



PLAN DIRECTEUR DES PARCS ET DES BÂTIMENTS

ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT

AUTOMNE 2021

architecture
design
urbanisme
paysage

PROVENCHER_ROY

Sommaire exécutif

Dans les prochaines années, l'arrondissement Outremont compte réaliser des investissements majeurs pour actualiser, rehausser et bonifier l'offre et la desserte en parcs et bâtiments publics sur son territoire pour qu'ils répondent aux besoins de ses citoyens. Le plan directeur des parcs et des bâtiments publics énonce ainsi les priorités pour l'aménagement de **23 parcs et de 9 bâtiments** publics.

S'échelonnant sur une **période de 10 ans**, le plan permet de réaliser des investissements cohérents en fonction d'une vision et d'objectifs d'ensemble. Le plan directeur des parcs et des bâtiments permet aussi de définir le cadre de planification des projets d'aménagement visés et un plan d'action et de mise en œuvre.

L'arrondissement Outremont est reconnu pour la qualité de son cadre bâti dont les caractéristiques et la valeur patrimoniale sont reconnues à l'échelle métropolitaine et provinciale, de ses espaces verts luxuriants et de ses multiples et différents parcs qui satisfont les besoins d'une population diversifiée. Depuis quelques années, l'arrondissement connaît une importante transformation urbaine avec l'implantation du Nouvel Outremont (campus MIL) qui accueillera quelques pavillons de recherche et d'enseignement de l'Université de Montréal et qui formera un véritable milieu de vie mixte, durable et axé sur la mobilité active et collective.

Le plan directeur répond aux enjeux territoriaux suivants :

- Optimiser la répartition géographique des équipements desservant la population;
- Actualiser certains bâtiments et installations extérieures dans un contexte patrimonial très fort et contribuant à l'identité de l'arrondissement;
- Tendre vers la transition écologique par l'introduction du développement durable comme cadre de référence pour les interventions futures;
- Tirer profit des pôles d'activités existants au sein de l'arrondissement pour renforcer les synergies potentielles entre les bâtiments, leurs usages et les parcs de l'arrondissement;
- Assurer la complémentarité de la programmation des bâtiments, parcs, mini-parcs et places à l'échelle des districts et de l'ensemble de l'arrondissement afin de satisfaire les clientèles visées;
- Comblent de nouveaux besoins sportifs, culturels et de loisirs dans un contexte urbain dense et dans des bâtiments existants ayant hérité de formes difficilement conciliables aux besoins actuels.

Une **vaste démarche participative** a été engagée auprès des parties prenantes et de la population de l'arrondissement d'Outremont afin de bien cibler les priorités qui pourront répondre aux besoins des citoyen(e)s d'Outremont et d'élaborer un plan directeur à leur image.

Souscrivant aux principes d'intégration de l'analyse différenciée selon les sexes et intersectorielle (**ADS+**), la démarche participative s'est réalisée dans un réel souci d'inclusivité. Des stratégies ont été déployées pour aller à la rencontre de groupes sous-représentés en consultation publique et pour favoriser la révélation d'une diversité de points de vues. Différentes activités ont été mises en place dans un cadre à fois informatif et créatif afin de mettre en lumière toutes les problématiques, les enjeux d'aménagement et les pistes de solutions prometteuses.

Ce sont plus de 90 partenaires qui se sont exprimés dans des groupes de discussion thématiques, près d'une soixantaine de citoyens qui se sont présentés dans une rencontre publique virtuelle, 121 personnes qui ont répondu au sondage en ligne, 74 idées qui ont été partagées sur la Plateforme Réalisons Montréal, sans oublier une douzaine d'employés qui ont témoigné de leur expérience précieuse des parcs et des bâtiments d'Outremont.

Répondant aux principaux enjeux relevés dans un diagnostic territorial et social exhaustif et prenant en compte les résultats des différents exercices consultatifs, la vision constituant l'assise du plan directeur s'énonce comme suit:

« Le réseau de parcs et de bâtiments municipaux d'Outremont répond aux besoins actuels et futurs de la population par des aménagements inclusifs, durables et favorables au bien-être de tous, mettant en valeur la richesse patrimoniale de l'arrondissement tout en garantissant son attractivité. »

La vision s'articule à travers quatre grands principes:

- Répondre aux **besoins actuels et futurs** de tous les Outremontais et Outremontaises;
- Offrir un **réseau d'espaces publics variés, vivants et animés**;
- Construire une **offre résiliente et durable** dans un contexte urbain dense;
- Concilier **richesse patrimoniale et transformation urbaine**.

Une mise en œuvre identifiant les actions clés à poser à l'échelle de l'arrondissement, des districts le composant, des parcs et des bâtiments permet de planifier concrètement la réalisation des intentions poursuivies par le plan directeur. Le succès de la démarche repose sur la collaboration des parties prenantes. Des actions doivent donc être entreprises par les autorités concernées à court, moyen et long terme pour activer la mise en œuvre de la vision.

Souple et adaptable en fonction des besoins évolutifs de la population, le plan directeur se veut un outil de planification vivant. Une actualisation aux cinq ans est donc nécessaire pour constater les effets des premières actions engagées et rectifier le tir à la lumière de ces constats et des besoins évolutifs de la population.



Table des matières

01. MISE EN CONTEXTE

Nature du mandat	6
Démarche de consultation publique	6
Approche ADS +	6
Approche développement durable	6
Secteur à l'étude	7
Contexte de planification	8
Contexte de planification de développement durable	9
Historique de développement et de planification	10
Campus MIL (Nouvel Outremont)	11

02. PORTRAIT DES BESOINS

Méthodologie	12
Profil de la population de l'arrondissement	13
Profil des districts électoraux	15
Démarche participative	18
Faits saillants	19

03. PORTRAIT DE L'OFFRE EN PARCS, INFRASTRUCTURES ET ÉQUIPEMENTS

Méthodologie	20
Niveau de service	21
Accessibilité aux parcs	22
Inventaire des infrastructures sportives et récréatives	24
Patrimoine naturel	27
Qualité et déficiences	30
Inclusivité des parcs	32
Faits saillants	34

04. PORTRAIT DE L'OFFRE CULTURELLE, COMMUNAUTAIRE ET SPORTIVE DANS LES BÂTIMENTS MUNICIPAUX

Méthodologie	36
Accessibilité aux bâtiments	37
Inventaire de l'offre culturelle, communautaire et sportive	39
Qualité des bâtiments	39
Inclusivité des bâtiments	43
Faits saillants	45

05. DIAGNOSTIC ET ENJEUX

06. VISION, PRINCIPES DIRECTEURS ET PRATIQUES D'INSPIRATION

Énoncé de vision	50
Principe 1: Répondre aux besoins actuels et futurs de tous les outremontais et outremontaises	51
Principe 2: Offrir un réseau d'espaces publics variés, vivants et animés	52
Principe 3: Construire une offre résiliente et durable dans un contexte urbain dense	53
Principe 4: Concilier richesse patrimoniale et transformation urbaine	54

07. ORIENTATIONS PROGRAMMATIQUES

Orientations programmatiques pour l'ensemble du réseau de parcs et bâtiments municipaux	55
---	----

08. PLAN D'ACTION

Méthodologie	56
Actions stratégiques concernant l'ensemble du réseau de bâtiments et de parcs	57
Actions stratégiques par district	60

LISTE DES FIGURES ET DES TABLEAUX

	61
	62
	65

20

21

22

24

27

30

32

34

35

36

37

39

39

43

45

47

48

01. MISE EN CONTEXTE

La section suivante introduit le contexte du mandat et le territoire à l'étude ainsi que les parcs, espaces publics et bâtiments visés par le Plan directeur. Cette mise en contexte permet aussi d'exposer les principes directeurs qui ont guidé la réalisation du Plan directeur ainsi que les différentes étapes de la démarche participative qui l'on alimenté. Enfin, elle vise également présenter le contexte de planification et les différents documents ayant une incidence sur les objectifs poursuivis par le Plan directeur.

Mise en contexte

NATURE DU MANDAT

L'arrondissement d'Outremont est reconnu pour la grande qualité de son patrimoine bâti et de ses parcs et espaces verts. Sa population est diversifiée, plus jeune que la moyenne, comptant un nombre important de familles ainsi que de personnes ayant fait des études universitaires et ayant un revenu élevé.

Aux parcs existants sur le territoire s'ajouteront de nouvelles infrastructures dans le cadre du projet du Campus MIL ainsi qu'une nouvelle population d'étudiants, de professeurs, de chercheurs, de personnel administratif et de nouveaux résident(e)s. Le portrait de l'arrondissement évoluera dans les prochaines années avec l'arrivée de ce grand projet d'aménagement.

Dans les prochaines années, l'arrondissement s'engage à réaliser des investissements majeurs pour moderniser, rehausser et bonifier l'offre et la desserte en parcs et bâtiments publics sur son territoire. Le plan directeur des parcs et des bâtiments à caractère public a pour objectif de planifier adéquatement ces futurs investissements afin qu'ils répondent aux besoins des Outremontais(es). Il identifie également les priorités à entreprendre pour les prochaines années.

Le présent document comprend :

- Un portrait des besoins et de l'offre ;
- Un diagnostic des principaux enjeux à relever ;
- Une revue des meilleures pratiques en aménagement ;
- Une vision et des orientations pour les prochaines années ;
- Un plan d'action.

DÉMARCHE DE CONSULTATION PUBLIQUE

L'exercice d'élaboration du plan directeur a reposé sur une démarche de consultation publique rigoureuse et inclusive, qui a permis d'intégrer les idées, les souhaits et les aspirations de la population au regard des parcs et des bâtiments publics du territoire.

En amont de la démarche, en 2019, l'arrondissement a lancé un sondage afin de documenter les besoins de la population à l'égard des parcs et des bâtiments à vocation publique. Les résultats de ce sondage ont été colligés dans l'analyse des besoins. En parallèle à la démarche d'élaboration du plan directeur, une consultation sur le plan de développement culturel a été entreprise. Les résultats de cette démarche ont également été pris en compte dans le présent projet.

Le cœur des activités de consultation publique pour l'élaboration du plan directeur consiste en la tenue de 8 groupes de discussion avec des acteurs du milieu, une activité avec le personnel de l'arrondissement, une soirée d'information et d'échanges ouverte au grand public ainsi qu'une consultation publique virtuelle donnant l'occasion aux citoyen(ne)s de s'exprimer par le biais d'outils variés. L'ensemble des résultats de ces consultations ont largement influencé le présent plan directeur.

ÉTAPES



APPROCHE ADS+

La présente démarche souscrit aux principes d'intégration de l'analyse différenciée selon les sexes et intersectorielle. Cette approche vise à permettre de relever les défis particuliers, les freins ou les enjeux spécifiques vécus par des populations susceptibles d'être sous-représentées ou vulnérables en raison de leur sexe, leur âge, leur situation de handicap, leur classe sociale, etc. Des stratégies d'inclusivité ont été déployées à toutes les étapes du mandat afin de saisir les différentes réalités que vivent les citoyen(ne)s, de favoriser la participation de tous à la planification des parcs et des bâtiments publics ainsi que de trouver des solutions adaptées.



APPROCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Contribuant à la transition écologique déjà amorcée par l'arrondissement, le plan directeur s'inscrit dans une approche de planification urbaine durable déterminée par le contexte social, économique et environnemental de l'arrondissement d'Outremont. L'approche de développement durable du plan directeur est vouée à doter ce document de planification d'un cadre de réflexion flexible et pragmatique pour les interventions à venir afin de tendre vers des pratiques guidées par les principes du développement durable et adaptées à la réalité propre à l'arrondissement d'Outremont.

Mise en contexte

SECTEUR À L'ÉTUDE

Le secteur à l'étude comprend l'arrondissement d'Outremont et plus spécifiquement les parcs et les bâtiments identifiés à la carte suivante. Bien que les espaces publics du campus MIL ne soient pas identifiés dans l'étude, le secteur fait tout de même partie de la réflexion considérant l'impact potentiel que représente l'implantation de cet établissement universitaire et du développement urbain l'entourant.

L'étude comprend 23 parcs et espaces publics ainsi que 8 bâtiments à caractère public. Les parcs-écoles non inclus dans l'étude puisqu'ils ne sont pas de la propriété de la Ville de Montréal.

L'arrondissement occupe une superficie de 3,9 km², couvert à 23 % par les parcs et espaces publics, incluant la superficie du mont Royal.

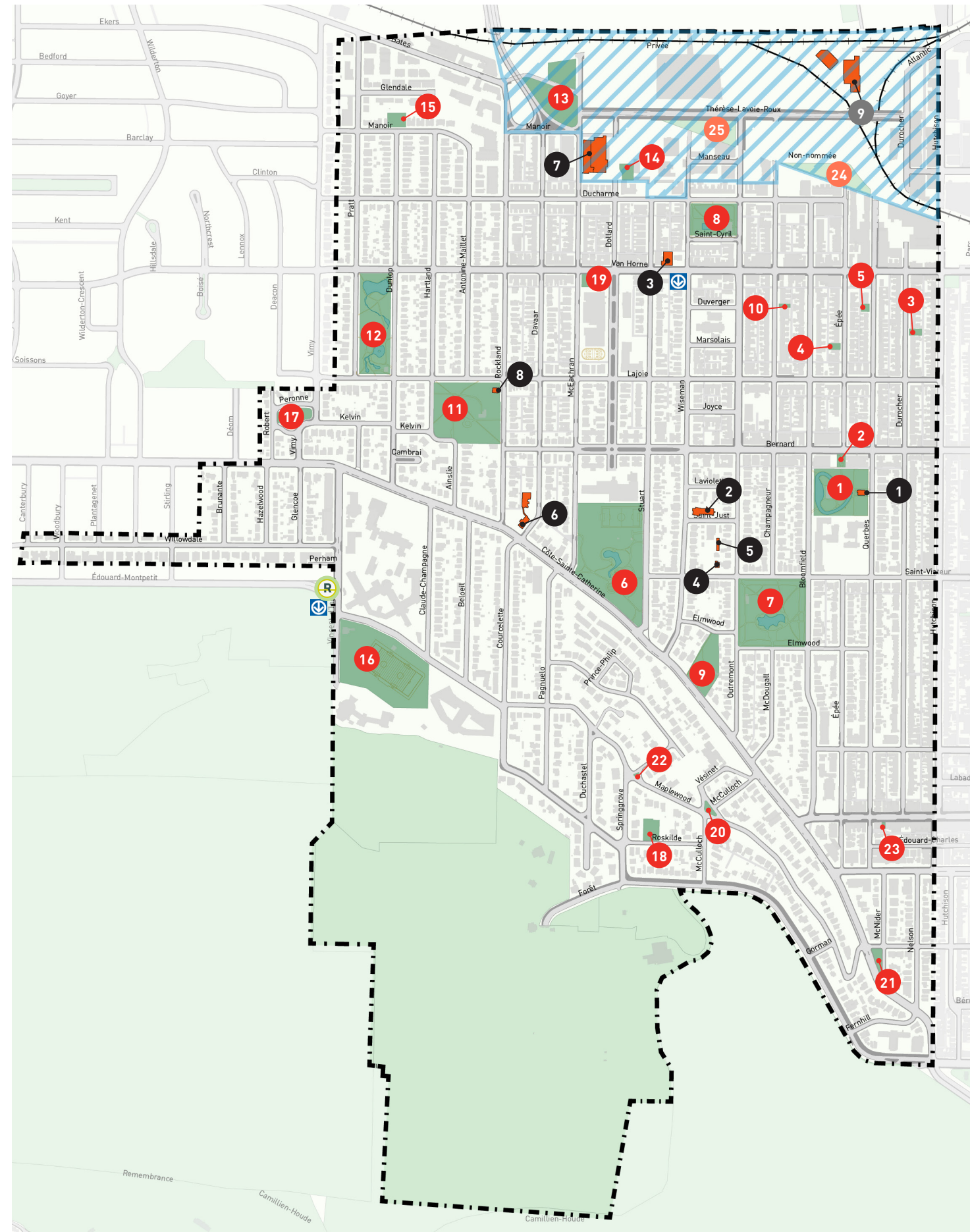
L'arrondissement est desservi en transport collectif par une station de métro, la station Outremont. Plusieurs lignes d'autobus et pistes cyclables parcourent le territoire, permettant de se déplacer aisément.

Soulignons que la station de métro Édouard-Montpetit se trouve à la frontière nord-ouest de l'arrondissement d'Outremont avec l'arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce. Cette station sera connectée au Réseau express métropolitain (REM) qui sera mis en service à compter de 2022. Ce nouveau réseau de transport collectif permettra de rejoindre le centre-ville de Montréal en moins de 5 min et l'aéroport Montréal-Trudeau en

Note: Le parc Pierre-Dansereau, la place Alice-Girard et la cour de service Outremont Atlantic ne sont pas inclus dans le présent plan directeur, puisque ceux-ci font déjà l'objet du projet du campus universitaire d'Outremont (MIL) et de ses abords. Le secteur du campus MIL fait tout de même partie de la réflexion considérant l'impact potentiel que représente l'implantation de cet établissement universitaire et du développement urbain l'entourant.

De même, le parc du Mont-Royal n'est pas intégré au plan directeur, car celui-ci est sous la juridiction du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports de la Ville de Montréal.

Les parcs-écoles ne sont pas inclus dans l'étude puisqu'ils ne sont pas de la propriété de la Ville de Montréal.



- Limites de l'arrondissement d'Outremont
- Ⓜ Station de métro existante
- Ⓜ Station REM (mise en service 2022)
- ▨ Développement du Nouvel Outremont (délimitation)
- 1 Parc et chalet Saint-Viateur
- 2 Place Marcelle-Ferron
- 3 Mini-parc Durocher
- 4 Mini-parc De L'Épée
- 5 Mini-parc Querbes
- 6 Parc et chalet Beaubien
- 7 Parc et chalet Outremont
- 8 Parc et chalet John-F.-Kennedy
- 9 Parc et chalet F.-X.-Garneau
- 10 Mini-parc Champagnieur
- 11 Parc et chalet Joyce
- 12 Parc et chalet Pratt
- 13 Parc canin
- 14 Parc Irma-LeVasseur
- 15 Parc Jacques-Tessier
- 16 Terrain sportif Vincent-D'Indy
- 17 Parc Jacques-Parizeau
- 18 Parc Oakwood
- 19 Parc Raoul-Dandurand
- 20 Place du Vésinet
- 21 Mini-parc Ludger-Beauregard
- 22 Place Délia-Tétreault
- 23 Place Kate-McGarrigle
- 24 Parc Pierre-Dansereau
- 25 Place Alice-Girard
- 1 Maison des jeunes d'Outremont
- 2 Bibliothèque Robert-Bourassa et Galerie d'Outremont
- 3 1431 et 1435 Van Horne (édifice Duschastel-de-Montrouge)
- 4 1311 Saint-Viateur
- 5 Maison internationale des arts de la marionnette
- 6 Mairie et bureaux d'arrondissement, salle du conseil d'arrondissement et 544 Davaar
- 7 Centre communautaire intergénérationnel - Aréna
- 8 Maison Holmes-McFarlane
- 9 Cour de Service Outremont Atlantic

Note: Réalisés récemment, les parcs 24, 25 et le bâtiment 9 font l'objet de fiches mais ne sont intégrés à l'analyse.
Fig.1._Carte des parcs, espaces publics et bâtiments à l'étude

Mise en contexte

CONTEXTE DE PLANIFICATION

Planification stratégique de la Ville de Montréal

Montréal 2030 est le premier plan stratégique adopté par la Ville de Montréal afin de rehausser la cohérence et l'impact de l'action municipale ainsi que proposer un cadre d'action permettant de relever collectivement les enjeux d'aujourd'hui et de demain.

Élaboré en pleine crise sanitaire, le plan stratégique vise une relance articulée autour d'une vision d'avenir forte et rassembleuse. Celle se décline en quatre orientations:

- Accélérer la transition écologique;
- Renforcer la solidarité, l'équité et l'inclusion;
- Amplifier la démocratie et la participation;
- Stimuler l'innovation et la créativité.

Planification stratégique de l'arrondissement d'Outremont

Au courant de l'année 2020, l'arrondissement d'Outremont a entamé la planification stratégique pour la période 2021-2025. Ce plan est un outil de prise de décision ayant comme principal intérêt le bien-être des outremontais(es). Il vise à donner une vision d'avenir forte et inspirante pour l'arrondissement, définir ses priorités, défis et valeurs ainsi qu'orienter ses actions.

Ainsi, plusieurs documents de planification s'inscrivent en concordance avec les engagements énoncés dans la planification stratégique de l'arrondissement d'Outremont et participent à l'atteinte des cibles prioritaires visées à l'horizon 2025.

Les orientations de la planification stratégique de l'arrondissement d'Outremont sont les suivantes:

- Une transition écologique réussie;
- Une organisation performante, humaine et agile;
- Une communauté en harmonie;
- Un espace public renouvelé et un patrimoine bâti protégé;
- Des services adaptés aux besoins de la population;
- Un milieu de vie sécuritaire.

Plan d'urbanisme

Le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal esquisse les grandes lignes directrices de planification de son territoire. Il s'inscrit dans la poursuite des propositions du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) ainsi que du Schéma d'aménagement et de développement (SAD) élaboré par l'Agglomération de Montréal. Ainsi, se basant sur les enjeux et les défis d'aménagement apan-montréalais, le plan d'urbanisme repose sur sept (7) orientations afin de faire de la ville de Montréal une métropole conviviale, dynamique et durable:

- Des milieux de vie de qualité, diversifiés et complets;
- Des réseaux de transport structurants, efficaces et bien intégrés au tissu urbain;
- Un centre prestigieux, convivial et habité;
- Des secteurs d'emplois dynamiques, accessibles et diversifiés;
- Un paysage urbain et une architecture de qualité.
- Un patrimoine bâti, archéologique et naturel valorisé.
- Un environnement sain.

Le plan d'urbanisme reconnaît plus spécifiquement l'importance accordée aux parcs et aux bâtiments publics à la qualité de vie des montréalais et à l'identité paysagère et architecturale de la ville et de ses arrondissements. À cet égard, le chapitre du plan d'urbanisme propre à l'arrondissement d'Outremont identifie ses différents parcs et espaces publics.

Politiques sectorielles

Plusieurs politiques et plans d'action sectoriels élaborés par la Ville de Montréal et l'arrondissement d'Outremont jetent les bases du développement urbain et des interventions structurantes à réaliser dans certains domaines qui ont notamment une incidence sur l'aménagement des parcs et des bâtiments publics.

Politique municipale d'accessibilité universelle de la Ville de Montréal

Cette politique aspire à faire de Montréal une ville universellement accessible. Afin de tendre vers cet objectif, la Ville de Montréal s'engage à intégrer l'accessibilité universelle à toutes les étapes de décisions et de mise en oeuvre des diverses activités municipales, entre autres. Parmi ses axes d'action se trouve le volet architectural et urbanistique.

Politique du sport et de l'activité physique de la Ville de Montréal

Cette politique souhaite favoriser un mode de vie physiquement actif. Pour se faire, la Ville de Montréal vise à assurer aux citoyen(ne)s un aménagement des milieux de vie en faveur de l'activité physique en privilégiant notamment une répartition géographique équitable des équipements collectifs de sport et de loisir ainsi qu'un accès facile et sécuritaire aux espaces publics, commerciaux, naturels et de plein air. La Ville de Montréal énonce également son engagement à offrir des installations sportives adaptées aux besoins locaux, aux différents niveaux de la pratique sportive (de la pratique récréative au sport de haut niveau) ainsi qu'à tenir compte de l'évolution des activités selon les tendances et les besoins émergents.

Plan d'action en développement social 2019-2020 de la Ville de Montréal

Ce plan d'action vise à améliorer le bien-être et de la qualité de vie des citoyen(ne)s, notamment en soutien aux populations défavorisées, vulnérables ou discriminées. Afin d'augmenter la cohésion sociale et réduire les disparités socioéconomiques, la Ville de Montréal s'engage à oeuvrer à l'aménagement de milieux de vie sain, épanouissants, sécuritaires et inclusifs. L'application de l'approche ADS+ dans l'élaboration de politiques, plans d'action, programmes et projets des services municipaux s'inscrit dans ce plan d'action.

Plan de développement culturel de l'arrondissement d'Outremont

Ce plan de développement élaboré spécifiquement pour l'arrondissement d'Outremont s'est mis en branle en 2020 avec comme objet de mettre en valeur la dimension culturelle du territoire en nommant ses atouts et ses défis de développement. Il permet de concerter la communauté autour de priorités à mettre en action pour une vision partagée de la vie culturelle de l'arrondissement. Ce plan directeur repose sur cinq grands principes qui guident sa démarche d'élaboration:

1. L'importance d'un processus de consultation publique pour stimuler la mobilisation et l'engagement citoyen envers le développement culturel de l'arrondissement.
2. La culture comme bien public et déterminant essentiel de la vie en société.
3. Le rôle de la culture comme levier de développement social, économique et territorial.
4. L'accès, la participation et la contribution de toutes et de tous à la vie culturelle de la collectivité.
5. L'engagement renouvelé de l'arrondissement.

Règlementation locale

Par son Règlement concernant les parcs et endroits publics l'arrondissement d'Outremont encadre l'utilisation possible de ces lieux. Le règlement précise notamment qu'il est prohibé de circuler en bicyclette, à l'exception des enfants de 12 ans et moins, de promener un chien sans laisse, de vendre ou d'offrir en vente quoi que ce soit, de laisser des déchets sauf dans les paniers prévus à cette fin et de se baigner ou se tremper les pieds dans un bassin non destiné à la baignade, entre autres.

Mise en contexte

CONTEXTE DE PLANIFICATION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ville de Montréal

La Ville de Montréal compte plusieurs politiques, stratégies, plans d'action et comités sectoriels qui touchent diverses thématiques du développement urbain durable. Ce vaste cadre de planification s'inscrit en continuité des objectifs poursuivis et des cibles établies par les paliers fédéraux et provinciaux.

Le cadre de planification en matière de développement durable plus spécifique au territoire montréalais est le suivant:

Plan climat 2020-2030

Le plan climat aspire à tendre vers une ville plus inclusive, résiliente et à atteindre la carboneutralité d'ici 2050. Accélérer la transition écologique, renforcer la solidarité, l'équité et l'inclusion, amplifier la démocratie et la participation ainsi que stimuler l'innovation et la créativité, ce sont les orientations qui guident les priorités d'interventions. Les principales cibles à atteindre sont les suivantes:

- Réduire de 55 % des émissions de GES de la collectivité et des activités municipales;
- Réduire de 25 % de la part modale de l'auto solo;
- Atteindre 47 % des véhicules électriques immatriculés;
- Planter 500 000 arbres;
- Protéger 10 % du territoire.

One Planet Charter

Préalablement à l'élaboration du plan climat, la Ville de Montréal a souscrit à la One Planet Charter en 2018. Ce document comprend plusieurs engagements à respecter, notamment les suivants:

- Zéro Carbone : Net Zero Carbon Buildings Commitment qui aspire à rendre rendre zéro carbone opérationnel les bâtiments municipaux d'ici 2030 et à attendre cette mesure à l'ensemble des bâtiments de la collectivité d'ici 2050;
- Zéro Déchet : Advancing Towards Zero Waste Declaration qui vise à réduire de 50 % les déchets solides municipaux enfouis ou incinérés;
- Action climatique équitable : Achieving an Equitable Low-carbon Transformation qui tend vers le développement de pratiques urbaines novatrices qui améliorent la situation des plus démunis et ne compromettent pas la capacité des générations futures à répondre à leurs besoins.

Montréal durable 2016-2020

Montréal durable 2016-2020 est le 3e plan de développement durable mis en œuvre par la Ville de Montréal. Ses actions sont poursuivies avec le plan climat 2020-2030. Parmi ces actions, on compte les suivantes:

- Réduire de 80 % les émissions de GES d'ici 2050 (en cohérence avec l'Accord de Paris);
- Réduire la consommation énergétique à 2,17 GJ/m² des édifices municipaux;
- Atteindre la norme NCQAA sur la qualité de l'air;
- Augmenter de 25 % la canopée;
- Réduire de 30 % l'eau consommée;
- Atteindre 55 % de transport actif ou en commun.

Politique de développement durable pour les édifices de la Ville de Montréal

Adoptée en 2009, cette politique vise à réduire l'empreinte écologique du parc immobilier municipal. Par ce document, la Ville de Montréal énonce son intention à devenir un acteur exemplaire du développement durable immobilier et un agent de changement pour la collectivité. Les cibles à atteindre sont les suivantes:

- Réduire de 20 % les émissions GES des immeubles municipaux;
- Réduire de 20 % l'eau consommée des immeubles municipaux;
- Réduire de 15 % la consommation énergétique des immeubles municipaux;
- Réduire le coût d'exploitation global des immeubles municipaux.

Plan métropolitain de gestion de matières résiduelles de la Communauté métropolitaine de Montréal

Le plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) vise à planifier la gestion des matières résiduelles du grand Montréal et aspire à réduire le gaspillage de ressources. Cinq grands objectifs sont poursuivis:

- Atteindre un taux de recyclage des matières recyclables de 70 % d'ici 2020;
- Atteindre un taux de recyclage des matières organiques de 60 % d'ici 2025;
- Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte.

Montréal, Ville UNESCO de Design

Depuis 2006, la Ville de Montréal a intégré le réseau des villes créatives de l'UNESCO. Se faisant, elle s'engage à réaliser des projets municipaux exemplaires et à s'ouvrir au risque de l'innovation afin d'être une ville laboratoire. Plusieurs réalisations s'illustrent en matière de développement urbain durable.

Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs

La Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs a comme mission d'étudier les dossiers qui portent sur la qualité de l'eau et de l'environnement à Montréal ainsi que le verdissement et le développement durable. À cet égard, l'un des chantiers de cette commission est d'intégrer les principes durables dans le règlement sur la construction et la transformation de bâtiment.

Arrondissement d'Outremont

La transition environnementale de l'arrondissement d'Outremont est nouvellement amorcée et prend forme au sein de divers plans. Ces documents abordent différents volets du développement urbain durable, voici les principaux:

- La planification stratégique;
- Le plan de gestion de la forêt urbaine;
- Le plan maître de plantation;
- Le plan de gestion des déplacements;
- Le plan directeur des rues et des ruelles résilientes et sécuritaires.

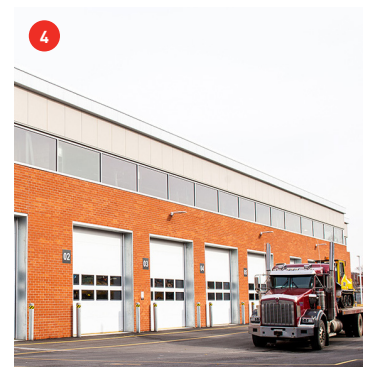
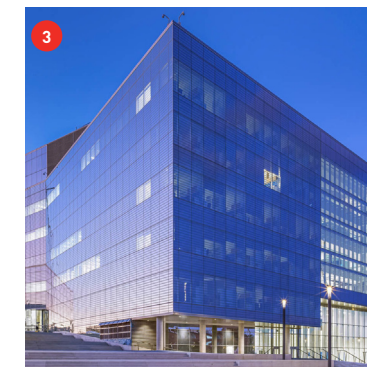
L'arrondissement d'Outremont se démarque aussi pour plusieurs initiatives visant l'adoption d'un comportement toujours plus écoresponsable:

- Membre du programme Partenaires dans la protection du climat (PPC) et la réalisation d'un mandat EnviroAction visant d'abord l'évaluation des GES de l'arrondissement puis optionnellement l'évaluation de la communauté;
- Compost systématique à l'initiative des employés de l'arrondissement;
- Membre vélosympathique Argent (en cours) par l'organisation Vélo Québec visant à offrir une banque de ressource pour promouvoir la pratique du vélo;
- Remplacement de l'éclairage dans les parcs et les bâtiments à l'éclairage DEL;
- Recommandations de pratiques écoresponsables pour l'entretien des parcs;

- Stratégie de gestion de dossier décisionnel assurant une mise en œuvre du plan de développement durable de la Ville de Montréal;
- Comité de la transition écologique nouvellement créé et portant sur la gestion interne des opérations de l'arrondissement.

Enfin, le dynamisme et la proactivité de l'arrondissement d'Outremont en matière de développement durable brillent également par la présence de quelques projets environnementaux exemplaires. On compte les projets suivants:

- 1 Aréna du CCI remis aux normes en 2015, accrédité LEED NC 2009;
- 2 Campus MIL accrédité LEED ND 2009 Or en 2016;
- 3 Complexe des Sciences visant l'accréditation LEED NC 2009 Or;
- 4 Cour de services accrédité LEEDv4 Entrepôt Or en 2020.



Mise en contexte

HISTORIQUE DE DÉVELOPPEMENT ET DE PLANIFICATION

Le développement urbain d'Outremont est marqué dès son origine par sa relation au paysage et la volonté qu'auront les différentes instances municipales à planifier l'aménagement du territoire pour en assurer la qualité. À ce titre, rappelons que le nom même de l'arrondissement, d'abord attribué à la fin du XIX^e siècle à une des résidences du secteur, Outre-Mont devenu Outremont renvoie directement au Mont-Royal.

Avant 1875 : Occupation autochtone et origine du village

Bien qu'aucune fouille archéologique n'ait été menée en tant que telle, l'occupation du site par les premières nations a été révélée dans la seconde moitié du XIX^e siècle par la découverte de sites funéraires lors de travaux. À cette époque, le territoire était recouvert par un paysage forestier abondant, aujourd'hui disparu.

Implanté sur les traces d'un sentier couramment emprunté par les autochtones, le chemin de la Côte Sainte-Catherine restera l'axe structurant, mais aussi la seule route du village depuis les premières concessions de terres agricoles 1694 jusqu'à la fin du XIX^e siècle.

Au milieu du XIX^e siècle, le cimetière du Mont-Royal est inauguré sur le flanc nord de la Montagne. Il est conçu à la fois comme «cimetière et jardin public (conjuguant) les savoir-faire de l'architecture, de l'aménagement paysager, de l'arboriculture, de la botanique et de la sculpture». L'initiative protestante sera rapidement rejointe par des cimetières d'autres communautés.

1875-1949 : Émergence d'une culture de la planification urbaine et geste structurants

En 1875, Outremont devient une municipalité indépendante. L'élite du village voudra en faire une communauté urbaine exemplaire.

Le premier découpage du territoire conditionnera la trame viaire d'Outremont. Ainsi, en 1879, sept nouvelles avenues sont aménagées dans l'axe des terres.

En 1890, Outremont compte moins de 400 habitants. Toutefois, dès cette époque, la municipalité établit des règlements de zonage et de construction sévères pour encadrer la construction de maisons unifamiliales, duplex, triplex, maisons d'appartements et conciergeries.

Achetant des terres sur le territoire d'Outremont dès 1887, les Clercs de Saint-Viateur en deviennent les principaux propriétaires terriens. Ils se convertiront également en d'importants promoteurs immobiliers, en lotissant et en ouvrant des rues sur une partie de leur terrain.

En 1893, l'hôtel de ville s'installe dans la maison Albert-Bagg. Les bureaux de l'arrondissement occupent les mêmes locaux depuis 2002;

En 1905, plusieurs rues sont ouvertes. Des rangées de triplex sont construites dans le quartier nord, où vivront essentiellement des locataires issus de la classe ouvrière. Les habitations du secteur sud sont encore entourées de champs.

En 1910, la population d'Outremont atteint 5000 habitants et en 1915, Outremont change de statut municipal et devient une cité.

Inspirée par le mouvement *City Beautiful* reposant sur l'ordre et l'harmonie, la politique d'aménagement du domaine public prend de l'ampleur. Le règlement sur la protection des arbres est mis en application la même année. La municipalité se dote en 1925 de professionnels de l'aménagement et compte parmi ses employés architecte-conseil, ingénieur, horticulteur et chef jardinier.

Dès lors, Outremont s'emploie à «boulevardiser» ses rues, en y plantant des alignements d'arbres. En parallèle, de nombreux parcs, places, terrains de tennis et terrains de jeux sont aménagés :

- parc Outremont (1912, pavillon en 1925) (fig.3)
- parc de Vimy (1920; actuel parc Jacques-Parizeau);
- terrain de jeu Saint-Cyril (1923; actuel parc John-F.-Kennedy);
- terrain de jeu Rockland (1925; partie de l'actuel parc canin et du viaduc);
- parc Saint-Viateur (1926);
- parc Dunlop (1927; actuel parc Jacques-Tessier dit Lavigne);
- parc Joyce (1927);
- parc F.X.-Garneau (1928);
- parc Pratt (1929);
- parc Roskilde (1932; actuel parc Oakland);
- place Stanislas (1941), devant le collège du même nom.

Le souci d'amélioration de la qualité paysagère de la municipalité d'Outremont passe également très tôt par l'enfouissement des lignes de transmission aérienne sur les artères commerciales, et leur passage dans les ruelles ailleurs.

L'aspect culturel n'est pas en reste. En 1923, la municipalité inaugure un théâtre de plus de 1000 places et en 1938 (fig.X), le collège Stanislas est inauguré. La mission d'enseignement engagée sur le territoire dans les années 1900 par les clercs de Saint-Viateur et les Sœurs est ainsi continuée, et le nombre de bâtiments institutionnels du secteur se voit renforcé.

En 1941, la municipalité d'Outremont compte 30 751 citoyen(e)s . Les rues Bernard et Van Horne concentrent l'essentiel de l'activité commerciale.

1950-1992 : Densification

La trame du haut Outremont est complétée. L'ensemble du tissu urbain se densifie, et certains bâtiments existants sont remplacés par des modèles d'habitations plus efficaces.

Le déclin des activités ferroviaires qui laissera à l'état de friche le secteur du Nouvel Outremont des années 1950 à aujourd'hui, avec l'arrivée du campus MIL. Ce secteur est actuellement en complète rénovation, apportant une nouvelle dynamique à la municipalité.

Au cours des années 1970, les parcs et placettes construits sont de petite taille, à l'exception du parc Beaubien. Celui-ci est aménagé en 1978 sur le terrain de l'ancienne ferme de la famille Beaubien. Il devient le plus vaste espace vert récréatif du territoire.

Le terrain sportif Vincent d'Indy est construit en 1963 et en 1965, la piscine du parc John-F.-Kennedy voit le jour.

La fin des années 1980 marque aussi l'arrivée de la ligne bleue dans Outremont et la construction des deux stations de métro, Outremont et Édouard-Montpetit.

Surtout, en 1980, l'architecte et historien de l'architecture Pierre-Richard Bisson est mandaté pour faire une étude du patrimoine bâti outremontais. Cette étude servira de base pour les règlements de zonage et sur les PIIA adoptés dans les années 1990. La considération pour le patrimoine prend ainsi une place majeure dans la gestion du territoire d'Outremont.

1993 — aujourd'hui : Fusion avec Montréal

En 1990, un statut de protection national est accordé à la montagne.

Cette époque est marquée par un renouvellement des équipements publics. En 1998, la bibliothèque Robert-Bourassa est inaugurée et en 2005, le CCI est construit adjacent à l'aréna.

Par ailleurs, en 2002, la municipalité d'Outremont est fusionnée à la Ville de Montréal et devient l'un de ses arrondissements.

D'autres projets importants sont en cours de réalisation, en particulier le Campus MIL de l'Université de Montréal sur le site l'ancienne gare de triage, et l'arrivée du Réseau express métropolitain (REM) dont un arrêt est prévu à Édouard-Montpetit.

Sources :

Étude typomorphologique et synthèse historique de l'arrondissement d'Outremont, Enclume, 2020

Évaluation du patrimoine urbain arrondissement d'Outremont, DAUP, 2005



Fig.2. _Parc Outremont, Mont-Royal en arrière-plan, vers 1910
Source: Musée McCord

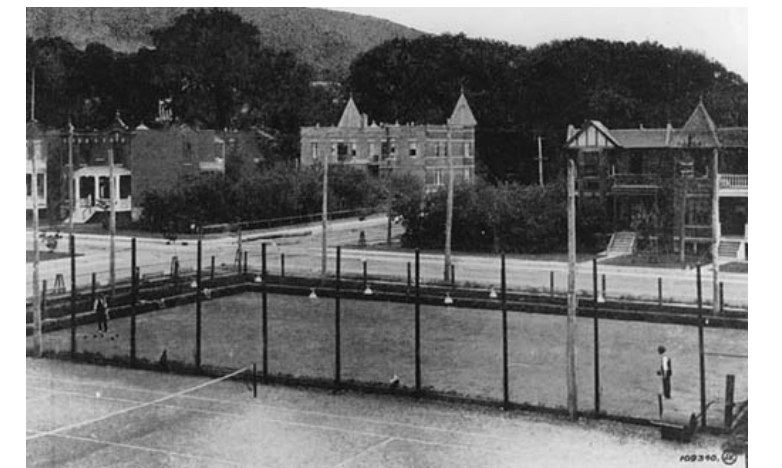


Fig.3. _Terrain de tennis à Outremont, vers 1910
Source: Musée McCord



Fig.4. _Théâtre Outremont, 1943
Source: Fonds Conrad Poirier BANQ

Mise en contexte

CAMPUS MIL (NOUVEL OUTREMONT)

Situé au nord-est de l'arrondissement d'Outremont, le projet MIL Montréal (initialement nommé site Outremont et ses abords) vise à redévelopper l'ancienne gare de triage du Canadien Pacifique (CP) et les secteurs avoisinants (Beaumont, Atlantic, Marconi-Alexandra, Parc et De Castelnau) en un véritable milieu de vie mixte, durable et axé sur la mobilité active et collective. Le projet est porté par la Ville et l'Université de Montréal.

D'une superficie de 38 hectares, le site Outremont ou Nouvel Outremont accueille aujourd'hui le complexe des sciences du Campus MIL de l'Université de Montréal, la nouvelle cour de voirie de l'arrondissement, ainsi que les premiers lieux publics aménagés dans le nouveau quartier : l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux, axe structurant est-ouest, ainsi la place Alice-Girard et le parc Pierre-Dansereau que relie la diagonale piétonne. Quelque 1300 logements y sont également prévus dont 30% de logements abordables et sociocommunautaires.

Dès son origine, le projet MIL Montréal a été pensé comme un projet exemplaire, intégrant les plus récentes pratiques en matière de mobilité, d'aménagement et de gestion durable du territoire. Les principaux objectifs du projet étaient les suivants :

- réaménager une vaste friche industrielle au cœur de l'île de Montréal en un nouveau milieu de vie « inspirant, ouvert et connecté » aux secteurs environnants,
- renforcer le rôle de Montréal comme « ville de savoir » par la construction d'un nouveau campus affilié à l'Université de Montréal,
- soutenir la revitalisation urbaine, économique et sociale aux abords du site.

La livraison de la première phase du projet en 2019 démontre qu'il est possible de redévelopper et densifier la ville (lutte contre l'étalement urbain, optimisation des infrastructures existantes, etc.) en répondant à des standards de conception et de réalisation élevés, en prenant en compte les enjeux de transition socioécologique des territoires (inclusion sociale, mobilité durable, gestion écologique de l'eau, verdissement, etc.), et en intégrant les nouveaux paradigmes de la production urbaine en impliquant notamment les citoyen(e)s dans la planification du projet jusqu'à la réalisation des travaux.

Texte rédigé par la Ville de Montréal (services centraux).

L'arrivée du campus MIL et la transformation de l'ancienne gare de triage sur laquelle le campus s'implante a mené à un vaste exercice de planification piloté par la Ville de Montréal et avec la collaboration des arrondissements de Villeray–Saint-Michel–ParcExtension, de Rosemont–La Petite-Patrie, du Plateau-Mont-Royal et d'Outremont. Adopté en 2013, le Plan de développement urbain, économique et social des secteurs Marconi-Alexandra, Atlantic, Beaumont, De Castelnau (PDUES) exprime les intentions de la Ville à l'égard de ce territoire et propose des orientations et une stratégie concrète d'intervention en matière d'aménagement urbain et de développement économique, social et culturel pour la prochaine décennie.



Fig.5_ Site du projet MIL Montréal et ses abords, territoire visé par le PDUES
Source: Ville de Montréal



Complexe des sciences du Campus MIL inauguré en 2019
Source: Université de Montréal

02. PORTRAIT DES BESOINS

La section suivante brosse un portrait général des besoins des résident(e)s en matière de parcs et de bâtiments à caractère public.

Dans un premier temps, l'analyse présente les caractéristiques sociodémographiques et socioéconomiques de la population d'Outremont ainsi que ses différences dans les quatre districts électoraux. Cette sous-section vise à identifier les différentes clientèles des parcs et bâtiments à caractère public, qui, par leur réalité différenciée, font une utilisation variée de ces espaces.

Dans un second temps, l'analyse présente les perceptions de divers groupes à l'égard des parcs et bâtiments à caractère public recensé au fil des différentes activités qui ont composés la démarche participative.

Portrait des besoins

MÉTHODOLOGIE

Le portrait sociodémographique de l'arrondissement d'Outremont et des quatre districts électoraux présente les données du recensement de la population de Statistique Canada réalisé en 2016. Ces données ont été traitées et compilées par l'organisation Montréal en statistiques afin d'élaborer divers profils sociodémographiques et socioéconomiques exhaustifs exposant un éventail de réalités sociales, culturelles et économiques retrouvées à Montréal. Ces documents élaborés à l'échelle de l'arrondissement d'Outremont et de ses districts électoraux ont alimenté la présente analyse des besoins.

L'approche d'analyse différenciée selon les sexes et plus (ADS+) a été appliquée pour certains indicateurs afin de prendre en considération les formes de discrimination pouvant se superposer et agir comme des facteurs d'exclusions dans l'accès et l'utilisation des parcs et des bâtiments à caractère public (ex. : âge, sexe, condition socioéconomique, origine ethnoculturelle, etc.).

Les indicateurs de l'ADS+ sont signifiés par l'icône suivante :

PROFIL DE LA POPULATION DE L'ARRONDISSEMENT

Profil démographique

En date de 2016, l'arrondissement comptait une population de 23 954 personnes, soit une hausse de 4,6 % depuis 2006. Cette population, relativement stable depuis plusieurs années, est concentrée dans une superficie de 3,9 km², ce qui fait d'Outremont le 7e arrondissement le plus dense avec 6 222 personnes par km². En effet, la moyenne montréalaise est de 3 891 personnes par km².

À cet égard, le projet du campus MIL devrait entraîner une hausse démographique importante pour l'arrondissement d'Outremont, de même qu'une densification du sud de son territoire. De plus, soulignons que l'arrivée du campus universitaire aura une incidence sur la fréquentation des parcs et des espaces verts de l'arrondissement par la présence quotidienne d'étudiants et d'employés du campus universitaire, dont les besoins et habitudes peuvent être distincts de la population locale.

DENSITÉ DE POPULATION

23 954

habitants (2016)

6 222

hab/km²

Familles et ménages

L'analyse de la structure de la population exprime le poids démographique de certains groupes d'âge, qui doit être pris en compte dans la planification de l'aménagement des parcs et des espaces verts afin d'assurer une offre en adéquation avec les besoins de la population.

Ainsi, l'arrondissement d'Outremont compte une population jeune, expliqué par une forte concentration d'enfants âgés de 14 ans et moins. D'ailleurs, 36,9 % de la population d'Outremont est âgée de moins de 25 ans, une proportion nettement plus forte que la moyenne montréalaise. En contrepartie, on constate que les personnes âgées de 25 à 64 ans sont en moins grande présence. Plus spécifiquement, ce sont les personnes de 25 à 35 ans dont la présence est plus faible sur le territoire outremontais. Par ailleurs, la population d'Outremont compte plus de femmes (52,9 %) que d'hommes (47,1 %), notamment dans les groupes les plus âgés.

L'arrondissement d'Outremont est donc privilégié pour l'établissement des familles. Parmi les 5 745 familles recensées, une famille sur deux est formée d'un couple avec un enfant ou plus. Parmi ces familles, près de 29,5 % comptent un seul enfant, 38,5 % deux enfants et 32,0 % trois enfants ou plus. À cet égard, Outremont est l'arrondissement qui accueille proportionnellement le plus de familles nombreuses : 15,9 % des familles sont composées de cinq personnes ou plus, tandis que cette proportion est presque deux fois moindre à l'échelle de l'Agglomération de Montréal, soit 8,5 %.

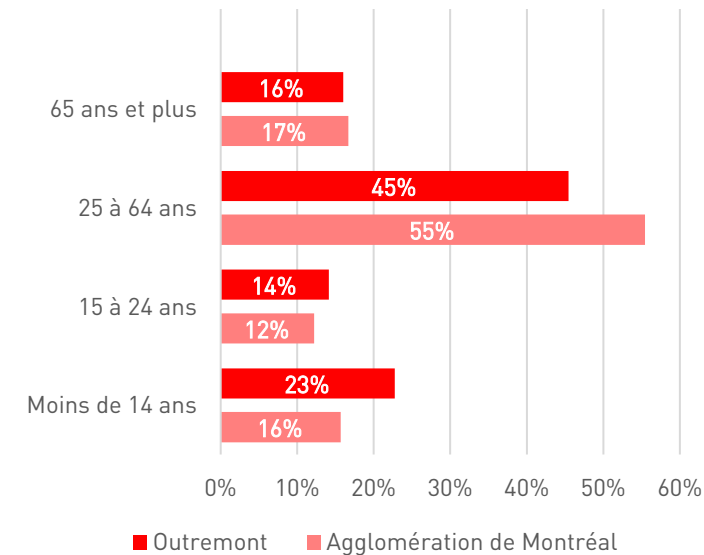
Par ailleurs, les familles monoparentales représentent 16,6 % des familles répertoriées, comparativement à 20,6 % à l'échelle de l'Agglomération de Montréal. Ces familles comptent majoritairement un seul enfant. Ces familles ont pour la plupart une femme comme parent (73,3 %).

La forte présence des familles avec enfants influence l'utilisation des parcs et des espaces, notamment en lien avec le type d'installation qu'on y retrouve. Également, il s'agit d'une clientèle qui fréquente quotidiennement ces espaces, plus spécifiquement ceux situés à une distance de marche de leur domicile.

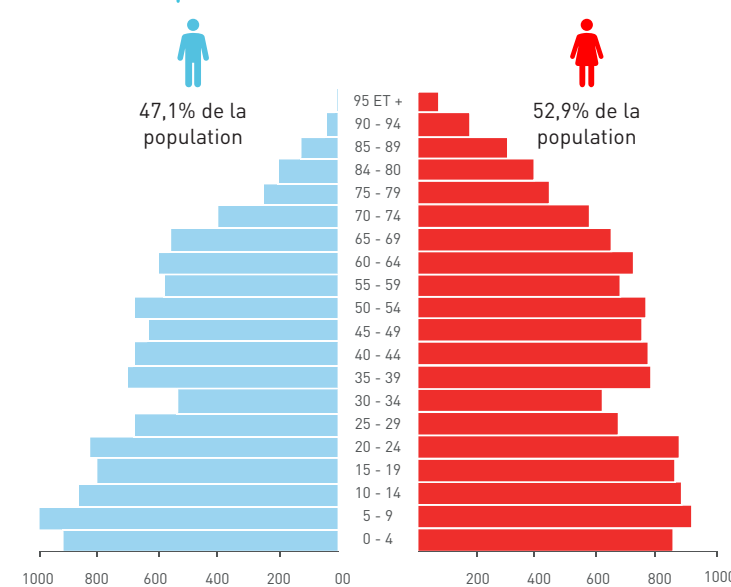
Relativement aux ménages, l'arrondissement d'Outremont compte 9 170 ménages privés qui sont composés en moyenne de 2,5 personnes. Près d'un ménage sur trois est formé d'une personne (32,7 %). Cette proportion atteint 39,4 % dans l'Agglomération de Montréal. Par ailleurs, depuis 2006, on constate une diminution progressive du nombre de ménages de personnes seules (-440 ménages d'une personne entre 2006 et 2016).

Les ménages de trois ou quatre personnes représentent respectivement 13,5 % et 13,1 % des ménages, alors que près d'un ménage sur dix est constitué de cinq personnes ou plus (10,5 %).

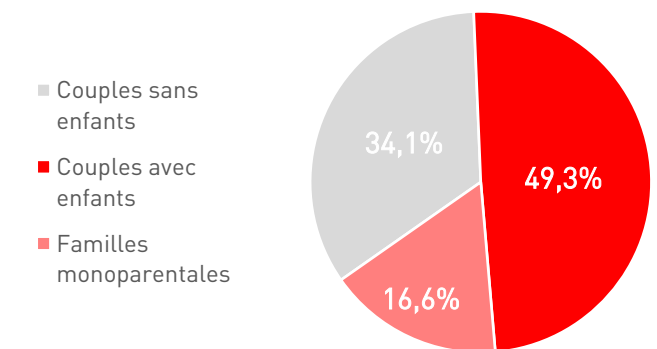
POPULATION PAR GROUPES D'ÂGE



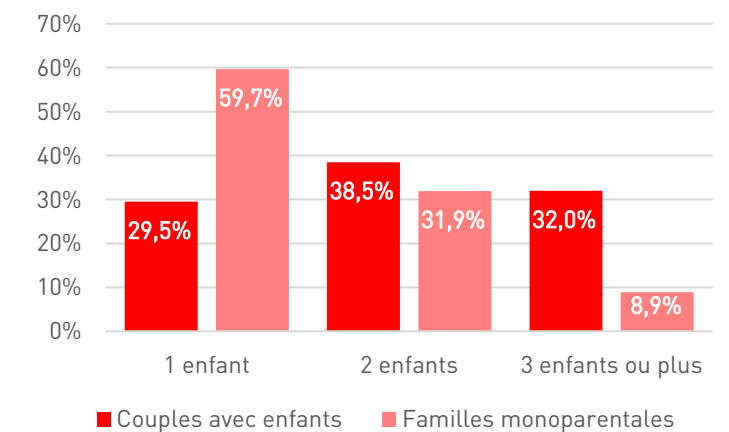
PYRAMIDE DES ÂGES



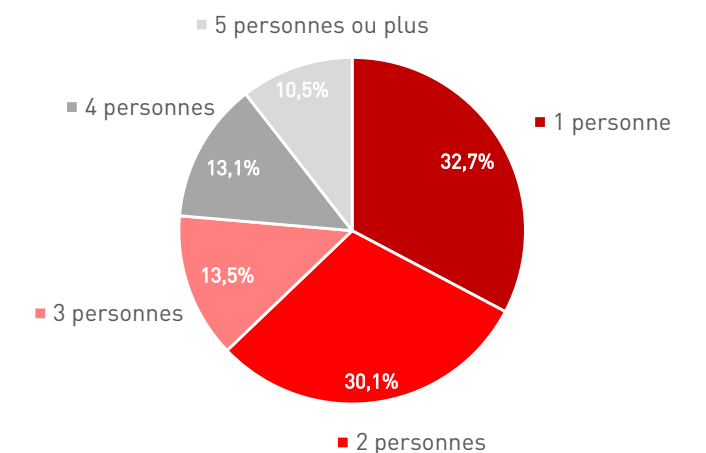
COMPOSITION DES FAMILLES



COMPOSITION DES FAMILLES AVEC ENFANTS



TAILLES DES MÉNAGES



Portrait des besoins

PROFIL DE LA POPULATION DE L'ARRONDISSEMENT

Profil ethnoculturel

L'apport de l'immigration est indéniable à Outremont alors que 59,4 % de la population est considérée comme immigrant de 1^{re} ou de 2^e génération. À cet égard, 5735 personnes ont un statut d'immigrant, soit près du quart de la population. Cette proportion est moindre qu'ailleurs à Montréal, alors qu'il s'agit d'une personne sur trois qui est née à l'extérieur du Canada et qui y a immigré. De plus, ce sont 975 personnes qui sont considérées comme résident(e)s permanents.

La plupart des personnes immigrantes sont installées au Canada depuis plus de vingt ans. Cependant, on recense plus d'une personne immigrante sur cinq qui est arrivée au pays dans les dernières années, entre 2011 et 2016 (21,1 %).

Les principaux pays d'accueil des personnes immigrantes sont la France (22,7 %), les États-Unis (12,9 %), le Liban (4,5 %), le Maroc (4,0 %) et la Grèce (3,7 %). Également, on constate que l'Iran est l'un des principaux pays d'origine, avec la France et les États-Unis, des personnes récemment arrivées au pays, soit depuis 2011. De plus, les nouveaux arrivants sont majoritairement des hommes (54,4 %).

Revenu

Avec un revenu individuel médian évalué à près de 45000 \$ (avant impôts), la population de l'arrondissement d'Outremont est parmi les plus nanties de l'Agglomération de Montréal. Cependant, certaines disparités sont observables alors que 27,5 % des personnes âgées de 15 ans et plus disposent d'un revenu annuel inférieur à 20000 \$ tandis que 21,0 % d'entre eux disposent d'un revenu annuel de plus de 100000 \$. De plus, on constate un écart de revenu estimé à près de 4000 \$ entre le revenu annuel médian entre les hommes et les femmes âgées de 15 ans et plus (46272 \$ pour les hommes et 42294 \$ pour les femmes). Ce sont dans les tranches de revenus les plus élevés que cette disparité est la plus forte.

De plus, 11,8 % de la population outremontaise est en situation de pauvreté basée sur la mesure du panier de consommation (MPC), ce qui représente 2735 personnes. Parmi celles-ci, 610 sont âgées de moins de 18 ans. La MPC offre un portrait plus juste de la situation de pauvreté locale, notamment au regard des coûts pour se loger qui sont particulièrement élevés à Outremont.

Note méthodologique : La mesure MPC permet de déterminer le niveau de revenu requis pour combler les besoins de base en s'appuyant sur le coût des biens et services qui inclue les dépenses essentielles (la nourriture, l'habillement, le transport, le logement et autres dépenses).

Le revenu annuel médian des ménages est estimé à 85204 \$ (avant impôts). Ce sont 42,6 % des ménages qui gagnent plus de 100000 \$ annuellement. On constate qu'il y a presque autant de ménages dont le revenu annuel est inférieur à 50000 \$ que ceux dont le revenu dépasse 150000 \$.

Scolarité

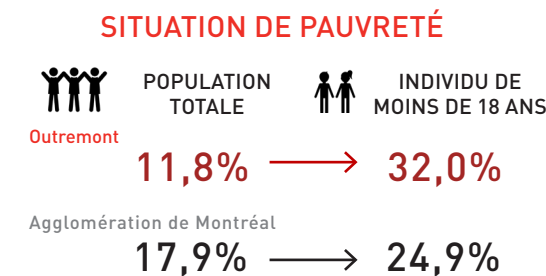
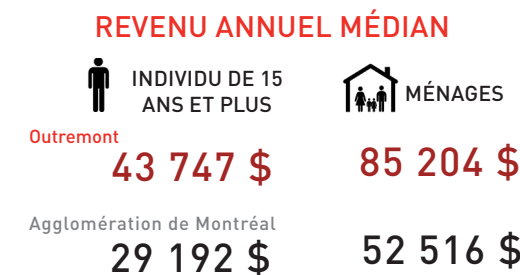
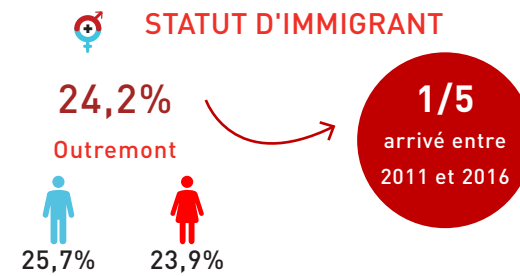
Le revenu annuel moyen élevé s'explique en partie grâce au haut niveau de scolarisation de la population. En effet, 70,1 % de la population âgée entre 15 et 64 ans possède un diplôme de niveau universitaire.

Logement

L'appartement dans un immeuble de moins de cinq étages est le type de logement le plus commun dans l'arrondissement d'Outremont, concentrant plus de la moitié des logements (52,3 %). Les immeubles de cinq étages ou plus sont également très nombreux et comptent pour 19,3 % des logements. Ces types de logements offrent généralement peu d'espaces extérieurs privés, souvent constitués de balcons et/ou d'un espace extérieur partagé avec les autres résident(e)s de l'immeuble. Le type de logement et les installations qu'on peut y retrouver influencent l'utilisation des parcs et des espaces verts environnants.

En contrepartie, les maisons individuelles non attenantes, jumelées, en rangée et les appartements ou plains-pieds dans un duplex composent 28,4 % du parc de logement de l'arrondissement d'Outremont et disposent généralement d'un espace extérieur privé.

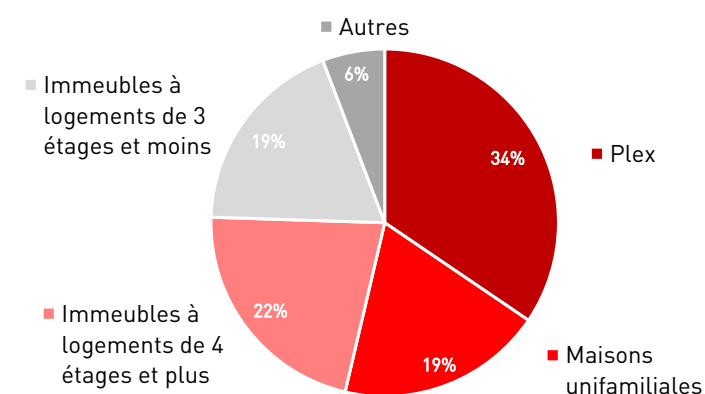
Par ailleurs, ce sont 6,8 % des ménages qui jugent que leur logement est de taille insuffisante, comparativement à 8,2 % des gens habitant sur l'île de Montréal.



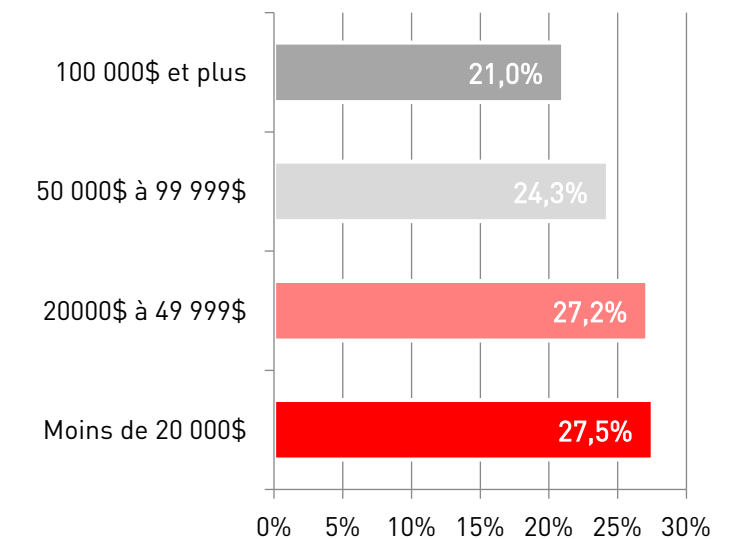
SEUILS DE LA MPC PAR TAILLE DE LA FAMILLE À MONTRÉAL

1 personne	17 714 \$
4 personnes	35 428 \$
6 personnes	43 390 \$

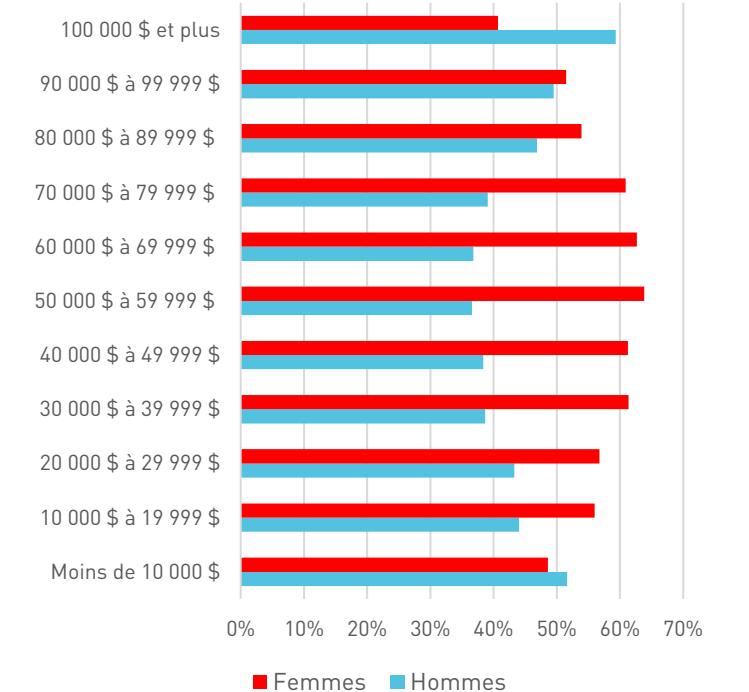
RÉPARTITION DU PARC DE LOGEMENTS PAR TYPE



TRANCHE DE REVENU DES PERSONNES DE 15 ANS ET PLUS



TRANCHE DE REVENU DES PERSONNES DE 15 ANS ET PLUS, SELON LE SEXE



Portrait des besoins

PROFIL DES DISTRICTS ÉLECTORAUX

L'analyse des besoins par districts électoraux permet de soulever les distinctions existantes au sein même de l'arrondissement.

Districts électoraux

Quatre districts électoraux composent l'arrondissement d'Outremont:

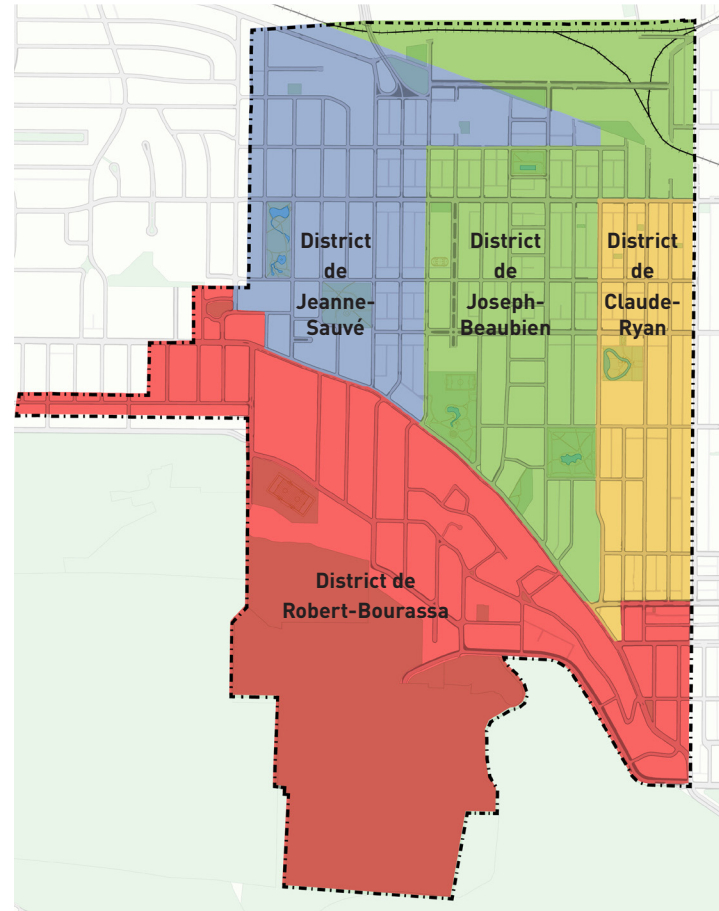
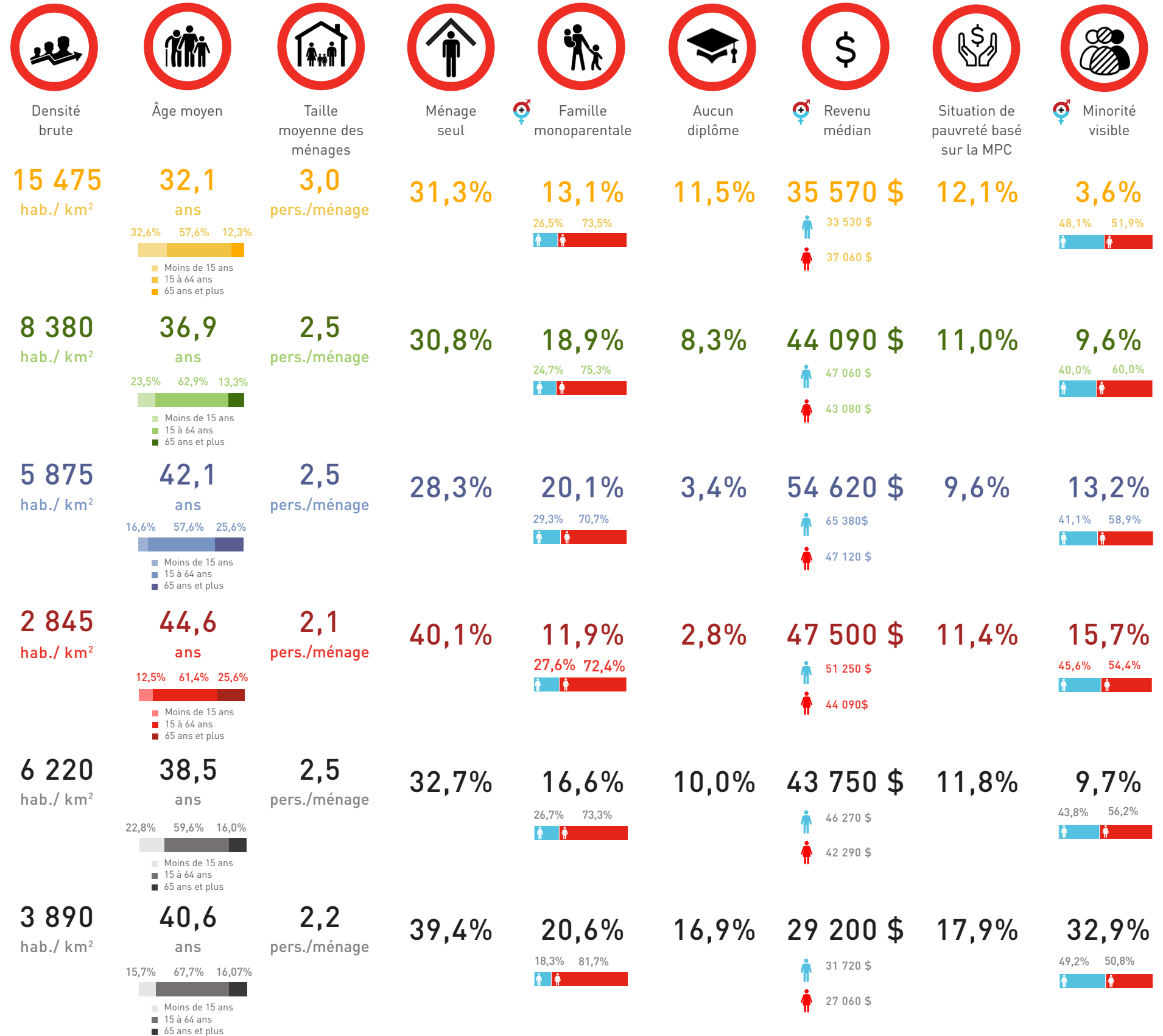
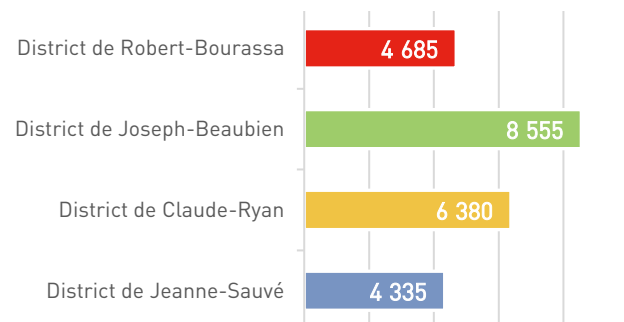


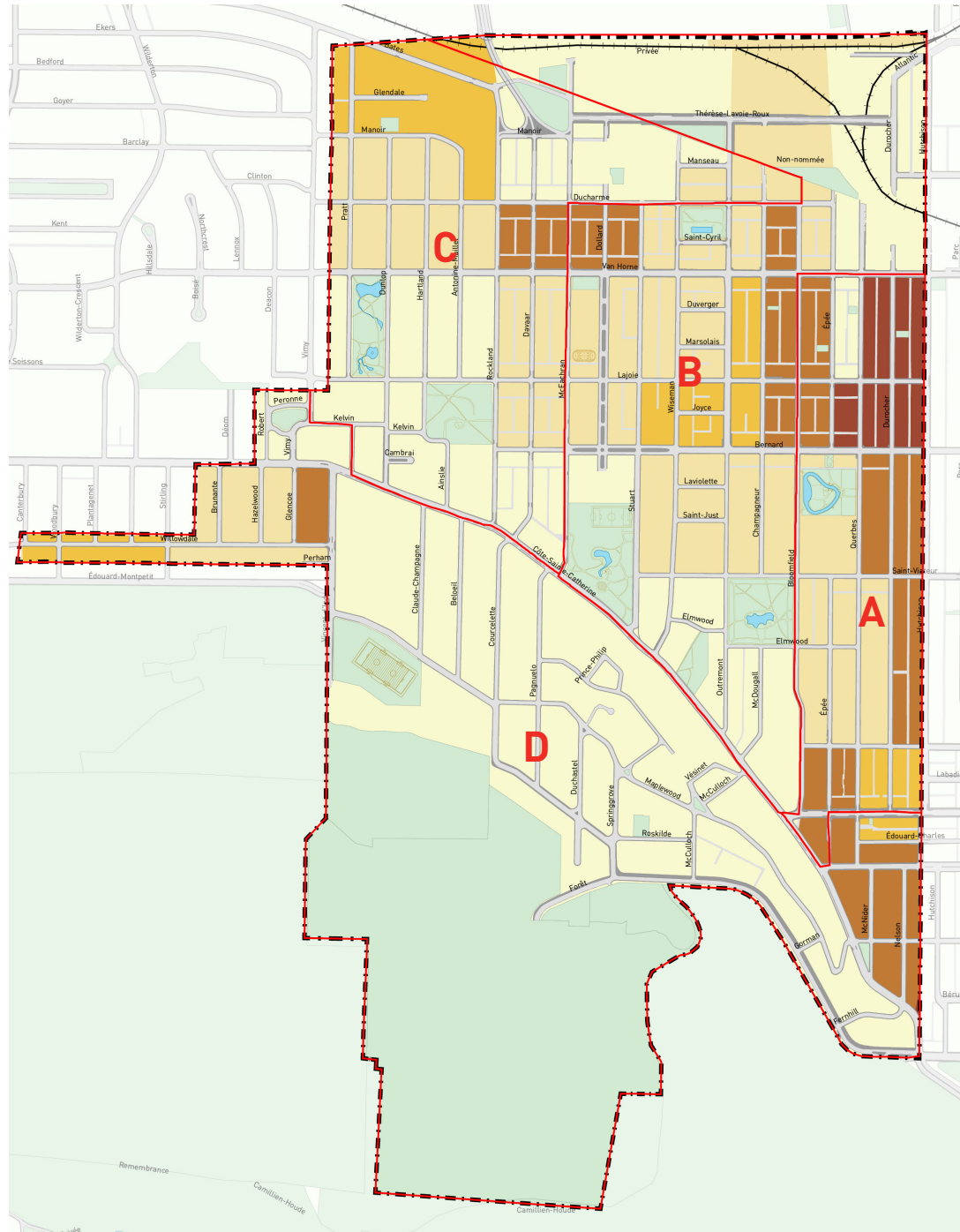
Fig.6._Carte des districts électoraux

POPULATION PAR DISTRICTS



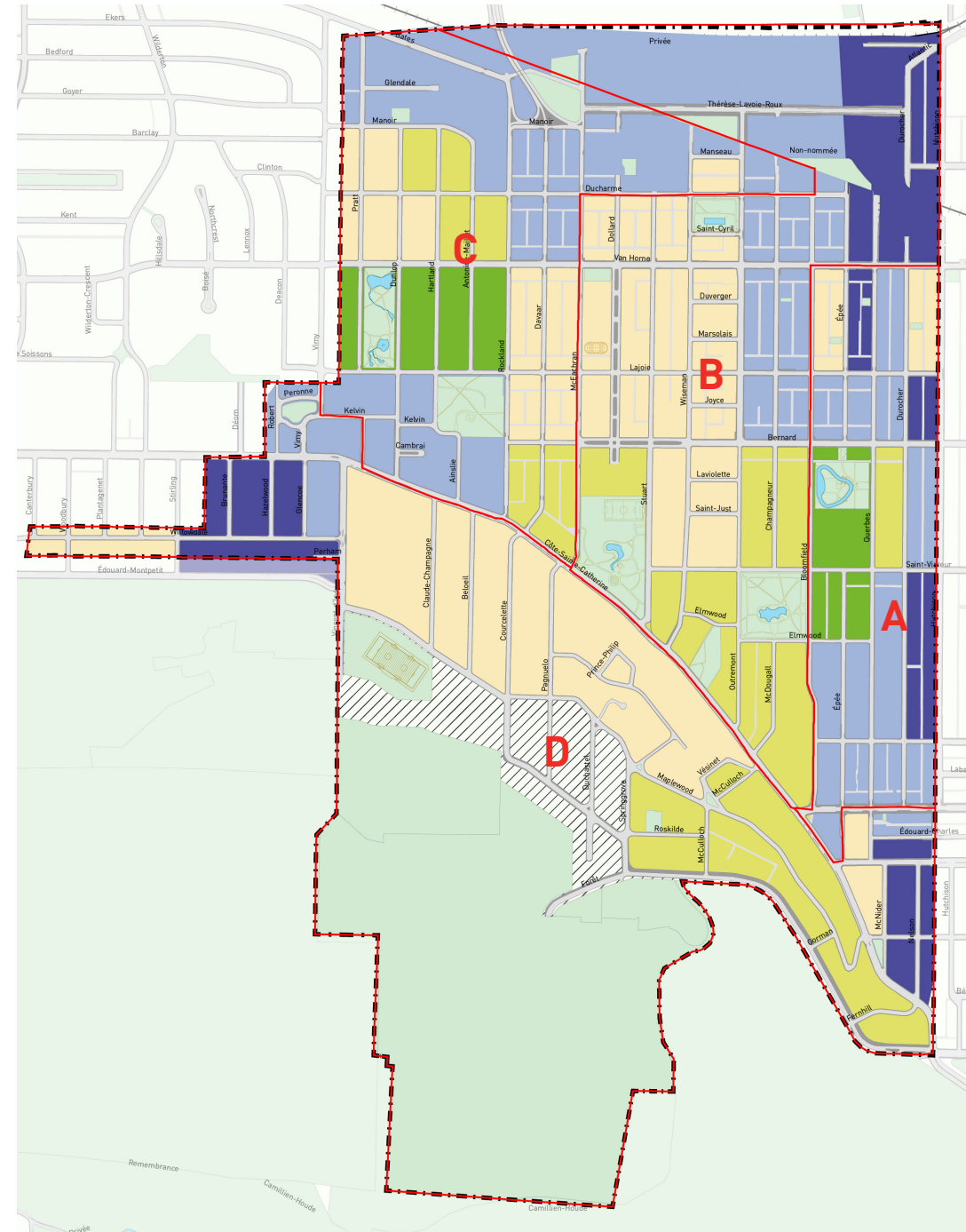
Portrait des besoins

PROFIL DES DISTRICTS ÉLECTORAUX



- Limites de l'arrondissement d'Outremont
 - Limite des districts
 - A** District Claude-Ryan
 - B** District Joseph-Beaubien
 - C** District Jeanne-Sauvé
 - D** District Robert-Bourassa
- Densité habitants/ km²
- Peu dense
 - Très dense

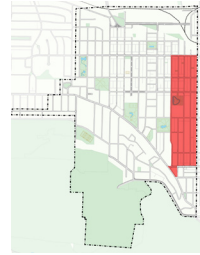
Fig.7. _Carte de la densité de population
Source: Statistique Canada, 2016, Données géoréférencées, Ville de Montréal



- Limites de l'arrondissement d'Outremont
 - Limite des districts
 - A** District Claude-Ryan
 - B** District Joseph-Beaubien
 - C** District Jeanne-Sauvé
 - D** District Robert-Bourassa
- Taux de pauvreté selon la mesure du panier de consommation (MPC)
- Non disponible
 - 0 %
 - 0,1 % à 5,0 %
 - 5,1 % à 12,0 %
 - 12,1 % à 20,0 %
 - 20,1 % à 30,0 %

Fig.8. _Carte de la concentration de la pauvreté selon la mesure MPC
Source: Montréal en statistiques, Données géoréférencées, Ville de Montréal

Portrait des besoins



PROFIL DES DISTRICTS ÉLECTORAUX

District Claude-Ryan

Le district Claude-Ryan est situé à l'est de l'arrondissement, délimité par les avenues Van Horne, Bloomfield, Laurier et Hutchison, qui agissent comme des frontières avec l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Il s'agit du district le plus petit, en termes de superficie, mais, également le plus dense. Effectivement, sur 0,4 km², se concentre 27 % de la population outremontaise, soit une densité brute de 15475 habitants/km².

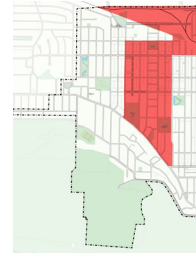
Cette densité de population s'explique par la forte présence de familles nombreuses. En effet, 57,3 % des familles comportent des enfants et parmi celles-ci près d'une famille sur deux est formée de 3 enfants ou plus. Par ailleurs, la taille des ménages moyenne est de 3,0 personnes, supérieure à celle évaluée à l'échelle de l'arrondissement. On y retrouve aussi une proportion de familles monoparentales plus faible (13,1 % comparativement à 16,3 % pour l'arrondissement).

Ainsi, la forte présence des familles avec enfants ceci explique pourquoi près d'une personne sur trois est âgée de moins de 15 ans. D'ailleurs, une analyse fine des groupes d'âge démontre que les enfants de bas âge soit de moins de 5 ans représentent près de 40 % des enfants.

Le district Claude-Ryan accueille une plus faible proportion de personnes issues de l'immigration qu'ailleurs à Outremont, soit 20,6 %. Les personnes s'identifiant à un groupe de minorité visible sont d'ailleurs beaucoup moins nombreuses. En effet, cette réalité ne s'applique qu'à 3,6 % de la population du district, soit une proportion presque trois fois moindre à celle de l'arrondissement.

La population du district Claude-Ryan se voit moins scolarisée que celle des autres districts. En effet, 11,5 % des personnes âgées de 15 ans et plus ne détiennent aucun certificat ni diplôme. Toutefois, cette forte proportion peut s'expliquer par le jeune âge de la population. En comparaison, 46,7 % de la population âgée de 15 ans et plus détient un certificat, un diplôme ou un grade universitaire, soit plus de 13 % de moins qu'à l'échelle de l'arrondissement. Ce constat se reflète dans le revenu médian qui s'avère nettement moindre qu'ailleurs dans l'arrondissement. Effectivement, un écart de plus de 9500 \$ est enregistré entre le revenu médian de ménages du district et celui de l'arrondissement. De même, relativement au revenu médian individuel, cet écart est évalué à plus de 8000 \$. Par ailleurs, le district Claude-Ryan compte une plus forte proportion de personnes sous le seuil de la pauvreté qu'ailleurs à Outremont.

Enfin, il est important de souligner la forte présence de la communauté juive dans ce secteur de l'arrondissement. Ce sont 45,0 % des personnes qui sont de confession juive.



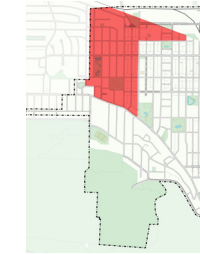
District Joseph-Beaubien

Le district Joseph-Beaubien est localisé dans la portion centrale de l'arrondissement et délimité au nord par l'emprise ferroviaire du Canadien Pacifique, qui la sépare de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension. Le district compte l'équivalent de 36 % de la population de l'arrondissement. Néanmoins, soulignons que le nouveau campus universitaire se construit dans le district Joseph-Beaubien et comptera également plusieurs nouveaux logements. Ainsi, une densification du district est inévitable.

La structure démographique du district Joseph-Beaubien est similaire à celle observée à l'échelle de l'arrondissement. Près de deux personnes sur trois sont âgées de 15 à 64 ans. De même, constate que la structure des ménages et des familles est semblable à celle de l'arrondissement. Toutefois, le district compte davantage de familles monoparentales, soit 18,9 % comparativement à 16,6 %. On constate que les familles monoparentales sont principalement situées dans la portion sud du district, près des avenues Ducharme, Champagneur et Bloomfield. Les femmes sont majoritairement le parent de ces familles.

Le district Joseph-Beaubien accueille davantage de personnes immigrantes qu'ailleurs dans l'arrondissement. En effet, une personne sur quatre est issue de l'immigration. Par ailleurs, le district accueille une plus forte proportion d'immigrants arrivés depuis 2011 (23,2 % comparativement à 21,1 % pour l'arrondissement). Parmi ceux-ci, près d'une personne sur trois provient de la France (29,2 %). Dans le district, tout comme à travers l'arrondissement, près de 10 % des personnes déclarent faire partie d'un groupe de minorité visible.

Relativement à la scolarité et aux revenus, les résident(e)s du district Joseph-Beaubien suivent les mêmes tendances observées à l'échelle de l'arrondissement. Ce sont 8,3 % des résident(e)s du district âgés de 15 ans et plus qui ne détiennent aucun certificat ni diplôme, comparativement à 7,9 % pour l'arrondissement. Parallèlement, 61,4 % ont fait des études universitaires et qui détiennent un certificat, un diplôme ou un grade. Relativement aux revenus, on constate que le revenu individuel médian est légèrement supérieur à la moyenne outremontaise, soit un écart de près de 350 \$. Il existe un écart de 4000 \$ entre le revenu médian des hommes (47 100 \$) et celui des femmes (43 100 \$).



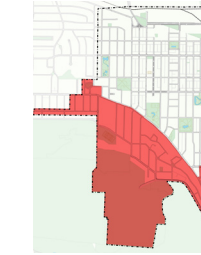
District Jeanne-Sauvé

Le district Jeanne-Sauvé est localisé dans la portion nord-ouest du territoire, suivant la limite de l'ancienne gare de triage au nord et celle de l'arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce. Ce district comprend 18 % de la population de l'arrondissement, totalisant une densité brute de 5875 habitants/km². Tout comme le district Robert-Bourassa, on y compte une plus forte proportion de femmes que d'hommes (55,4 %).

Le district se distingue par sa structure démographique comportant une plus forte proportion de personnes âgées de 65 ans et plus, soit 25,9 % comparativement à 17,6 % à l'échelle de l'arrondissement. Le district compte notamment une très forte proportion de personnes âgées de 80 ans et plus, représentant 12,3 % de la population. En contrepartie, le district compte une faible proportion de personnes âgées de moins de 15 ans (16,6 % comparativement à 22,8 % pour l'arrondissement). Malgré ce constat, les familles comprenant des enfants comptent pour 70,1 % des familles (66,0 % à l'échelle de l'arrondissement). Parmi celles-ci, les familles monoparentales sont en plus grand nombre qu'ailleurs à Outremont et composent 20,1 % des familles. Soulignons que c'est dans le district Jeanne-Sauvé que l'on trouve le plus grand nombre relatif de famille monoparentale dont le parent est de sexe masculin.

Le district Jeanne-Sauvé est particulièrement multiculturel alors que 29,7 % de la population est issue de l'immigration et 13,2 % s'identifie à un groupe de minorité visible.

La population du district est la plus scolarisée et nantie de l'arrondissement. En effet, seuls 3,4 % des personnes de 15 ans et plus ne détiennent aucun certificat ni diplôme et près de 2 sur trois d'entre elles détiennent un certificat, un diplôme ou un grade universitaire (65,1 %). De plus, le revenu médian des ménages est supérieur à 110 000 \$ et plus de 25 000 \$ supérieur à celui enregistré à l'échelle de l'arrondissement. Au plan individuel, le revenu médian est évalué à 54 600 \$, soit un écart de 11 000 \$ avec celui de l'arrondissement. De plus, on constate une forte disparité entre le revenu médian des hommes et des femmes. En effet, le revenu médian des hommes est supérieur de 18 000 \$ (65 400 \$) à celui des femmes (47 100 \$).



District Robert-Bourassa

Le district Robert-Bourassa couvre la portion de l'arrondissement au sud du Chemin de la Côte-Sainte-Catherine, incluant une vaste portion du mont Royal. La présence de cet espace non développable explique la faible densité brute du district (2845 habitants/km²). En effet, le district Robert-Bourassa représente près de 20 % de la population d'Outremont. On y compte, par ailleurs, une plus forte proportion de femmes que d'hommes (53,8 %).

Ce district se démarque par une plus forte représentation des groupes plus âgés de la population : les 65 ans et plus comptent pour 25,7 % de la population, comparativement à 17,6 % pour l'ensemble de l'arrondissement. Ces groupes sont d'ailleurs concentrés aux extrémités de l'arrondissement, soit le long de la rue Willowdale à l'ouest et près de l'intersection des avenues Laurier et de l'Épée.

Le district compte également la plus forte proportion de ménages composés d'une seule personne. Parallèlement, on y retrouve relativement peu de familles avec enfants, soit 44,7 % comparativement à 34,1 % à travers l'arrondissement. Ce constat est aussi valable pour les familles monoparentales. Conséquemment, peu d'enfants de moins de 14 ans habitent dans le district Robert-Bourassa.

Le district recense plus de personnes immigrantes que la moyenne de l'arrondissement soit 26,9 % comparativement à 24,7 %. Il s'agit du second district accueillant, en nombre absolu, le plus de personnes immigrantes arrivées depuis 2011. Celles-ci se concentrent le long de la rue Willowdale. On y trouve par ailleurs une communauté grandissante de personnes d'origine iranienne (18,3 % des nouveaux immigrants). De plus, près de 16 % de la population s'identifie comme faisant partie d'un groupe de minorité visible, soit presque deux fois plus que la moyenne outremontaise (9,7 %).

Les résident(e)s du district Robert-Bourassa sont particulièrement éduqués : seul 2,8 % de la population âgée de 15 ans et plus ne détient aucun certificat ni diplôme. Près de deux personnes âgées de 15 ans et plus sur trois sont détenteurs d'un certificat, diplôme ou grade universitaire (64,7 %), ce qui est presque le double de la moyenne montréalaise (33,8 %). Cette forte scolarisation se reflète dans un revenu individuel médian évalué à 47 500 \$ en 2015, soit 3 750 \$ de plus que la moyenne de l'arrondissement. Par ailleurs, on constate un écart de plus de 7 000 \$ entre le revenu médian des hommes et des femmes (51 250 \$ comparativement à 44 100 \$).

Portrait des besoins

DÉMARCHE PARTICIPATIVE

L'exercice d'élaboration du plan directeur a reposé sur une démarche de consultation publique rigoureuse et inclusive, qui a permis d'intégrer les idées, les souhaits et les aspirations de la population au regard des parcs et des bâtiments publics du territoire. Cette démarche s'est déroulée en pleine période de pandémie ce qui a entraîné plusieurs défis en termes de mobilisation et de logistique. L'arrondissement Outremont a donc privilégié la réalisation de plusieurs activités de discussion et la mise sur pied d'une variété d'outils de participation publique afin que tous puissent s'exprimer sur le devenir des parcs et des bâtiments. Plus spécifiquement, les activités ci-contre ont été réalisées.

L'analyse exhaustive des résultats de consultations se trouvent dans le rapport de consultation de la démarche entourant le plan directeur.

Approche ADS+

Dans un souci d'inclusivité, des stratégies ont été déployées pour aller à la rencontre de groupes sous-représentés en consultation publique et pour favoriser la révélation d'une diversité de points de vues.

En effet, la présente démarche a souscrit aux principes d'intégration de l'analyse différenciée selon les sexes et intersectorielle (ADS+). Cette approche vise à permettre de relever les défis particuliers, les freins ou les enjeux spécifiques vécus par des populations susceptibles d'être sous-représentées ou vulnérables en raison de leur sexe, leur âge, leur situation de handicap, leur classe sociale, etc.

Des stratégies d'inclusivité ont été déployées à toutes les étapes du mandat afin de saisir les différentes réalités que vivent les citoyen.e.s, de favoriser la participation de tous à la planification des parcs et des bâtiments publics ainsi que de trouver des solutions adaptées. Plus spécifiquement les stratégies suivantes ont été privilégiées:

- Collaboration des organismes pouvant rapporter les besoins des populations susceptibles d'être sous-représentées dans la société;
- Attention particulière portée aux enjeux d'accessibilité universelle et d'inclusion sociale et culturelle dans le sujet des discussions;
- Diversification des outils et méthodes de consultation (individuelle, collective, de vive voix, par écrit, etc.);
- Traduction des documents en anglais pour un plus grand rayonnement de la démarche.



SONDAGE 950 réponses

Préalablement à l'amorce du plan directeur, un sondage a été lancé en 2018 visant à recueillir les besoins et les préférences des citoyen(e)s quant aux sept parcs suivants : Beaubien, François-Xavier-Garneau, John-F.-Kennedy, Joyce, Outremont, Pratt et Saint-Viateur.



GROUPES DE DISCUSSION AVEC LES PARTENAIRES 91 participant(e)s

Au cours des rencontres, ce sont 91 partenaires de l'arrondissement issus de milieux variés qui ont pu s'exprimer sur le plan directeur. Les groupes consultés étaient:

- Enfants;
- Jeunes;
- Aînés;
- Groupes sportifs;
- Société d'histoire;
- Comité parc, sport et environnement;
- Association des commerçants;
- Communautés juives hassidiques.



MARCHE EXPLORATOIRE VIRTUELLE 13 employé(e)s

Plus d'une douzaine d'employés ont partagé leur connaissance des enjeux du terrain. De profils variés, ils étaient notamment associés aux travaux publics, aux loisirs et au développement culturel, à l'horticulture, aux ressources humaines, à l'aménagement et à l'architecture.



SÉANCE D'INFORMATION ET D'ÉCHANGES 58 participant(e)s

Près d'une soixantaine de participant(e)s se sont exprimés sur le contenu du Plan directeur, et ce en présence de représentants de l'arrondissement et des élus d'Outremont lors d'une séance d'information et d'échanges virtuelle.



MÉMOIRES DÉPOSÉS 5 mémoires déposés

Les mémoires déposés permettent d'exprimer le positionnement des organismes et associations suivants:

- Syndicat des copropriétaires du Royal York;
- Société d'histoire d'Outremont;
- Maison des jeunes d'Outremont;
- Les Amis de la place Marcelle-Ferron;
- Outremont en famille.



SONDAGE 121 réponses

Un sondage portant spécifiquement sur les habitudes de fréquentation des parcs et des bâtiments ainsi que le contenu préliminaire du Plan directeur a été évalué et a reçu l'apport de 121 contributeurs et contributrices. Ce sondage a été mis en ligne 1 mois, sur les plateformes *Réalisons Montréal* et *Making Montreal*.



MUR À IDÉES 18 idées partagées et sur lesquelles 26 contributeurs/contributrices ont voté

Un mur à idée a été employé sur les plateformes *Réalisons Montréal* et *Making Montreal*, permettant à 26 personnes de partager près d'une vingtaine d'idées ou de voter sur celles-ci.



CARTE COLLECTIVE 56 idées cartographiées de 18 contributeurs et contributrices

56 idées provenant de 18 participant(e)s ont été spatialisées via une carte collective sur les plateformes *Réalisons Montréal* et *Making Montreal*.

Portrait des besoins

FAITS SAILLANTS DE L'ANALYSE DES BESOINS

Portrait démographique

- La population est relativement stable, mais l'arrivée du campus MIL aura un impact sur la densification du territoire et la présence quotidienne d'une masse d'étudiants, d'employés et de visiteurs qui pourraient fréquenter les parcs et espaces publics;
- La population d'Outremont se caractérise par la forte représentation des groupes les plus jeunes, notamment les moins de 14 ans. Cette surreprésentation est aux dépens du groupe de 25 à 64 ans. Le groupe des 65 ans est en proportion normale;
- Cette forte proportion de jeunes est liée à la présence de familles nombreuses. De plus, on compte une plus faible représentation des familles monoparentales;
- Tout comme les familles, les ménages sont nombreux et les ménages composés d'une seule personne sont moins nombreux que la moyenne montréalaise et sont même en diminution depuis quelques années;
- La population est très scolarisée et très nantie comparativement à la population montréalaise. Toutefois des disparités sont observables entre les districts et entre les hommes et les femmes;
- Le district Claude-Ryan est le secteur le plus dense, qui comprend davantage de familles nombreuses, et conséquemment de jeunes de moins de 25 ans. La population y est également la moins scolarisée et nettement moins fortunée. Il s'agit du seul district où les femmes gagnent un revenu supérieur à celui des hommes. On peut expliquer en partie le faible revenu par la jeunesse de la population, comparativement aux autres districts. Aussi, ce district compte moins de personnes immigrantes et de minorités visibles;
- Le district Joseph-Beaubien comprend une structure démographique et des caractéristiques socioéconomiques similaires à celles de l'arrondissement. Ce secteur comprend en partie le campus MIL, qui pourrait influencer les besoins à venir;
- Le district Jeanne-Sauvé comprend une plus forte proportion de personnes âgées de 65 ans et plus qu'ailleurs dans l'arrondissement, notamment le groupe des 80 ans et plus. Ces éléments, combinés à la présence en partie du campus MIL, laissent à croire que la structure démographique et les caractéristiques socioéconomiques du district pourraient changer dans les prochaines années. Ce district accueille par ailleurs la population la plus aisée de l'arrondissement. Ce district est multiculturel : il s'agit de près d'un habitant sur trois de ce district est issu de l'immigration;
- Le district Robert-Bourassa est le moins dense de l'arrondissement, comprenant une partie du flanc du mont Royal. On y retrouve une plus faible proportion des jeunes de moins de 25 ans qu'ailleurs. Le district compte d'ailleurs une plus forte proportion de ménages composés d'une seule personne. La population est assez scolarisée et nantie. Le district accueille particulièrement les nouveaux immigrants.

Démarche participative

- La population consultée priorise l'amélioration des équipements et des infrastructures existantes avant d'ajouter de nouveaux et répondre aux besoins de première nécessité en priorité. Ce constat fait appel au besoin par exemple d'avoir accès à des toilettes propres, à des poubelles, des vestiaires là où se trouvent les équipements sportifs et de supports à vélo, par exemple. Les participant(e)s mentionnent également souhaiter une mise à niveau, rénovation et entretien des équipements et du mobilier qui sont relativement vétustes dans l'arrondissement, et ce, de manière cohérente, et en fonction d'une vision d'ensemble et pour répondre à l'ensemble des besoins. Plusieurs organismes mentionnent avoir un besoin urgent de rénovation du bâtiment public qu'ils occupent, d'autres souhaiteraient occuper des bâtiments publics inoccupés;
- Les participants souhaitent que les interventions découlant du plan directeur tiennent compte, respectent et célèbrent la richesse patrimoniale du cadre bâti, l'histoire des parcs et le patrimoine végétal et arboricole de l'arrondissement. Le patrimoine apparaît comme une source de fierté et d'appartenance aux yeux des Outremontais(e)s. Que ce soit dans une perspective de restauration des bâtiments ou de rénovation des parcs, il est essentiel que les interventions permettent de mettre en valeur ce patrimoine. On mentionne souvent par exemple, l'importance de conserver la vocation des parcs aux paysages bucoliques et voués à la contemplation et de ne pas les dénaturer. La Maison McFarlane est également citée comme opportunité en ce sens, et dans laquelle il faudra investir dans les prochaines années;
- Il apparaît important pour la population de déterminer la vocation de chaque parc et bâtiment avant de les rénover ou de les réaménager de façon à équilibrer les besoins. La définition de la vocation et de l'identité propre de chaque parc permettrait d'identifier les parcs dont la vocation s'apparente à la détente ou la promenade alors que d'autres ont une vocation davantage sportive. La vocation des bâtiments devrait être complémentaire aux parcs et répondre aux besoins des Outremontais(e)s;
- Plusieurs participants de la démarche participative souhaitent voir une amélioration de l'offre et des équipements sportifs en priorité. Il apparaît essentiel de mettre à niveau les installations sportives et assurer la présence suffisante d'équipements sportifs pour les jeunes, les familles et les aînés, notamment d'une piscine intérieure, des terrains de soccer et de basketball additionnels, gyms extérieurs et intérieurs, des jeux d'eau. Le parc Beaubien a été maintes fois ciblé pour cette raison ainsi que le parc Irma-Levasseur;
- Plusieurs personnes consultées s'accordent sur le potentiel de consolidation d'un pôle culturel et communautaire, notamment par le développement de l'Îlot Saint-Viateur. Par ailleurs, il s'agit également de célébrer la culture, les arts et la communauté dans les parcs, en les équipant d'aménagements propices à la tenue d'activités et d'événements et à l'art public;
- La plupart des participants souhaitent que le plan directeur favorise la biodiversité et le développement durable dans les interventions préconisées. L'importance de verdir davantage les parcs, de mettre de l'avant des interventions axées sur le développement durable et de laisser plus de place à la biodiversité dans les parcs sont des objectifs consensuels;
- Les participants de la démarche participative considèrent l'accessibilité universelle ainsi que la mixité sociale et culturelle comme des principes de base transversaux aux interventions et aux actions à poser dans les années à venir, de manière à ce que les parcs et bâtiments répondent aux besoins de tous les Outremontais(e)s;
- Les personnes consultées souhaitent voir une meilleure cohabitation des modes de transport pour se rendre aux parcs, autour et à l'intérieur de ceux-ci, ainsi qu'une amélioration de la sécurité des usagers vulnérables;
- Les participants ont souligné l'importance d'inclure les parcs du campus MIL dans une réflexion cohérente et de façon à pouvoir répondre aux besoins des populations actuelles à venir dans l'arrondissement. Par ailleurs, ils souhaitent que se poursuive la discussion au cours de consultations publiques rigoureuses et utiles et dans le cadre de partenariats avec les organismes d'Outremont.

03. PORTRAIT DE L'OFFRE EN PARCS, EN INFRASTRUCTURES ET ÉQUIPEMENTS

La section suivante permet d'évaluer globalement la desserte et l'offre des parcs d'Outremont, notamment en ce qui a trait aux infrastructures et aux équipements présents sur le territoire.

Dans un premier temps, l'analyse fait ressortir des constats sur le niveau de service des parcs en reprenant le modèle théorique de la *National Parks and Recreation Association*. Ensuite, elle aborde les enjeux relatifs à l'accessibilité des parcs puis dresse un inventaire des infrastructures et des équipements sportifs et récréatifs sur le territoire. Enfin, l'analyse s'attarde aux notions de patrimoine, de qualité et d'inclusivité des parcs en fonction de critères spécifiques.

Portrait de l'offre en parcs, infrastructures et équipements

MÉTHODOLOGIE

Inventaire des parcs et des infrastructures et équipements

Dans le but de caractériser l'offre en parcs et en bâtiments, un inventaire des 23 parcs et des 10 bâtiments a été effectué au mois de septembre 2020. À l'aide de fiches d'observation, une évaluation a été faite au regard de la description des infrastructures, du mobilier urbain, de l'ambiance paysagère, de la qualité environnementale et des usages. Ces fiches se trouvent en annexe du présent document.

Analyse du niveau de service des parcs

En fonction du modèle théorique de desserte développé par la *Parcs and Recreation Association*, les parcs d'Outremont ont été classifiés selon leur typologie. Cette analyse permet d'évaluer le niveau de service des parcs en fonction de la densité d'un secteur, leur distribution sur le territoire et de s'assurer qu'ils répondent suffisamment aux besoins des citoyen(e)s. Elle permet également de relever les carences en parcs sur le plan spatial.

L'analyse théorique du niveau de service permet d'établir des rayons de desserte des parcs, en fonction de leur classification ainsi qu'une norme établissant le nombre d'hectares nécessaires par 1000 habitant (fig.9 et 10). Par exemple, le parc de voisinage détient un rayon de desserte de 400 m (environ 5 minutes de marche) et il en faut 0,1 ha/1000 hab. pour répondre aux besoins d'un quartier.

Il est à noter que les parcs-écoles, ainsi que le parc du Mont-Royal et les parcs et places associés au Nouvel Outremont ont été exclus de la présente étude puisqu'ils seront encadrés par un Plan directeur associé au Campus MIL. Par contre, lorsqu'il était pertinent de les inclure à certaines analyses, cela a été mentionné dans le rapport.

TYPOLOGIE	MINIPARC	PARC DE VOISINAGE	PARC DE QUARTIER	PARC MUNICIPAL	PLACE PUBLIQUE	PARC CANIN
Superficie	moins de 0.5 ha	0.5 à 3 ha	3 à 30 ha	20 à 30 ha	variable	variable
Rayon de desserte	200 m	400 m	800 m	métropolitain, 1 200 m	métropolitain	variable
Vocation	Récréative	Récréative et détente	Sportive dominante	Loisirs intensifs et naturels	Détente, rassemblement	Récréative
Types d'aménagements	Aires de plantation et de détente, aires de pique-nique et jeux d'enfants	Aires de plantation, boisées, de détente, de pique-nique, jeux pour enfants et adultes, espace de jeu libre, patinoire extérieure, petit terrain sportif	Aires de plantation, boisées, de détente, de pique-nique, bâtiment de services jeux pour enfants et adultes, espace de jeu libre, patinoire extérieure, plateaux sportifs, butte à glisser, piscine	Bâtiment de services, d'envergure, équipements culturels et sportifs de dimension réglementaire	Aire ouverte propice aux activités de rassemblement, oeuvre d'art, aire de détente, de pique-nique et aires de plantation	Aire ouverte, mobilier urbain
Répartition sur le territoire	Habituellement localisé dans les anciens quartiers ouvriers	Au centre des milieux de vie	En périphérie des milieux de vie	En périphérie des milieux de vie	Au coeur des milieux de vie urbanisés	En périphérie des milieux de vie

Fig.9. _Classification des parcs selon leur typologie et leur niveau de service

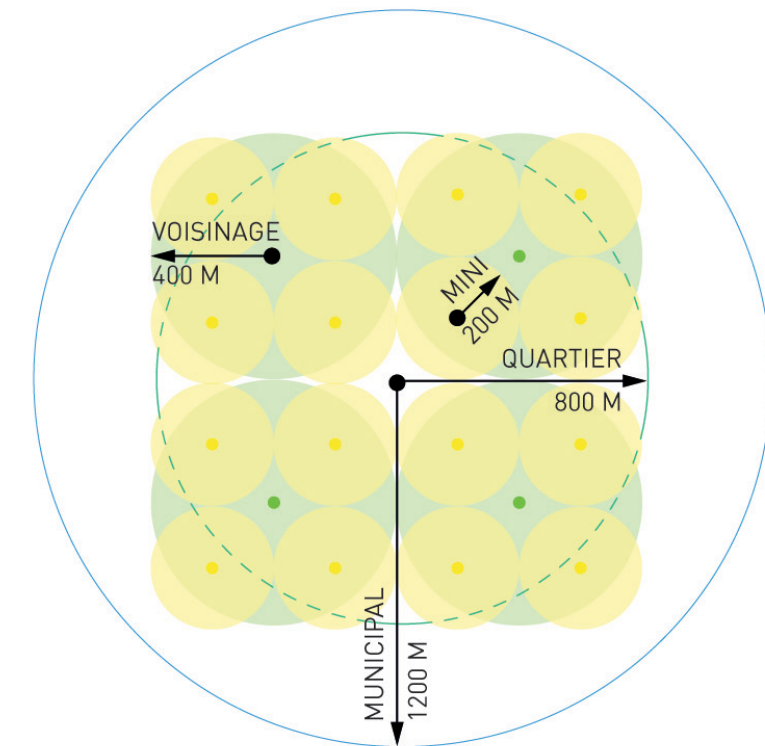


Fig.10. _Illustration du modèle théorique

Portrait de l'offre en parcs, infrastructures et équipements

NIVEAU DE SERVICE

Statistiques

Les 23 parcs et places publiques à l'étude dans l'arrondissement d'Outremont composent 17,4 hectares sur le territoire. Cela correspond à environ 5 % du territoire.

De ces 23 parcs, 10 d'entre eux sont des miniparcs, alors que 7 sont des parcs de voisinage, 1 est un parc de quartier, 1 est un parc canin et 4 sont des places publiques (fig. 11).

Niveau de service de l'offre en parcs

Les parcs à Outremont offrent un ratio de 0,73 ha/1000 hab., ce qui est loin de la norme prescrite de 2,5 ha/1000 hab. (fig. 13). Globalement, et selon les normes théoriques, l'arrondissement présente un manque à gagner de 42,7 ha de parcs (fig. 13). De plus, l'ajout de 1300 nouveaux logements à moyen terme et selon l'hypothèse que ceux-ci accueilleront en moyenne 1,5 personnes par ménage (population 25904) ferait diminuer ce ratio à 0,67 si aucune superficie de parc n'est ajoutée. Par contre, lorsqu'on ajoute la superficie des grands parcs qui se trouvent sur le territoire (Mont-Royal), ainsi que le parc Pierre-Danseau, à l'analyse, les citoyen(e)s de l'arrondissement sont bien pourvus en parcs à concurrence de 3,7 ha/1 000 hab. ce qui représente un surplus de 28,1 ha (fig. 13 et 14).

En déconstruisant l'offre par district au sein de l'arrondissement, on remarque une offre négligeable dans le district Claude-Ryan (fig. 14). Alors que le district présente 27 % de la population d'Outremont, il présente seulement 9 % de l'offre en parcs. En effet, la présence d'une offre prédominante de miniparcs explique ce résultat. Jeanne-Sauvé est le district présentant la meilleure offre en parcs, même si celle-ci est en deçà de la norme du ratio de 2,5.

La figure 13 indique également qu'on enregistre une carence de parcs municipaux et en parcs de quartier alors qu'Outremont présente un surplus dans l'offre de parcs de voisinage.

Comparaison du niveau de service avec les autres arrondissements montréalais

Lorsqu'on compare le ratio de l'offre en parcs, de différents arrondissements montréalais, on constate que l'arrondissement d'Outremont se retrouve en deçà de la moyenne qui est de 1,19. En effet, Outremont se retrouve parmi les arrondissements offrant le moins de parcs par 1000 habitants (fig. 12).

DISTRICT	#	PARC	TYPOLOGIE	SUPERFICIE (HA)
Claude-Ryan	01	Saint-Viateur	Voisinage	1.5
	02	Place Marcelle-Ferron	Place publique	0.06
	03	Durocher	Miniparc	0.05
	04	De l'Épée	Miniparc	0.04
	05	Querbes	Miniparc	0.04
Total				1.69
Joseph-Beaubien	06	Beaubien	Voisinage	2.7
	07	Outremont	Voisinage	2.2
	08	John-F.-Kennedy	Voisinage	0.8
	09	F. X. Garneau	Voisinage	0.7
	10	Champagneur	Miniparc	0.02
Total				6.42
Jeanne-Sauvé	11	Joyce	Voisinage	2
	12	Pratt	Voisinage	1.8
	13	Canin	Canin	1.21
	14	Irma-Levasseur	Miniparc	0.17
	15	Jaques-Tessier	Miniparc	0.1
Total				5.28
Robert-Bourassa	16	Vincent d'Indy	Quartier	3.2
	17	Jacques-Parizeau	Miniparc	0.3
	18	Oakwood	Miniparc	0.2
	19	Raoul-Dandurand	Miniparc	0.2
	20	du Vésinet	Place publique	0.05
	21	Ludger-Beauregard	Miniparc	0.04
	22	Délia-Tétrault	Place publique	0.01
	23	Kate-McGarrigle	Place publique	0.01
Total				4.01
TOTAL				17.4

Fig.11._Inventaire des parcs et superficies

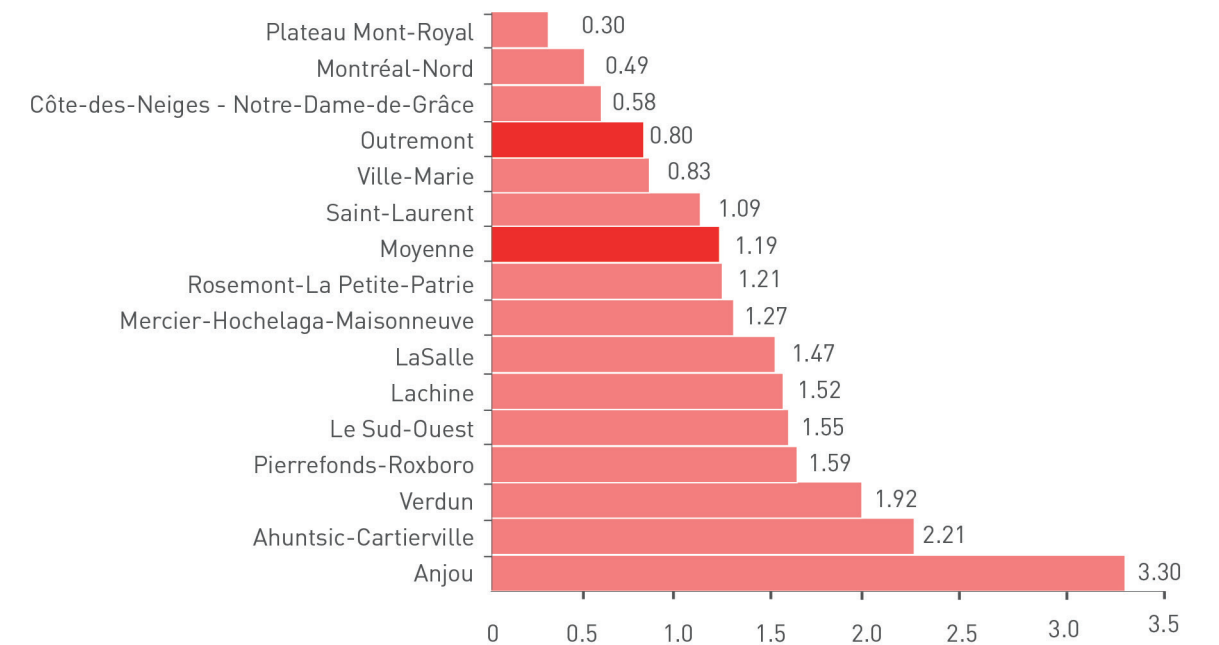


Fig.12._Comparaison des ratios de parcs en hectares par 1000 habitants de certains arrondissements montréalais

Portrait de l'offre en parcs, infrastructures et équipements

NIVEAU DE SERVICE

TYPLOGIE	NORME (HA/1000 HAB.)	BESOINS POUR OUTREMONT	SITUATION EXISTANTE*	ÉCART	SITUATION
Mini parc	N/A	N/A	1.16 ha	N/A	N/A
Parc de voisinage	0.1 ha	2.4 ha	11.7 ha	+10.1 ha	SURPLUS
Parc de quartier	0.4 ha	9.6 ha	3.2 ha	-6.4 ha	CARENCE
Parc municipal	2 ha	48 ha	0	-48 ha	CARENCE
Parc canin	N/A	N/A	1.21 ha	N/A	N/A
Arrondissement d'Outremont	2.5 ha	60 ha	17.27 ha	-42.73 ha	CARENCE
Arrondissement d'Outremont incluant les grands parcs, le parc Vincent d'Indy et le parc Pierre-Dansereau (Nouvel Outremont)			88.1 ha	+28.1 ha	SURPLUS

Fig.13._Classification des parcs selon leur typologie et leur niveau de service

Note: La superficie comptabilisée pour les parcs exclut les places publiques

DISTRICT	SUPERFICIE EN PARCS (HA)	POPULATION (2016)	POIDS DÉMOGRAPHIQUE (%)	RATIO ACTUEL (HA/1000 HAB)	SUPERFICIE DE PARCS AJOUTÉS (HA)	POPULATION PROJETÉE*	RATIO PROJETÉ
Claude-Ryan	1.69	6 381	27 %	0.3			
Joseph-Beaubien	6.42	8 547	36 %	0.8			
Jeanne-Sauvé	5.28	4 332	18 %	1.2			
Robert-Bourassa	4.01	4 694	20 %	0.9			
Arrondissement d'Outremont	17.4	23 954	100 %	0.73	0	25 904	0.67
Arrondissement d'Outremont incluant les grands parcs, le parc Vincent d'Indy, la Place Alice-Girard et le parc Pierre-Danseau (Nouvel Outremont)	88.9	23 954	100 %	3.7	0	25 904	3.4

Fig.14._Ratio des parcs en fonction des districts et du poids démographique actuel et projeté

Note: La population projetée a été calculée en fonction de l'arrivée de 1 300 nouveaux logements à Outremont dans les prochaines années, notamment dans le secteur Nouvel Outremont près du campus MIL. Selon l'hypothèse que le nombre de personnes par ménage serait de 1,5 en moyenne, cela ajouterait environ 1 950 nouveaux résident(e)s à moyen terme.

Portrait de l'offre en parcs, infrastructures et équipements

ACCESSIBILITÉ AUX PARCS

Le modèle théorique sur les niveaux de service permet d'identifier des rayons de desserte pour chaque type de parc afin d'évaluer leur distribution géographique. Par exemple, les miniparcs ont un rayon de 200 m, c'est-à-dire qu'ils sont susceptibles d'attirer des usagers à l'intérieur de ce rayon. Cependant, cette analyse comporte certaines limites. L'étude en fonction des rayons ne prend pas en compte les barrières physiques territoriales qui sont susceptibles d'influencer l'accessibilité aux parcs.

La figure 15 démontre que beaucoup d'Outremontais(es) se retrouvent dans un rayon de distance de 400 m d'un parc de voisinage (5 minutes de marche). Le nord de l'arrondissement est particulièrement bien desservi, d'autant plus que le parc Pierre-Dansereau et la Place Alice-Girard s'ajoutent à l'offre.

On retrouve cependant plusieurs sites moins bien desservis en parcs :

- Le district Robert-Bourassa présente une carence de parcs, car les citoyen(ne)s n'ont accès qu'à un parc de quartier dont les infrastructures sont spécialisées (terrain de sport) et à de petites places ou miniparcs comportant des infrastructures limitées. En effet, le parc Vincent d'Indy comporte des équipements peu diversifiés répondant à des besoins sportifs spécifiques. Son attrait pour les résident(e)s du secteur est donc limité. Ces résident(e)s ont toutefois accès facilement au parc du Mont-Royal;
- Le sud du district Claude-Ryan comporte également une carence en espaces verts;
- Un petit secteur au centre même de l'arrondissement près des rues Lajoie et Wiseman se trouve aussi un peu plus loin des parcs de voisinage et des miniparcs;
- Le nord-ouest de l'arrondissement près de la rue Manoir n'a accès qu'à un miniparc.

L'analyse démontre également l'absence d'une desserte convenable en parcs de quartiers qui offrent des infrastructures plus variées et à plus grande échelle.

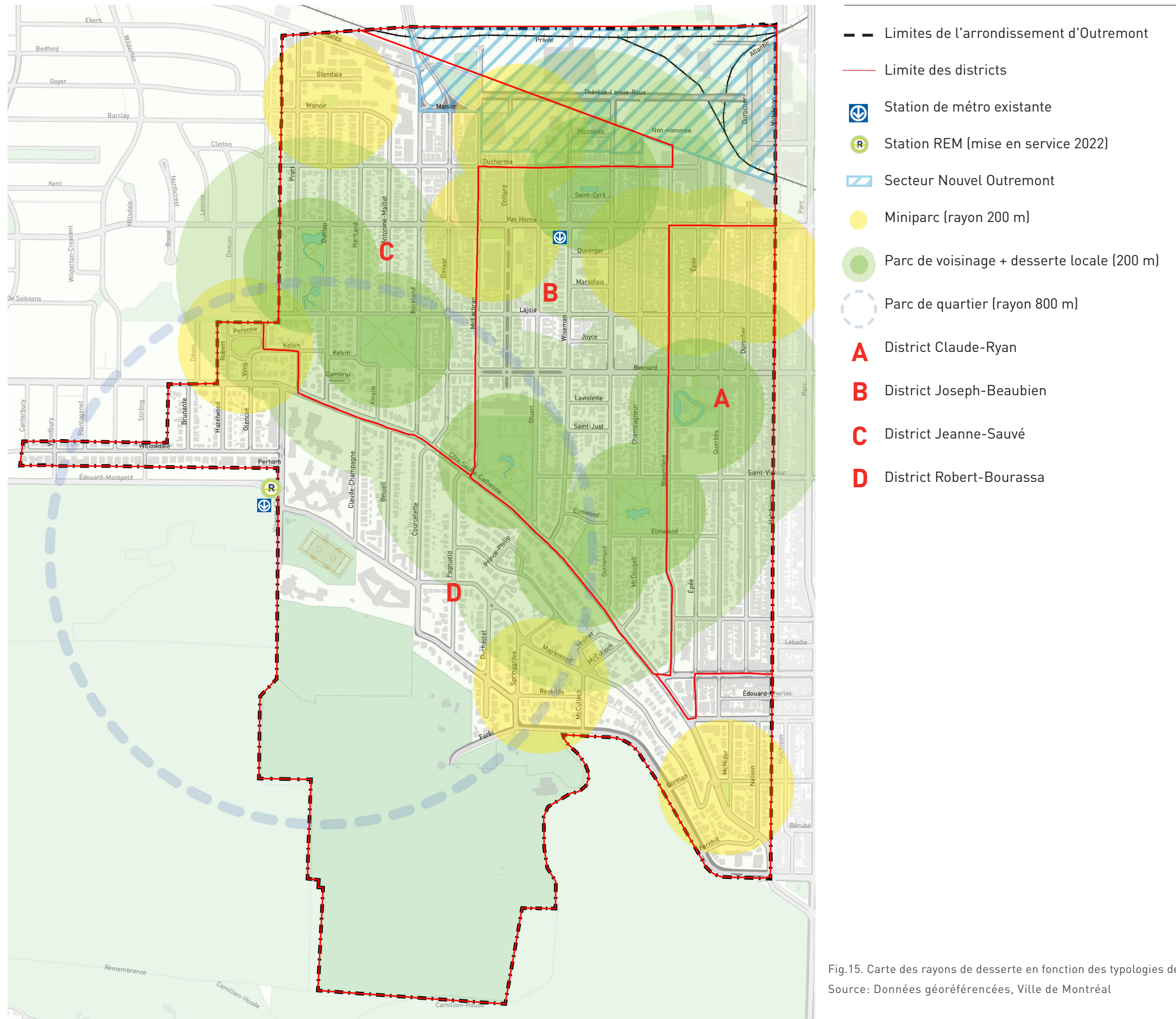


Fig.15. Carte des rayons de desserte en fonction des typologies de parcs
Source: Données géoréférencées, Ville de Montréal

Portrait de l'offre en parcs, infrastructures et équipements

ACCESSIBILITÉ AUX PARCS

Dans la même logique que la carte précédente, la figure 16 représente les secteurs desservis par un parc (toutes typologies confondues) à 5 minutes de marche. Pour effectuer ce calcul, la grille de rue a été utilisée, ce qui permet une représentation plus juste de la réalité.

Cette carte permet de mettre en lumière essentiellement les mêmes conclusions que la carte précédente, soit des zones où l'on observe une carence dans l'accès aux parcs, au sud du district Robert-Bourassa, ainsi qu'au centre de l'arrondissement.

Cependant, le sud du district Claude-Ryan semble avoir davantage accès à un parc à 5 minutes de marche. C'est à l'est du district qu'il semble y avoir un accès moins convenable.

Bien que le Mont-Royal ne soit pas géré par l'arrondissement, et qu'il se trouve à l'extrême sud de celui-ci, il est pertinent de mentionner qu'en plus des parcs et places publiques, les Outremontais(es) bénéficient de ce joyau près de leur lieu de résidence. En effet, ils peuvent s'y rendre par le biais de plusieurs points d'accès et notamment par des passages parmi lesquels se trouve l'escalier Maplewood. Ceux-ci favorisent ainsi les circuits courts vers le Mont-Royal. Par ailleurs, les résident(e)s les plus éloignés du Mont-Royal, au nord, se trouvent à une distance d'environ 2 km de celui-ci, représentant plus ou moins 25 minutes de marche.

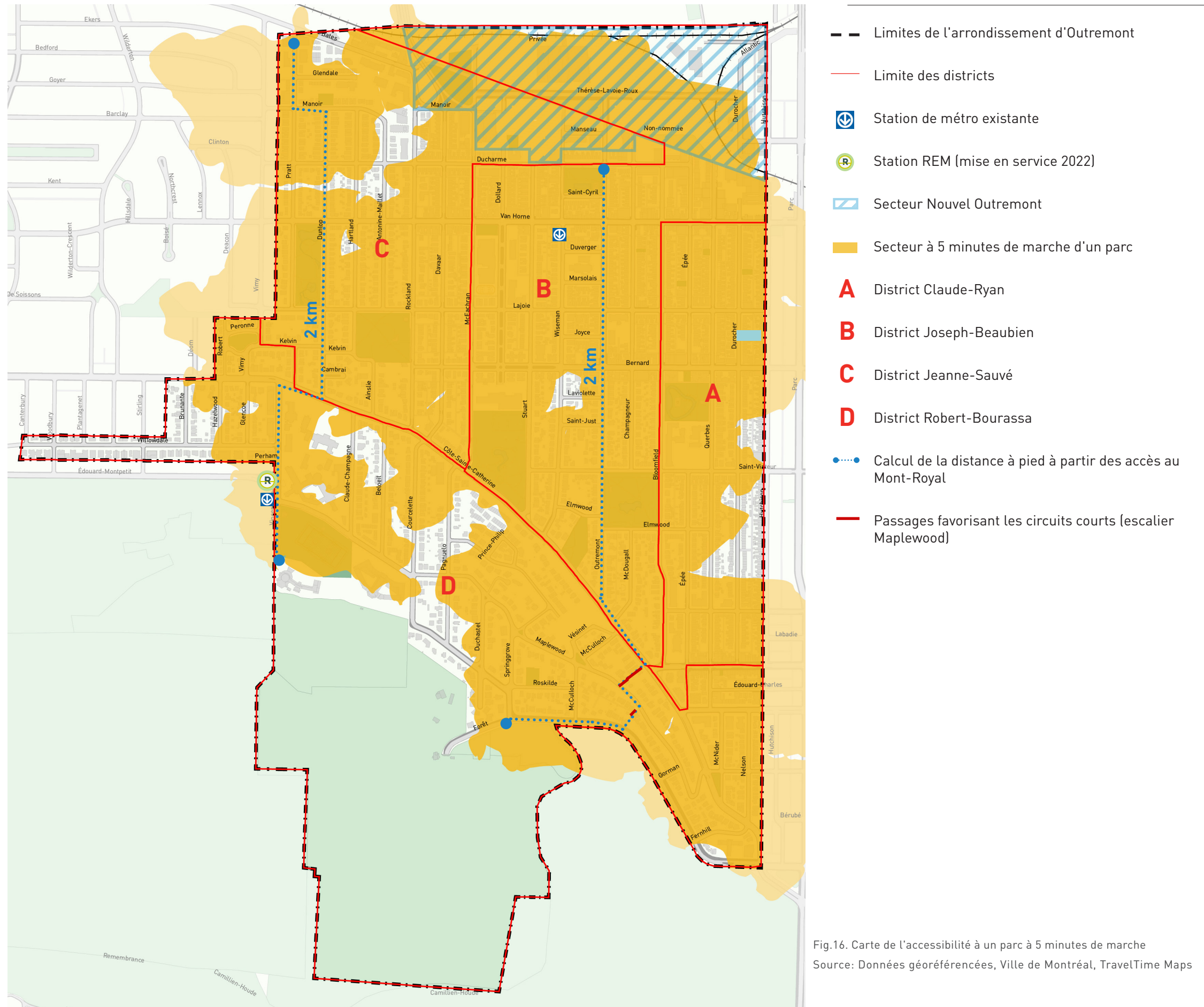


Fig.16. Carte de l'accessibilité à un parc à 5 minutes de marche
Source: Données géoréférencées, Ville de Montréal, TravelTime Maps

Portrait de l'offre en parcs, infrastructures et équipements

ACCESSIBILITÉ AUX PARCS

La figure 17 permet d'évaluer l'accès des parcs et des bâtiments à l'étude en modes de transport collectif et actif.

Les indices Walkscore permettent rapidement d'évaluer la desserte d'un quartier en transport actif et collectif. Cet indice indique qu'Outremont est le 3^e arrondissement montréalais le plus propice à la marche (score de 78/100) après les arrondissements Ville-Marie et Plateau-Mont-Royal. Selon le même indice, relativement au transport collectif (Transitscore de 73), l'arrondissement est très bien desservi avec 6 lignes d'autobus et une station de métro sur son territoire. On trouve par ailleurs une seconde station de métro à la limite avec l'arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, la station Édouard-Montpetit. Cette station est par ailleurs connectée au Réseau express métropolitain (REM) qui sera mis en service à compter de 2022. Il sera possible de rejoindre le centre-ville de Montréal en moins de 5 min depuis la station Édouard-Montpetit grâce à ce nouveau réseau de transport collectif haute fréquence.

Au niveau de la desserte en pistes cyclables (Bikescore de 76), encore une fois l'arrondissement jouit d'une excellente desserte.

La plupart des parcs et des bâtiments étudiés de l'arrondissement sont accessibles à moins de 200 m d'un arrêt de bus ou d'une station BIXI. Font office d'exception :

- Le parc Oakwood au sud de l'arrondissement qui se trouve à environ 450 m d'un arrêt de bus et d'une piste cyclable
- Le parc Jacques-Tessier qui se trouve à 400 m d'un arrêt de bus.

Par ailleurs, l'ouest de l'arrondissement est moins bien desservi par des pistes cyclables. Cependant, les rues résidentielles y sont bien aménagées et assez conviviales pour y circuler en vélo.

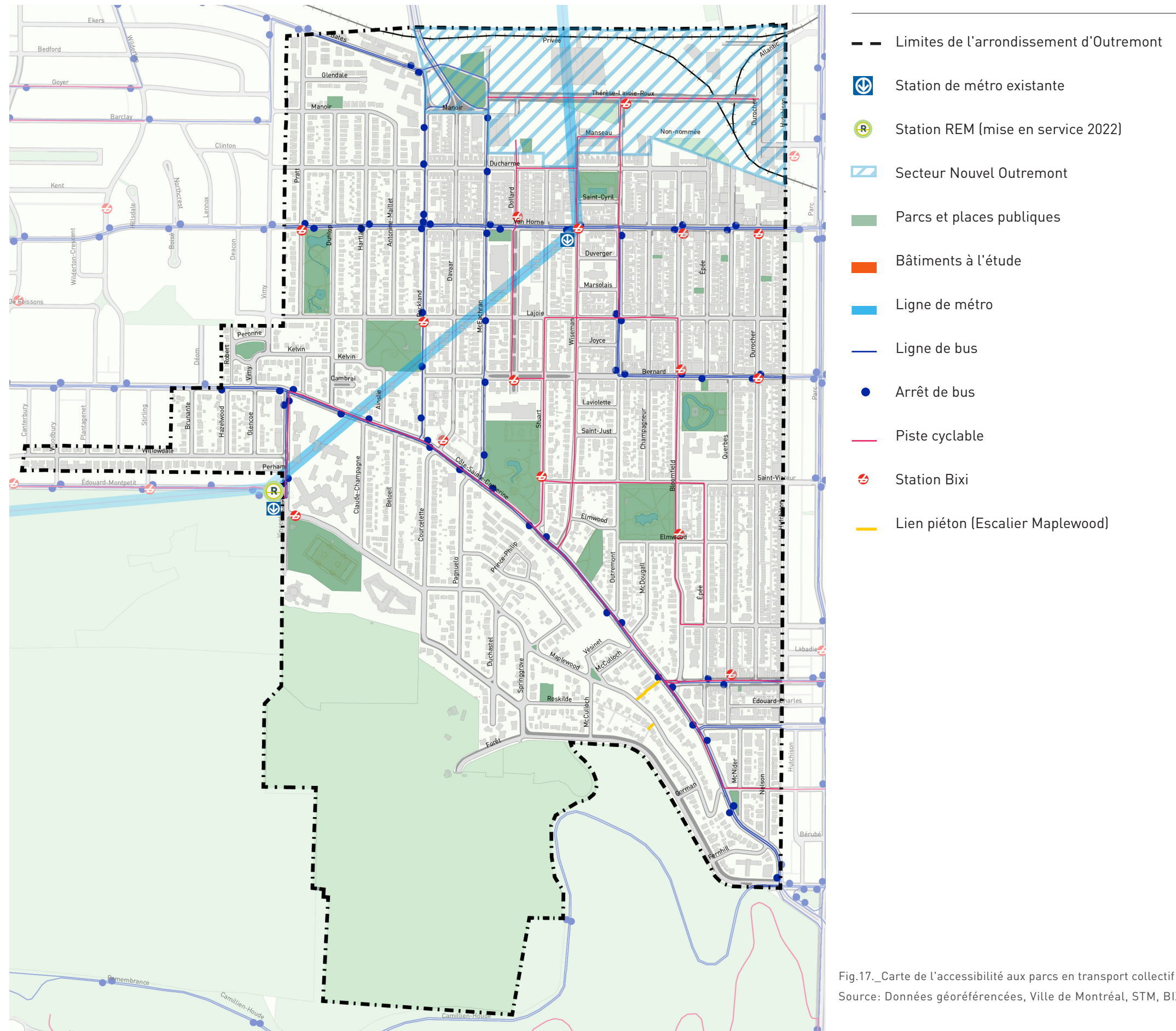


Fig.17_ Carte de l'accessibilité aux parcs en transport collectif et actif
Source: Données géoréférencées, Ville de Montréal, STM, BIXI

Portrait de l'offre en parcs, infrastructures et équipements

INVENTAIRE DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES

L'inventaire des équipements récréatifs d'Outremont s'est fait sur la base des visites de terrain réalisées en septembre 2020. Il permet de mettre en perspective le nombre d'équipements disponibles en vertu du groupe d'utilisateurs concerné, c'est-à-dire les enfants de 18 mois à 5 ans, les enfants de 5 à 12 ans, les adolescents, les adultes et les aînés.

Cet inventaire démontre une forte proportion d'équipements de jeux pour les 18 mois à 5 ans, et pour les 5 à 12 ans, de patinoires et de terrains de tennis. L'inventaire met également en lumière une présence notable d'infrastructures paysagères et patrimoniales, notamment d'étangs ou de bassins d'eau, de monuments d'oeuvres d'art, de chalets de parcs ainsi que d'aires de repos, invitant à la contemplation et au repos (fig. 18).

En revanche, le circuit d'exercices pour adultes reste très modeste et on remarque l'absence d'équipements sportifs, tel que des tables de ping-pong, jeux de croquet, parc de planche à roulettes ainsi que de terrain de baseball.

Lorsqu'on compare l'inventaire des terrains sportifs avec d'autres territoires, on remarque que le ratio de la plupart des équipements sportifs est équilibré, à l'exception des aires de jeux d'eau qui pourraient être plus nombreux, des terrains de soccer, qui pourraient être plus nombreux, et d'un terrain de baseball (fig. 19). À cet effet, un ancien terrain de baseball a dû être démolé récemment lors des travaux du Campus MIL. Celui-ci n'a jamais été remplacé.

Enfin, plusieurs parcs (parc Beaubien, parc Outremont) comportent de larges espaces gazonnés qui peuvent faire office de terrain de jeu informel.

TYPE D'ÉQUIPEMENT	NB	18 MOIS - 5 ANS	5 - 12 ANS	ADOLESCENTS	ADULTES	AÎNÉS
Chalet de parc	6	X	X	X	X	X
Aire de pique-nique/repos	12	X	X	X	X	X
Fontaine ornementale	2					
Monument - œuvre d'art	4					
Aire pour agriculture urbaine	0		X	X	X	X
Aire d'exercice canin	1			X	X	X
Aire de jeux libres	0	X	X	X	X	X
Circuit d'exercice pour adultes	1			X	X	X
Aire de jeux 18 mois - 5 ans	13	X				
Aire de jeux 5 - 12 ans	8		X			
Terrain de pétanque	1				X	X
Jeux de fer	0				X	X
Jeux de croquet	0		X		X	X
Table de ping-pong	0		X	X	X	X
Aire de jeux d'eau	2	X	X			
Pataugeoire	1	X				
Piscine	1	X	X	X	X	X
Terrain de soccer	2	X	X	X	X	
Terrain de football	1		X	X	X	
Piste d'athlétisme	0		X	X	X	
Terrain de baseball	0		X	X	X	
Terrain de basketball	1		X	X	X	
Terrain de tennis (courts)	14		X	X	X	X
Balle au mur	0		X	X		
Parc de planche à roulettes	0		X	X	X	
Patinoire	7	X	X	X	X	X
Glissade hivernale	1	X	X	X	X	
Étang / cours d'eau	4					
Pont	2					

Fig.18._Inventaire des infrastructures et équipements

TYPE D'ÉQUIPEMENT	OUTREMONT pop: 23 954		VILLE-MONT-ROYAL pop: 20 276		VERDUN pop: 69 229		VILLE-MARIE pop: 89 170	
	NB	RATIO	NB	RATIO	NB	RATIO	NB	RATIO
Aire de jeux d'eau	2	11 977	1	20 276	14	4 944	8	11 146
Pataugeoire	1	23 954	2	10 138	3	23 076	3	27 723
Piscine	1	23 954	1	20 276	3	23 076	3	27 723
Terrain de soccer	2	11 977	6	3 379	10	6 923	5	17 834
Terrain de football	1	23 954	0	-	1	69 229	1	89 170
Terrain de baseball	0	-	2	10 138	5	13 845	1	89 170
Terrain de tennis (courts)	14	1 711	20	1 014	32	2 163	4	22 293

Fig.19._Comparaison des ratios d'infrastructures avec d'autres territoires

Note: Les informations relatives à l'inventaire des infrastructures des autres territoires provient de la banque 311 de la Ville de Montréal, ou du site web de la Ville liée.

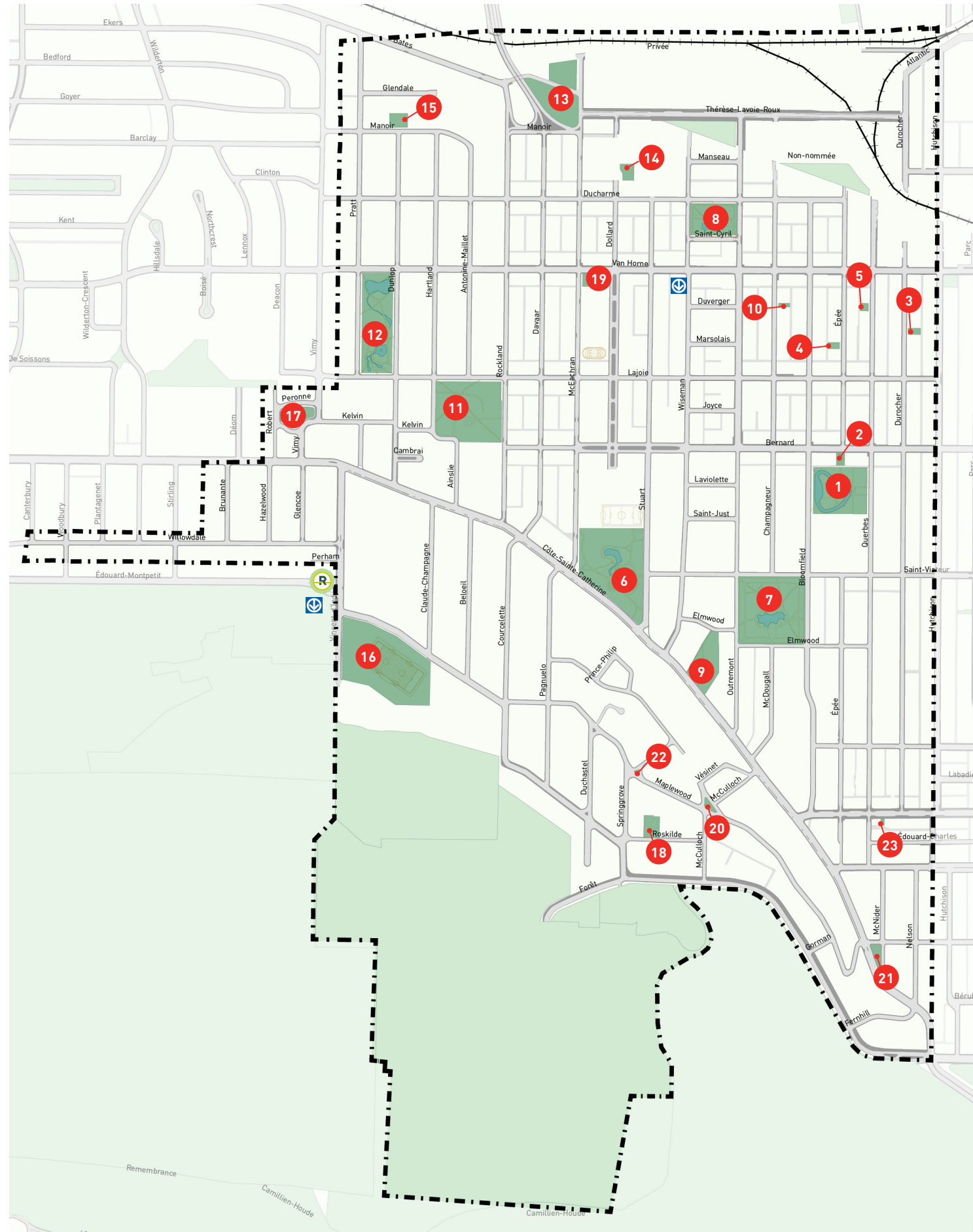
Portrait de l'offre en parcs, infrastructures et équipements

INVENTAIRE DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES

La figure 20 spatialise la distribution des différentes infrastructures sportives et récréatives situées au sein des parcs et espaces publics. On constate que la plupart des équipements et des infrastructures sportives se trouvent stratégiquement au centre de l'arrondissement.

On remarque une présence moins importante d'infrastructures au sud du chemin de la Côte-Sainte-Catherine, à l'exception du terrain de sport Vincent d'Indy.

Par ailleurs, les parcs plus spécialisés dans leur offre, qui attirent une clientèle ciblée, le parc canin et terrain Vincent d'Indy se trouvent en marge des milieux habités.



- 1 Parc Saint-Viateur
- 2 Place Marcelle-Ferron
- 3 Mini-parc Durocher
- 4 Mini-parc de L'Épée
- 5 Mini-parc Querbes
- 6 Parc Beaubien
- 7 Parc Outremont
- 8 Parc John-F.-Kennedy
- 9 Parc F.-X.-Garneau
- 10 Mini-parc Champagneur
- 11 Parc Joyce
- 12 Parc Pratt
- 13 Parc canin
- 14 Parc Irma-LeVasseur
- 15 Parc Jacques-Tessier
- 16 Terrain sportif Vincent-D'Indy
- 17 Parc Jacques-Parizeau
- 18 Parc Oakwood
- 19 Parc Raoul-Dandurand
- 20 Place du Vésinet
- 21 Mini-parc Ludger-Beauregard
- 22 Place Délia-Tétreault
- 23 Place Kate-McGarrigle

	Chalet de parc		Monument - oeuvre d'art		Basketball
	Aire de pique-nique		Pont		Soccer
	Aire de jeu - 18 mois - 5 ans		Plan d'eau - étang		Pétanque
	Aire de jeu - 5 - 12 ans		Fontaine ornementale		Football
	Pataugeoire		Patinoire		Tennis
	Jeux d'eau		Glissade hivernale		Arboretum
	Piscine		Aire d'exercice canin		Module d'exercice adultes

Fig.20_Carte de l'inventaire des infrastructures et équipements

Source: Données géoréférencées, Ville de Montréal

Portrait de l'offre en parcs, infrastructures et équipements

INVENTAIRE DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES



Terrain de tennis_Parc F.-X.-Garneau



Terrain multifonctionnel_Parc Vincent d'Indy



Jeu d'échec_Parc Irma-Levasseur



Espace de jeux d'eau_Parc Beaubien



Aire de pique-nique_Parc Saint-Viateur



Piscine extérieure_Parc John.-F.-Kennedy



Module de jeux_Miniparc Durocher



Terrain de pétanque_Parc John.-F.-Kennedy

Portrait de l'offre en parcs, infrastructures et équipements

PATRIMOINE NATUREL

Les parcs d'Outremont revêtent d'une grande qualité paysagère; ils s'inscrivent d'ailleurs dans un secteur patrimonial de valeur exceptionnelle ou intéressante. Plusieurs d'entre eux, construits dans les années 1920-1930, tirent leur héritage du mouvement *City Beautiful* qui vise à mettre en valeur la beauté et l'efficacité des villes à l'époque de l'industrialisation des villes¹.

L'on retrouve donc souvent dans les parcs une mise en scène romantique ou idyllique, comportant des plans d'eau, des fontaines ornementales, de petits ponts, de grands espaces verts et une canopée abondante. Ces parcs offrent une expérience axée sur le ressourcement et la contemplation du lieu, la détente et la promenade. Ce sont aujourd'hui, pour la plupart, des îlots de verdure et de récréation, ainsi que d'importants témoins de l'identité et de l'héritage d'Outremont.

À cet effet, lorsqu'on s'attarde à la carte de la canopée (fig. 21) et des îlots de chaleur et de fraîcheur (fig. 22), l'on remarque la présence d'une canopée abondante dans certains parcs, procurant de l'ombrage en situation estivale et permettant de protéger contre les îlots de chaleur. Ils sont notamment les suivants:

- Parc Outremont
- Parc Joyce
- Parc Pratt
- Parc Jacques-Tessier
- Parc Jacques-Parizeau

Il est important de constater que les parcs comportant une plus importante canopée se trouvent dans les districts Jeanne-Sauvé et Joseph-Beaubien. En revanche, le district Claude Ryan comporte de nombreux îlots de chaleur urbains, ainsi que le nord de l'arrondissement qui correspond au Nouvel Outremont.

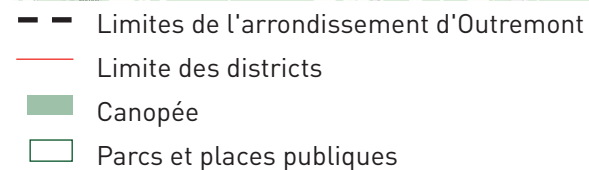
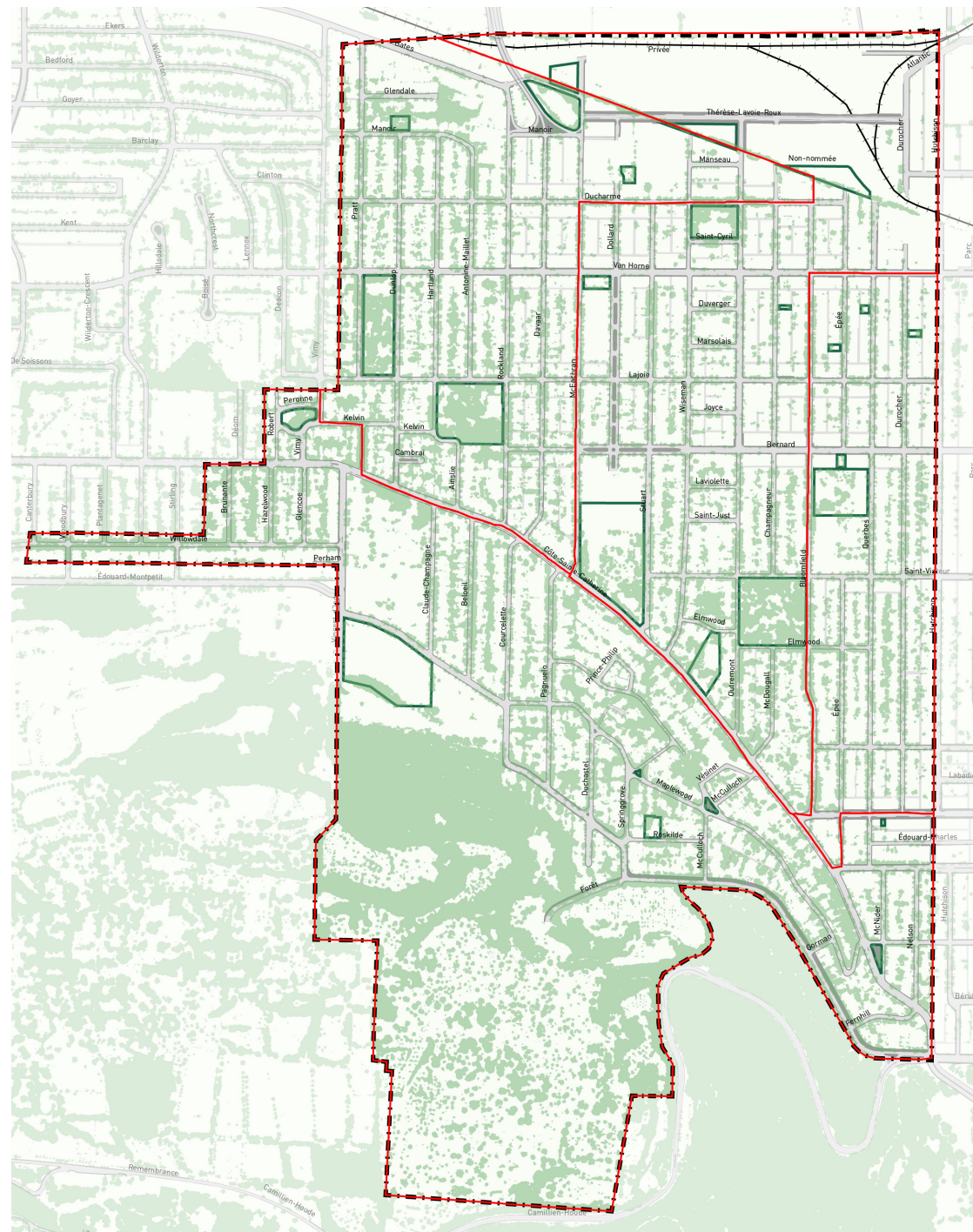


Fig.21._Carte de la canopée

Source: Données géoréférencées, Communauté métropolitaine de Montréal

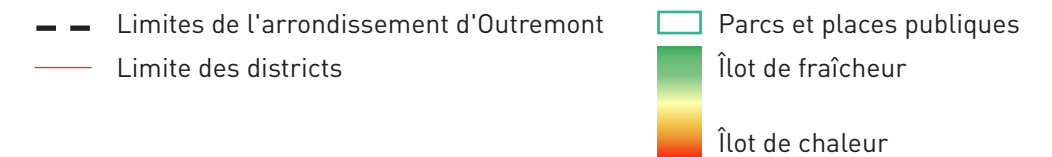
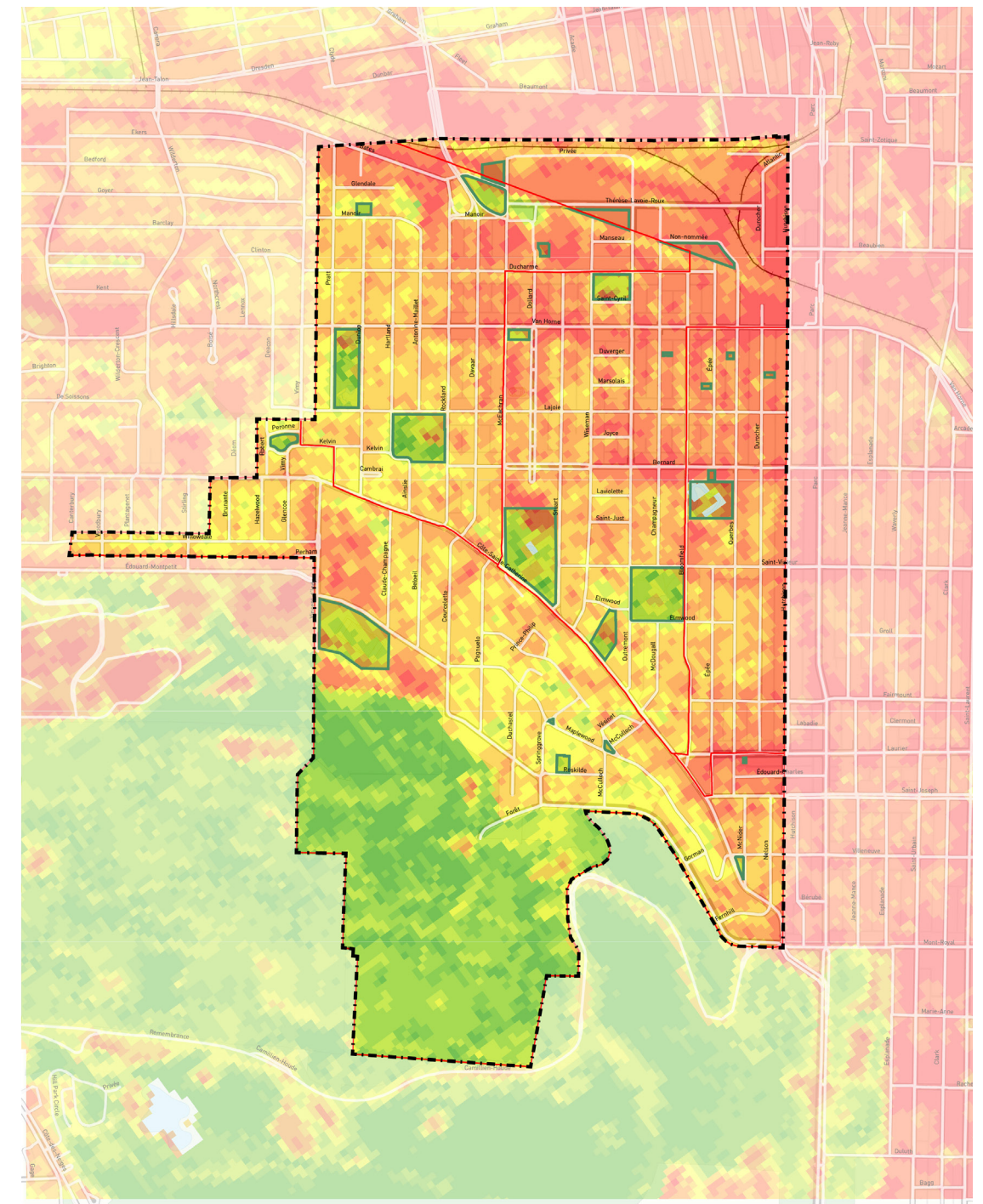


Fig.22._Carte des îlots de fraîcheur et de chaleur

Source: Données géoréférencées, Institut national de la santé publique, 2019

¹ Une historique plus approfondie des parcs est faite dans la section Mise en contexte

Portrait de l'offre en parcs, infrastructures et équipements

PATRIMOINE NATUREL



Bassin d'eau_Parc Outremont



Espace végétalisé_Parc Saint-Viateur



Plan d'eau et chalet_Parc Saint-Viateur



Bassin d'eau_Parc Beaubien



Ruisseau_Parc Oakwood



Fontaine_Parc Raoul-Dandurand



Encadrement urbain et espace végétalisé_Parc Pratt



Plan d'eau_Parc Pratt

Portrait de l'offre en parcs, infrastructures et équipements

QUALITÉ ET DÉFICIENCES¹

La présence de déficiences dans les parcs influence l'expérience des usagers, leur accessibilité et la convivialité des lieux. La figure X présente une évaluation sommaire des déficiences que l'on peut retrouver dans les parcs afin d'identifier les priorités pour les prochaines années.

Cette évaluation repose sur des observations effectuées sur le terrain, en fonction de certains critères spécifiques tels que le mobilier, le revêtement de sol, etc. Un score a été établi de 1 à 4 en fonction du niveau de vétusté observé, allant de 1 (aucune défaillance observée) à 4 (défaillance grave, voire dangereuse).

On remarque plusieurs problématiques reliées au mobilier urbain, dans un bon nombre de parcs. Celui-ci est souvent vieux, brisé, défraîchi, voire même inutilisable dans certains cas.

De plus, les revêtements de sols (asphalte, gazon, poussière de pierre, etc.) sont souvent en mauvais état dû à leur vieillissement, un mauvais drainage, de l'érosion ou la présence de racines. Le parc Beaubien en est le parfait exemple. Cet élément est d'autant plus important qu'il influence l'accessibilité universelle.

Certaines infrastructures doivent faire l'objet d'une rénovation majeure : le pont du parc Saint-Viateur, les ponceaux dans certains parcs, murets, garde-corps, qui ne sont parfois pas aux normes et qui peuvent poser des enjeux de sécurité des usagers.

On remarque une déficience importante de certains chalets de parcs, tout comme l'indique le plan directeur du sport et du plein air, qui calcule un indice de vétusté de 95,8 % pour Outremont.

Par ailleurs, on constate que les miniparcs présentent des enjeux de surutilisation et comprennent des modules de jeux souvent peu sophistiqués et diversifiés.

Enfin, la visibilité des parcs dans l'espace public ainsi que des infrastructures et équipements qu'on y retrouve est parfois déficiente. En effet, l'aménagement des abords de certains parcs et places publiques, bordés d'une clôture ou de plantations au couvert généreux, nuit à la reconnaissance de la présence de ces lieux et leur fréquentation.

¹ Le résultat de l'étude provient d'une visite de terrain effectuée en septembre 2020. L'arrondissement vise à mettre à jour ou bonifier plusieurs infrastructures dans les prochains mois, notamment les miniparcs ainsi que les parcs Joyce et Outremont.

Légende:

- 1.0 1_Aucune déficience
- 2.0 2_Déficience notable
- 3.0 3_Déficience importante
- 4.0 4_Déficience grave/dangereuse

Fig.23_Évaluation du niveau de déficience des parcs et espaces publics

PARC	MOBILIER	ÉQUIP. DE JEUX	REV. DE SOL	VÉGÉTATION	INFRASTRUCTURES	BÂTIMENT / CHALET	OEUVRES D'ART	ÉCLAIRAGE (à venir)	NOTES
Claude-Ryan	P1_Saint-Viateur	3.0	2.0	3.0	2.0	4.0	3.0	N/A	Réfection nécessaire de la structure du pont, des revêtements de sol et du chalet de parc
	P2_Place Marcelle-Ferron	3.0	N/A	3.0	2.0	N/A	N/A	2.0	Mobilier urbain, bordures brisées et pavé enfoncé à certains endroits
	P3_Durocher	3.0	2.0	3.0	2.0	3.0	N/A	N/A	Revêtements de sol en mauvais état, modules de jeux peu sophistiqués et racines des arbres à découvert, supports à vélo insuffisants, mobilier en mauvais état
	P4_De l'Épée	3.0	2.0	3.0	2.0	N/A	N/A	N/A	
	P5_Querbes	3.0	1.0	3.0	2.0	N/A	N/A	N/A	
Joseph-Beaubien	P6_Beaubien	4.0	1.0	4.0	1.0	4.0	2.0	1.0	Enjeux de drainage, conformité des garde-corps, surfaces au sol dégradées
	P7_Outremont	3.0	2.0	3.0	1.0	2.0	4.0	1.0	Mobilier, surfaces au sol et chalet de parc dégradés
	P8_John-F.-Kennedy	2.0	1.0	2.0	1.0	1.0	1.0	N/A	Bancs défraîchis et surfaces gazonnées piétinées
	P9_F.X. Garneau	2.0	1.0	3.0	1.0	N/A	3.0	1.0	Enjeu de drainage et surfaces au sol dégradées Visibilité déficiente
	P10_Champagneur	3.0	2.0	3.0	3.0	N/A	N/A	N/A	Surfaces minéralisées et racines des arbres à découvert, mobilier en mauvais état
Jeanne-Sauvé	P11_Joyce	2.0	2.0	2.0	1.0	2.0	4.0	N/A	Érosion des talus et chalet de parc en mauvais état Visibilité de l'arboretum déficiente
	P12_Pratt	3.0	N/A	3.0	2.0	3.0	4.0	N/A	Réfection nécessaire des surfaces au sol et des murets près des ponceaux, enjeux de drainage
	P13_Canin	2.0	N/A	2.0	1.0	N/A	N/A	N/A	Bancs défraîchis
	P14_Irma-LeVasseur	2.0	1.0	2.0	1.0	N/A	N/A	N/A	Présence de sable dans les surfaces gazonnées
	P15_Jacques-Tessier	2.0	1.0	2.0	1.0	N/A	N/A	N/A	Mobilier défraîchi
Robert-Bourassa	P16_Vincent D'Indy	2.0	1.0	1.0	1.0	3.0	N/A	N/A	Insuffisance de mobilier, érosion parois rocheuse observée visuellement (stabilisation en cours)
	P17_Jaques-Parizeau	2.0	N/A	1.0	2.0	N/A	N/A	1.0	Mobilier non fixé au sol, arbres malades
	P18_Oakwood	3.0	1.0	3.0	1.0	2.0	N/A	1.0	Érosion près de la rivière, revêtement du terrain de tennis et asphalte en mauvais état
	P19_Raoul-Dandurand	2.0	N/A	2.0	1.0	1.0	N/A	N/A	Mobilier à réparer
	P20_du Vésinet	1.0	N/A	2.0	1.0	N/A	N/A	2.0	Aucune descente de trottoir pour accès
	P21_Ludger-Beauregard	2.0	1.0	1.0	2.0	N/A	N/A	N/A	Arbre à faire évaluer par un expert Visibilité déficiente
	P22_Délia-Tétrault	N/A	N/A	1.0	1.0	N/A	N/A	1.0	-
	P23_Kate-McGarrigle	2.0	N/A	1.0	1.0	N/A	N/A	N/A	Organisation non optimale du mobilier

Portrait de l'offre en parcs, infrastructures et équipements

QUALITÉ ET DÉFICIENCES



Banc de parc brisé_Parc Jacques Parizeau



Parapet de l'infrastructure endommagé_Parc Saint-Viateur



Racines mures à découvert_Miniparc de l'Épée



Chalet de parc en mauvais état_Parc Outremont



Surface amortissante de jeu défaillante_Miniparc Durocher



Mur de soutènement dégradé, enjeu de sécurité_Parc Beaubien



Modules de jeu peu sophistiqués_Miniparc de l'Épée



Supports à vélo insuffisants_Miniparc Champagneur

Portrait de l'offre en parcs, infrastructures et équipements

INCLUSIVITÉ DES PARCS

La plupart des parcs ont été construits il y a de nombreuses années à Outremont, dont le tiers dans les années 1920-1930, suivant des critères d'aménagement différents d'aujourd'hui. Bien que l'accessibilité universelle et l'inclusion sociale n'étaient pas forcément une priorité, plusieurs parcs outremontais présentent des aménagements inclusifs dont plusieurs ont été intégrés récemment. Ceux ayant été relevés sont les suivants :

- Toilettes accessibles et non genrées (parcs Joyce et Pratt) ;
- Espaces de stationnement sur rue réservés aux détenteurs de vignette près des entrées du parc et munis de descentes de trottoir permettant la circulation (à confirmer) ;
- Mobilier urbain accessible tel des tables à pique-nique, des bancs et des fontaines d'eau à plusieurs niveaux ;
- Surfaces amortissantes pour les jeux d'enfants ;
- Plaque podotactile (nouveaux parcs).

Les éléments suivants pourraient toutefois être améliorés¹ :

- Des sentiers praticables par tous et assez larges pour circuler avec un accompagnateur ;
- Surfaces d'un revêtement uniforme et en bon état ;
- Parcours identifiés par des démarcations au sol pour les personnes ayant des déficiences visuelles ;
- Structures de jeu d'accès pour tous, telles des rampes ou des balançoires adaptées ;
- Débarcadère pour le transport adapté à proximité du parc ;
- Diversité dans les espaces, les sports, les jeux non genrés pour ne pas reproduire stéréotypes.



Vignette de stationnement réservé pouvant servir pour les personnes à mobilité réduite_Miniparc Querbes



Descente d'accès_Parc Saint-Viateur



Descente de trottoir devant le parc_Miniparc de l'Épée



Chemins à niveau_Parc John-F.-Kennedy

¹ Référence : http://www.projetespaces.ca/fiches_details.asp?id=96

Portrait de l'offre en parcs, infrastructures et équipements

FAITS SAILLANTS

Plusieurs faits saillants peuvent être mis en lumière en ce qui a trait à l'offre en parcs :

- Les 23 parcs totalisent 18,03 hectares correspondant à environ 5 % du territoire en excluant les grands parcs ;
- L'offre est majoritairement composée de miniparcs (9) et parcs de voisinage (8) ;
- On obtient un ratio de 0,8 hectare de parcs pour 1000 habitants et ce qui est en deçà de la valeur prescrite de 2,5 hectares par 1000 habitants et en deçà de la moyenne montréalaise de 1,19 hectare ;
- L'offre déconstruite par district démontre que Claude-Ryan représente 9 % de l'offre de l'arrondissement alors qu'il compose 27 % de la population ;
- La plupart des Outremontais ont accès à un parc à l'intérieur de 5 min de marche, à l'exception du sud, du centre et de l'est de l'arrondissement ;
- Les Outremontais(es) ont accès au Mont-Royal à une distance de marche maximale d'environ 2 km. Des accès au Mont-Royal favorisent les circuits courts ;
- Outremont est le 3e arrondissement montréalais à être le plus propice à la marche ; il est également très bien desservi au niveau du transport en commun et du réseau de mobilité active. Seulement deux parcs sont plus éloignés des transports : Oakwood et Jacques-Tessier (environ 450 m) ;
- Présence d'une proportion importante d'équipements de jeux pour les 18 mois à 5 ans, et pour les 5 à 12 ans, de patinoires et de terrains de tennis, mais également d'infrastructures paysagères et patrimoniales, notamment d'étangs ou de bassins d'eau, de monuments d'œuvres d'art, de chalets de parcs ainsi que d'aires de repos. La plupart des infrastructures se trouvent stratégiquement placées au centre de l'arrondissement ;
- On remarque l'absence d'équipements sportifs, tel que des tables de ping-pong, jeux de croquet, circuits d'exercices pour adultes, parc de planche à roulettes ainsi que de terrain de baseball ;
- À titre comparatif avec d'autres territoires, le ratio de la plupart des équipements sportifs est équilibré, à l'exception des aires de jeux d'eau (carence), de terrains de soccer et de baseball ;
- Plusieurs parcs comportent de larges espaces gazonnés propices au jeu informel ;
- Le patrimoine naturel procure une grande qualité aux parcs d'Outremont dont certains d'entre eux invitent à une expérience romantique, contemplative et de promenade. Ces parcs ont été inspirés du courant «City Beautiful» visant à mettre en valeur la beauté et la fonctionnalité du lieu ;
- Les parcs représentent des îlots de verdure et de récréation importants procurant de l'ombrage en situation estivale, en particulier les parcs : Outremont, Joyce, Pratt, Jacques-Tessier et Jacques-Parizeau ;
- Plusieurs secteurs représentent cependant des îlots de chaleur urbains, les plus importants se retrouvant dans le district Claude-Ryan et au nord de l'arrondissement dans le secteur du Nouvel Outremont.
- Plusieurs parcs comportent des défaillances et parfois un niveau de vétusté élevé. Des défaillances plus graves ont été observées relativement aux problématiques d'érosion des sols, de dangerosité des terrains en pente dans garde-corps non conformes, de revêtements de sols en très mauvais état, de structures aquatiques en dégradation et de mobilier brisé, défaillant ou défraîchi ;
- Plusieurs parcs comportent des aménagements inclusifs à Outremont tels que des descentes de trottoirs, plaques podotactiles, toilettes universelles et non genrées. Toutefois, certaines défaillances peuvent empêcher l'accessibilité universelle, notamment l'absence d'un revêtement de sol uniforme, la largeur des sentiers, le mauvais état du mobilier.

04. PORTRAIT DE L'OFFRE CULTURELLE, COMMUNAUTAIRE ET SPORTIVE DANS LES BÂTIMENTS MUNICIPAUX

La présente section fait part d'une analyse de l'offre culturelle, communautaire et sportive au niveau des bâtiments à caractère public sur le territoire d'Outremont.

Portrait de l'offre culturelle, communautaire et sportive dans les bâtiments municipaux

MÉTHODOLOGIE

Inventaire des infrastructures et équipements

Dans le but de caractériser le patrimoine immobilier d'Outremont, et de valider sa capacité à répondre aux besoins culturels, communautaires et sportifs, un inventaire de 10 bâtiments a été effectué au mois de septembre 2020 (fig. 24). Des fiches ont ainsi été établies pour dresser un portrait précis de chacun d'entre eux. Il s'agit essentiellement de prendre conscience de leur valeur patrimoniale et urbaine et de faire l'état des lieux des grandes caractéristiques physiques de ces bâtiments ainsi que de leur état de santé général. Enfin, l'analyse vise également à évaluer s'ils répondent convenablement aux usages qu'ils accueillent.

Ces fiches se trouvent en annexe du présent document.

Portrait d'ensemble

Une fois les enjeux de chaque bâtiment compris un à un, il est primordial de dresser un portrait global de la répartition de l'offre au sein de l'arrondissement avant de tirer les premiers constats.

La section suivante porte donc sur la localisation des équipements, l'offre complémentaire composées par d'autres établissements et l'accessibilité des bâtiments en transports actifs et collectifs. Il se penche sur le contexte sociodémographique d'insertion, fait l'inventaire d'équipements et de service et identifie les potentiels de mise en valeur. La section évalue la qualité des bâtiments, soit leur état de santé et leur capacité de répondre à l'usage auquel ils sont destinés.

DISTRICT	#	ADRESSE	OCCUPANT	FONCTION
Claude-Ryan	01	530 avenue Querbes	<ul style="list-style-type: none"> Maison des Jeunes (Espace Temps) Logement 	Communautaire
	02	41 avenue Saint-Just	<ul style="list-style-type: none"> Bibliothèque Robert-Bourassa Galerie d'Outremont 	Culturelle
Joseph-Beaubien	03	<ul style="list-style-type: none"> 1435 avenue Van Horne 1431 avenue Van Horne 	<ul style="list-style-type: none"> CPE Frissons de Colline Direction de l'Aménagement Urbain et du Patrimoine (DATSA) 	<ul style="list-style-type: none"> Communautaire Administrative
	04	1311 avenue Saint-Viateur	-	Vacant
	05	30 avenue Saint-Just	Maison Internationale des Arts de la Marionnette	Culturelle
Jeanne-Sauvé	06	<ul style="list-style-type: none"> 543 chemin de la Côte-Sainte-Catherine 544, 530 avenue Davaar 	<ul style="list-style-type: none"> Bureau Accès Montréal (BAM) Bureau d'employés de l'arrondissement 	Administrative
	07	999 avenue McEachran	Centre Communautaire Intergénérationnel (CCI)	<ul style="list-style-type: none"> Sportive Communautaire
	08	686 avenue Rockland	-	Vacant
Robert-Bourassa	-	-	-	-

Fig.24. Inventaire des bâtiments de l'arrondissement à l'étude et de leur fonction

Note: La Cour de Service Outremont Atlantic est étudié, mais il constitue une exception dans la mesure où il n'accueille pas d'activités culturelles, communautaires ni sportives.



B_1 Maison des jeunes / logement



B_2 Bibliothèque Robert-Bourassa et Galerie d'Outremont



B_3 CPE / DATSA



B_4 1311 Saint-Viateur



B_5 MIAM



B_6 Mairie, salle du conseil et 544 Davaar



B_7 CCI



B_8 Maison Holmes-McFarlane

Portrait de l'offre culturelle, communautaire et sportive dans les bâtiments municipaux

ACCESSIBILITÉ AUX BÂTIMENTS

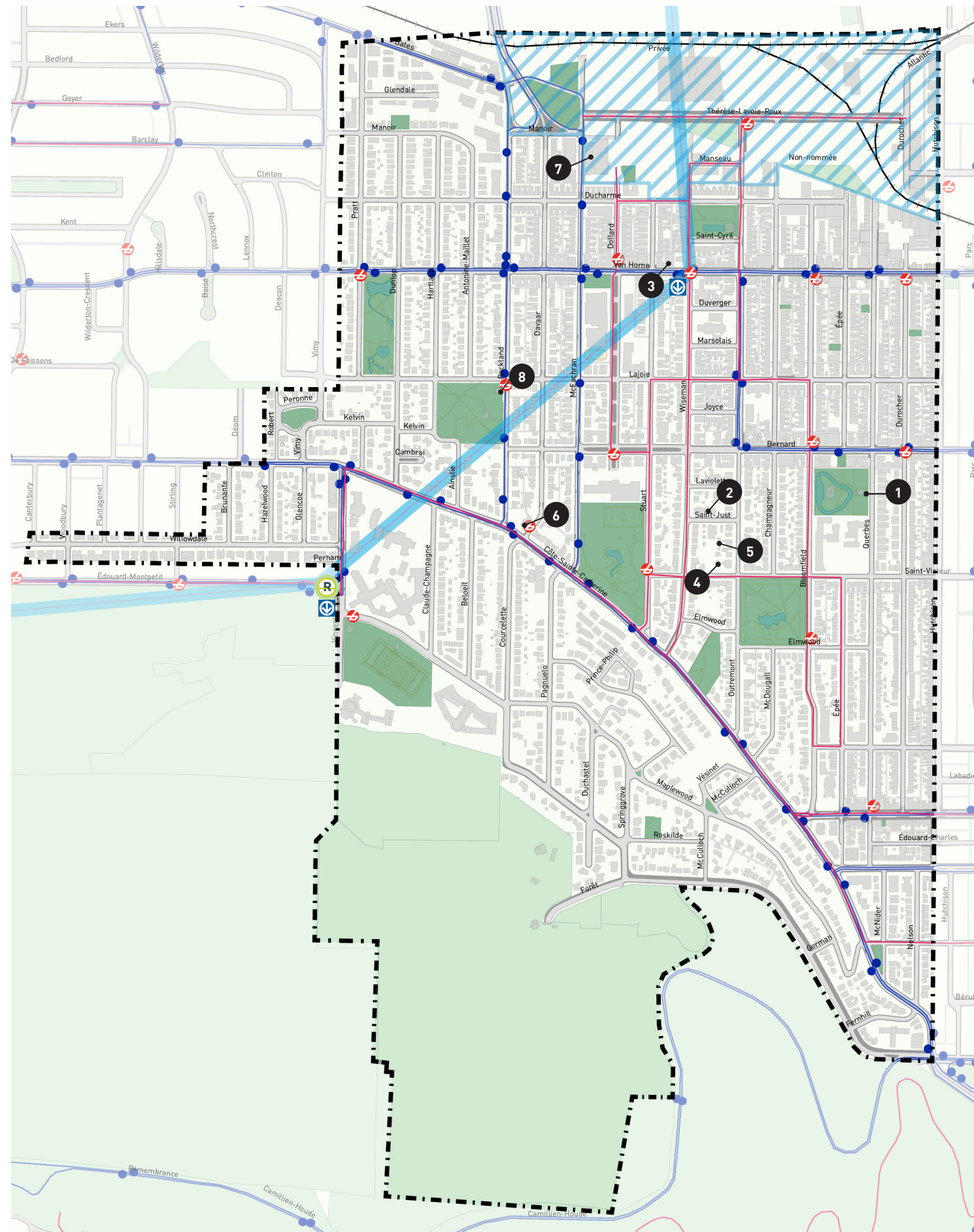
Accessibilité en transports actifs et collectifs

La figure 25 permet d'évaluer l'accès des bâtiments à l'étude en modes de transport collectif et actif.

Il est à noter que les rues locales sont dans l'ensemble assez larges et la circulation automobile y est relativement calme, ce qui permet une bonne cohabitation entre les différents modes de déplacements.

Deux bâtiments à l'étude se situent à moins de 500m d'une station de métro: le Centre culturel intergénérationnel (CCI) et les 1431,1435 avenue Van Horne. Par ailleurs, plusieurs bâtiment sont situés à proximité du réseau cyclable et trouvent à proximité une station de vélopartage (Bixi). C'est particulièrement le cas de la mairie et bureaux d'arrondissement, de la salle du conseil d'arrondissement et du 544 Davaar.

On remarque également que la majorité des bâtiments sont à proximité de parcs. Certains d'entre eux, comme la Maison des Jeunes, ou la Maison Holmes-McFarlane font même partie intégrante de ces parcs. Cette proximité entr les parcs et les bâtiments, dont certains sont des lieux de rencontre et de loisirs, renforce le lien au quartier et l'esprit communautaire.



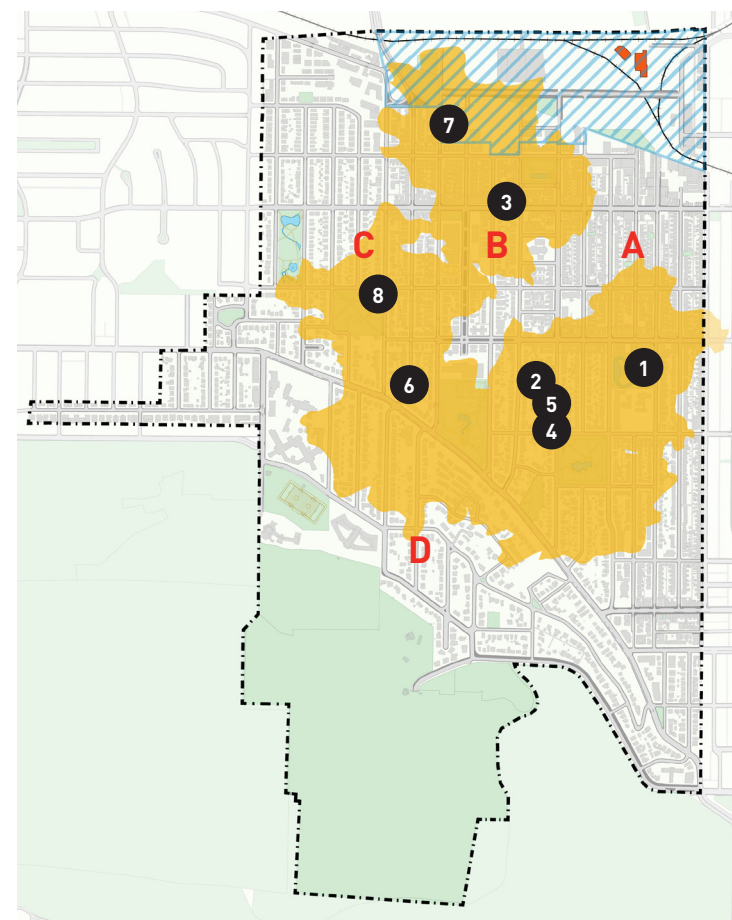
- Limites de l'arrondissement d'Outremont
 - Station de métro existante
 - Station REM (mise en service 2022)
 - Secteur Nouvel Outremont
 - Bâtiments à l'étude
 - Parcs et places publiques
 - Ligne de métro
 - Ligne de bus
 - Arrêt de bus
 - Piste cyclable
 - Station Bixi
- Bâtiments à l'étude:**
- 1 Maison des jeunes d'Outremont
 - 2 Bibliothèque Robert-Bourassa et Galerie d'Outremont
 - 3 1431 et 1435 Van Horne
 - 4 1311 Saint-Viateur
 - 5 Maison internationale des arts de la marionnette
 - 6 Mairie et bureaux d'arrondissement, et salle du conseil d'arrondissement
 - 7 Centre communautaire intergénérationnel - Aréna
 - 8 Maison Holmes-McFarlane

Fig.25._Carte de l'accessibilité aux parcs en transport collectif et actif
Source: Données géoréférencées, Ville de Montréal, STM, BIXI

Portrait de l'offre culturelle, communautaire et sportive dans les bâtiments municipaux

Marchabilité

La figure 26 présente les secteurs de l'arrondissement situés à 5 min de marche des services publics, et de l'offre culturelle et sportive. Cependant, une nuance est à apporter au résultat observé puisque la carte ne distingue par les différentes fonctions des bâtiments qui accueillent des usagers distincts qui fréquentent ces espaces à diverses fréquences (ex. : bibliothèque et comptoir des permis et certificats). Également, certains usages ont un rayon de desserte qui est au-delà de 5 min de marche, autrement dit les résidents sont prêts à franchir de plus longues distances à pied pour accéder aux établissements.



- Limites de l'arrondissement d'Outremont
 - Limite des districts
 - A** District Claude-Ryan
 - B** District Joseph-Beaubien
 - C** District Jeanne-Sauvé
 - D** District Robert-Bourassa
 - ▨ Secteur Nouvel Outremont
 - Secteur à 5 minutes de marche d'un bâtiment de l'arrondissement proposant une offre culturelle, communautaire ou sportive
- Bâtiments à l'étude:
- 1 Maison des jeunes d'Outremont
 - 2 Bibliothèque Robert-Bourassa et Galerie d'Outremont
 - 3 1431 et 1435 Van Horne
 - 4 1311 Saint-Viateur
 - 5 Maison internationale des arts de la marionnette
 - 6 Mairie, salle du conseil et 544 Davaar
 - 7 Centre communautaire intergénérationnel - Aréna
 - 8 Maison Holmes-McFarlane

Fig.26. Carte de l'accessibilité aux bâtiments à 5 minutes de marche
Source: Données géoréférencées, Ville de Montréal, TravelTime Maps

INVENTAIRE DE L'OFFRE CULTURELLE, COMMUNAUTAIRE ET SPORTIVE

Localisation de l'offre dans le contexte sociodémographique

L'analyse de l'offre culturelle, communautaire et sportive dans les bâtiments municipaux avec les grandes caractéristiques sociodémographiques permet de réaliser certains constats. D'abord, on remarque que la plupart des équipements se situent dans les secteurs les moins denses (fig. 27). Également, certains équipements, comme la Maison de Jeunes, sont à la limite de secteur présentant une forte densité de population.

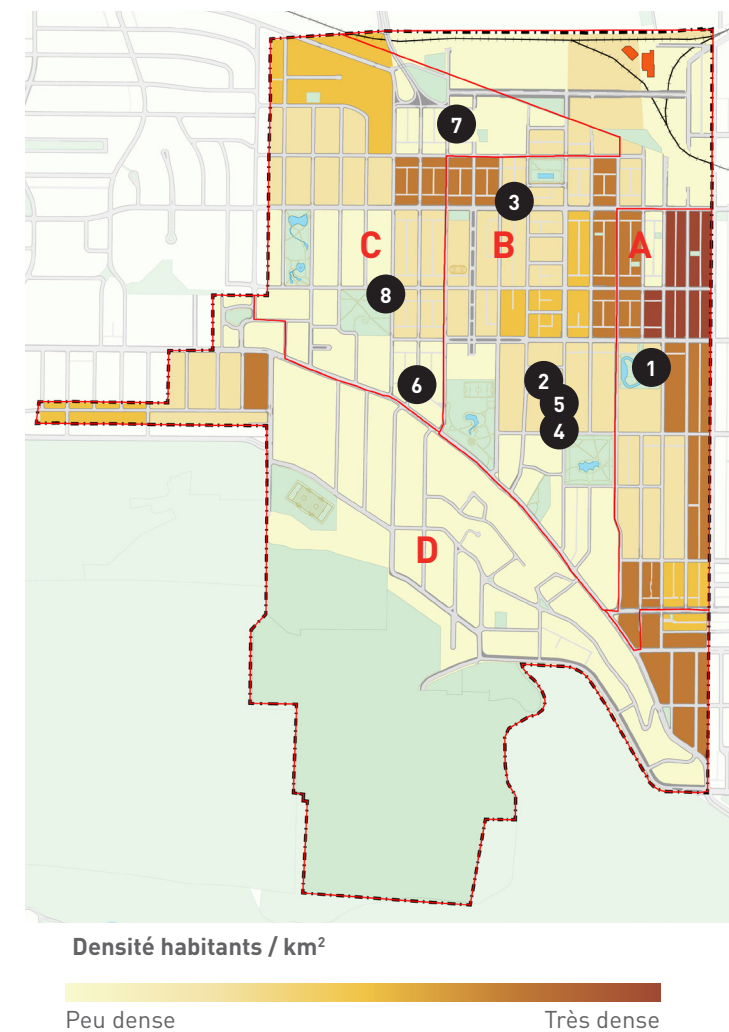


Fig.27. Carte de la densité de population
Source: Statistique Canada, 2016, Données géoréférencées, Ville de Montréal

Cette situation est avantageuse pour rejoindre un important bassin d'utilisateurs.

De plus, on constate que les bâtiments à l'étude sont situés pour la plupart dans des zones où le taux de pauvreté est bas, sauf pour le CCI (fig. 28). Cependant, on trouve aussi à proximité des zones plus défavorisées à proximité. Ces positions potentiellement stratégiques permettent de faire de ces lieux des espaces de rencontre pour des populations aux réalités variées.

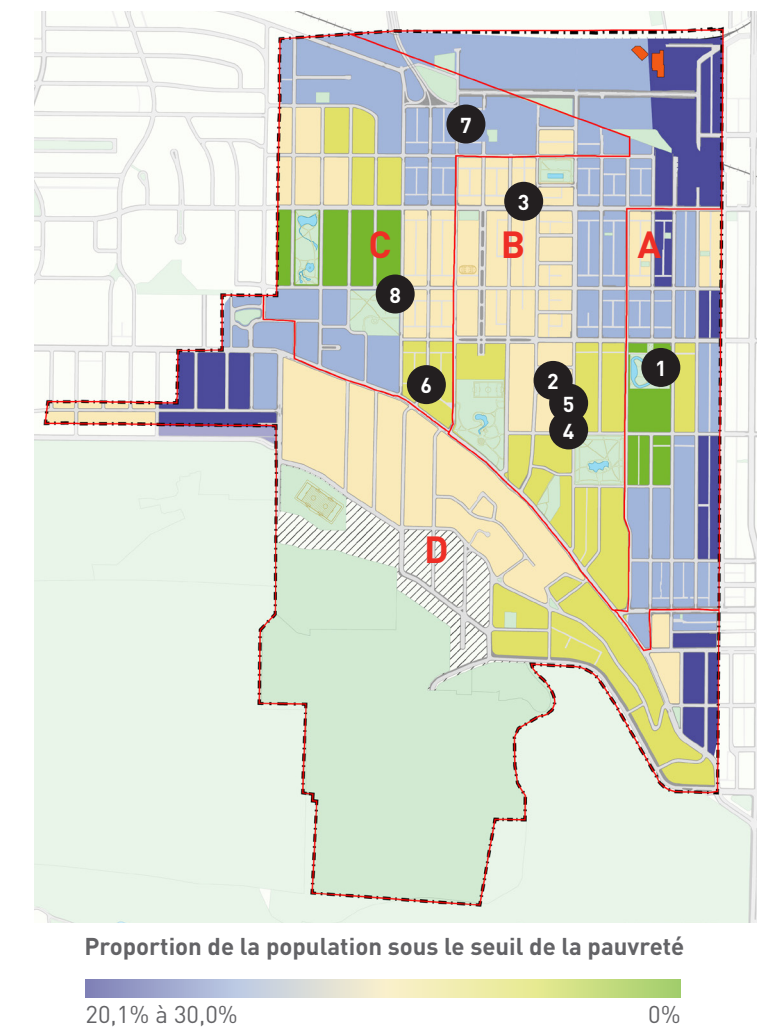


Fig.28. Carte de la concentration de la pauvreté selon la mesure MPC
Source: Montréal en statistiques, Données géoréférencées, Ville de Montréal

Portrait de l'offre culturelle, communautaire et sportive dans les bâtiments municipaux

Offre globale desservant l'arrondissement

La figure 29 localise plusieurs autres équipements et services complémentaires à l'offre culturelle, communautaire et sportive hébergée par les bâtiments à l'étude.

D'abord, le Théâtre d'Outremont est un établissement culturel géré par la Ville de Montréal. Ce théâtre historique a un rayonnement dépassant l'échelle de l'arrondissement et s'inscrit comme un équipement culturel métropolitain.

Ainsi, avec la MIAM, leg du 375e anniversaire de Montréal et infrastructure unique en Amérique du Nord, l'arrondissement d'Outremont se place sur la scène culturelle nationale et internationale.

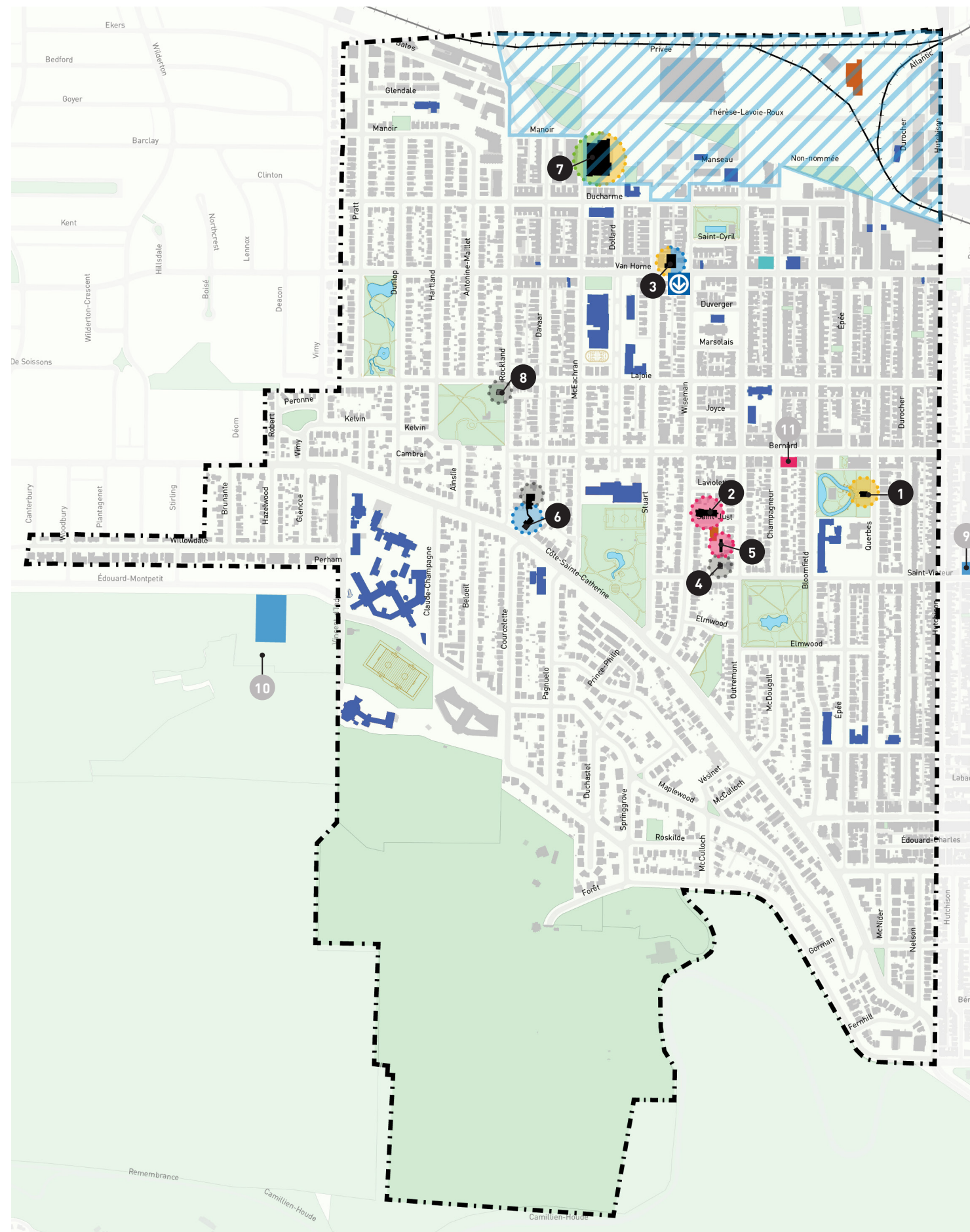
Ensuite, on retrouve une offre sportive intérieure privée complémentaire, notamment par la présence du YMCA qui comprend une piscine intérieure ainsi que par le CEPsum qui permet l'accès à ses nombreux équipements sportifs à la communauté sous certaines conditions.

On trouve aussi de nombreuses écoles et centres de formation situés à proximité des bâtiments étudiés. Cette proximité peut être mise à profit par des synergies, par exemple avec la Maison des jeunes d'Outremont ou avec le Centre communautaire intergénérationnel.

Enfin, on trouve sur le territoire le CLSC de Côte-des-Neiges Outremont desservant la population d'Outremont. D'autres établissements de santé tels que la Clinique de médecine du sport ou le Centre de santé et de consultation psychologique de l'Université de Montréal peuvent aussi desservir les besoins en soins de santé de la population locale.

Aréna	Salle de répétition/musique	Salle communautaire/location
Salle de danse	Salle d'art plastique	
Gymnase multisport	Bureaux de la sûreté publique	Café-rencontre
Centre de création	Bureaux des associations	Cuisine
Salle de diffusion	Service de garde	Bureaux accès Montréal (BAM)
Bibliothèque	Accès à internet et postes	Comptoir des Permis
Salle d'exposition	Salles de travail	Bureaux des employés de l'arrondissement

Fig.29. Carte des établissements complémentaires
Source: Données géoréférencées, Ville de Montréal



- Limites de l'arrondissement d'Outremont
- Limite des districts
- Secteur Nouvel Outremont
- Station de métro existante
- Bâtiment à vocation administrative à l'étude
- Bâtiment à vocation culturelle à l'étude
- Bâtiment à vocation communautaire à l'étude
- Bâtiment à vocation sportive à l'étude
- Bâtiment vacant à l'étude
- Autre bâtiment d'utilité publique de l'arrondissement
- Autre bâtiment culturel
- Autre bâtiment à vocation sportive
- Bâtiment d'enseignement
- CLSC de Côte-des-Neiges Outremont
- Parcs et places publiques

- Bâtiments à l'étude:
- 1 Maison des jeunes d'Outremont
 - 2 Bibliothèque Robert-Bourassa et Galerie d'Outremont
 - 3 1431 et 1435 Van Horne
 - 4 1311 Saint-Viateur
 - 5 Maison internationale des arts de la marionnette
 - 6 Mairie, salle du conseil et 544 Davaar
 - 7 Centre communautaire intergénérationnel - Aréna
 - 8 Maison Holmes-McFarlane
- Autre offre sportive intérieure ou culturelle:
- 9 YMCA
 - 10 CEPsum
 - 11 Théâtre Outremont

Portrait de l'offre culturelle, communautaire et sportive dans les bâtiments municipaux

Inventaire détaillé de l'offre proposée au sein des bâtiments de l'arrondissement

L'inventaire de l'offre culturelle, communautaire et sportive hébergée par les bâtiments d'Outremont s'est fait sur la base des visites de terrain réalisé en septembre 2020 et des données rendues disponibles par l'arrondissement (fig. 31). Il permet d'avoir un aperçu de l'ensemble des services offerts aux citoyen(e)s sur le territoire.

En plus de l'offre desservant directement les citoyen(e)s, l'arrondissement est propriétaire de bâtiments à vocation technique, essentiels à son fonctionnement, à savoir un hangar sous le viaduc Van Horne et la Cour de Service Outremont Atlantic (CSOA) construite en 2018. Ces bâtiments, dont les activités ne sont pas destinées à la population, ne sont pas recensés dans les tableaux ci-contre.

TYPE D'ÉQUIPEMENT	OUTREMONT pop: 23 954		VILLE-MONT-ROYAL pop: 20 276		VERDUN pop: 69 229		VILLE-MARIE pop: 89 170	
	NB	RATIO	NB	RATIO	NB	RATIO	NB	RATIO
Aré纳斯	1	23 954	1	20 276	1	69 229	2	44 585
Bibliothèques	1	23 954	1	20 276	2	23 076	2	44 585
Camps de jour	2	11 977	-	-	16	4 327	8	11 146
Lieux de diffusion culturelle municipaux	3**	7 985	-	-	5	13 846	4	22 293
Piscines intérieures	0	-	1	20 276	1	69 229	5	17 834
Gymnases intérieurs	0	-	1	20 276	0	-	0	-
Centres communautaires	1	23 954	1	20 276	2	34 615	4	22 293
Hôtel de Ville / Bureaux d'arrondissement	2	11 977	2	10 138	1	69 229	2	44 585
Ateliers municipaux / Travaux publics	1	-	1	-	1	-	0	-

Fig.30._Comparaison des ratios d'infrastructures avec d'autres territoires

Note: Les informations relatives à l'inventaire des infrastructures des autres territoires proviennent de la banque 311 de la Ville de Montréal, ou du site web de la Ville liée.

Les gymnases intérieurs des écoles ne sont pas comptabilisés.

Le CSOA n'est pas recensé puisqu'il n'accueille pas d'activité ouverte à la population.

Le Théâtre d'Outremont, non étudié, a été comptabilisé dans l'offre de lieux de diffusion.

Lorsqu'on compare l'inventaire avec les grands équipements publics d'autre territoire présentant des poids démographiques comparables, on remarque particulièrement l'absence sur le territoire d'Outremont de piscine intérieure (fig. 30). Ainsi, l'offre intérieure en matière d'équipement sportif d'envergure pourrait être renforcée.

TYPE D'ÉQUIPEMENT	BÂTIMENTS								TOTAL* (NB DE POINT D'ACCÈS)
	B1 MAISON DES JEUNES D'OUTREMONT	B2 BIBLIOTHÈQUE ROBERT-BOURASSA ET GALERIE	B3 1431 ET 1435 VAN HORNE	B4 11311 SAINT-VIAEUR	B5 MAISON INTERNATIONALE DES ARTS DE LA MARIONNETTE	B6 MAIRIE, SALLE DU CONSEIL ET 544 DAVAAR	B7 CENTRE COMMUNAUTAIRE INTERGÉNÉRATIONNEL - ARÉNA	B8 IMAISSON HOLMES-MCFARLANE	
ÉQUIPEMENT SPORTIF									
Aré纳斯							X		1
Salle de danse							X		1
Gymnase multisport							salles de banquet		
ÉQUIPEMENT CULTUREL									
Centre de création					X				1
Centre de diffusion					X		X		2
Bibliothèque		X							1
Salle d'exposition		X							1
Salle de répétition/musique	X						X		2
Salle d'art plastique	X						X		2
ÉQUIPEMENT COMMUNAUTAIRE									
Bureaux de la sûreté publique							X		1
Bureaux des associations							X		1
Service de garde			X						1
Accès à internet et postes informatiques		X							1
Salles de travail		X							1
Salle communautaire/location possible	X						X		2
Café-rencontre	X						X		2
Cuisine							X		1
ÉQUIPEMENT ADMINISTRATIF									
Bureau accès montréal (BAM)					X				1
Comptoir des Permis			X						1
Bureaux des employés de l'arrondissement			X		X		X		2

Fig.31._Inventaire des infrastructures et équipements

Note: seuls les services offerts dans les bâtiments étudiés ont été pris en compte. Le CSOA n'est pas recensé puisqu'il n'accueille pas d'activité ouverte à la population.

Portrait de l'offre culturelle, communautaire et sportive dans les bâtiments municipaux

QUALITÉ DES BÂTIMENTS

La qualité des bâtiments est évaluée en tenant compte de leur état de santé et de leur capacité à répondre aux usages auxquels ils sont destinés.

Le tableau de la figure 32 propose une évaluation par un système de points sur la base des observations effectuées sur le terrain, et de l'ensemble de la documentation fournie par l'arrondissement.

Un score a été établi de 1 à 4 en fonction de différents critères, allant de 1 (le plus favorable) à 4 (le plus défavorable).

Pour plus de détail sur les éléments observés qui ont guidé à l'attribution de chacune des notes, les fiches-bâtiment en annexes pourront être consultées.

Il est à souligner que les bâtiments vacants (soit le B4_1311 avenue Saint-Viateur, le B_6 530 avenue Davaar et surtout le B_8 Maison Holmes McFarlane) nécessitent des travaux majeurs, voire urgents pour limiter les coûts de leur reconversion pouvant être causés par une détérioration de leur état.

Rappelons à ce titre qu'un bâtiment de l'arrondissement, situé entre la MIAM et le B4_1311 Saint-Viateur est aujourd'hui à détruire.

D'autres bâtiments présentent des enjeux techniques non négligeables dont, de manière non exhaustive:

- L'acoustique et la ventilation du 1435 avenue Van Horne (B_3);
- Les infiltrations d'eau au sous-sol de la MIAM (B_5);
- La ventilation du 544 avenue Davaar (partie du B_6);
- Les déperditions de froid de l'Aréna vers les locaux adjacents (B_7).

Pour la majorité des autres bâtiments, les travaux d'entretien à prévoir resteraient mineurs.

Toutefois, la configuration de certains édifices peut constituer un enjeu de sécurité pour les usagers. C'est particulièrement le cas du B7_CCI, dont la triple hauteur représente un risque pour le jeune public, et ce malgré le respect des normes de construction.

Enfin, les bâtiments ne présentent pas toujours une configuration spatiale optimale pour l'usage qu'ils accueillent. Par exemple, le CPE ne bénéficie pas d'éclairage naturel dans tous ses locaux, ou encore la Maison des jeunes est un peu à l'étroit dans ses locaux actuels, même si la typologie et l'emplacement du bâtiment sans grandement appréciés.

BÂTIMENT	VALEUR PATRIMONIALE	ÉTAT DE SANTÉ GÉNÉRAL **	COMPATIBILITÉ DES USAGES	ADÉQUATION BÂT./USAGE ***	OPTIMISATION DE L'ESPACE ***	MESURES SPÉCIFIQUES DÉVELOPPEMENT DURABLE	NOTES
B1_Maison de jeunes / logement	3.0	3.0	2.0	2.0	4.0	3.0	
B2_Bibliothèque Robert-Bourassa	3.0	2.0	1.0	1.0	2.0	-	
B3_CPE/DATSA	3.0	3.0	3.0	4.0	2.0	2.5	
B4_1311 Saint-Viateur	3.0	3.0	N/A	N/A	N/A	3.0	Bâtiment vacant
B5_MIAM	3.0	2.0	1.0	1.0	4.0	1.5	
B6_Mairie, salle du conseil et 544 Davaar	2.0	3.0	2.0	2.0	3.0	3.0	
B7_CCI	3.0	2.0	2.0	2.0	3.0	-	
B8_Maison Holmes-McFarlane	1.0	4.0	N/A	N/A	N/A	4.0	Bâtiment vacant

Légende:

- 1.0
- 2.0
- 3.0
- 4.0

Valeur patrimoniale:

- 1_Statut officiel
- 2_Bâtiment identifié comme un témoin architectural significatif (TAS)
- 3_Architecture d'intérêt ou participant à une valeur d'ensemble
- 4_Bâtiment sans intérêt particulier

État de santé général**:

- 1_Aucun travaux à prévoir
- 2_Travaux mineurs à prévoir
- 3_Travaux à prévoir à court terme
- 4_Travaux À prévoir urgemment

Compatibilité des usages:

- 1_Cohabitation enrichissante
- 2_Cohabitation sans problématique particulière
- 3_Cohabitation nécessitant des ajustements de part et d'autre
- 4_Cohabitation générant des désagréments majeurs

Adéquation bât./usage:

- 1_Batiment prévu pour cet usage
- 2_Usage nécessitant quelques concessions/améliorations
- 3_Configuration nuisant à l'usage
- 4_Usage temporaire

Optimisation de l'espace:

- 1_Espces bien utilisés
- 2_Espaces pouvant être réaménagés pour être mieux exploités avec des travaux mineurs
- 3_Espaces pouvant être reconfigurés pour être mieux exploités avec des travaux majeurs
- 4_Manque d'espace

Mesures spécifiques D.D.:

- 1_Mesures prises dès la conception
- 2_Rénovation de l'enveloppe
- 3_Mesure prises à l'usage (ex. Éclairage, etc...)
- 4_Aucune mesure prise

Fig.32_Évaluation de la qualité des bâtiments

Note: Les notes attribuées se basent sur l'observation des différents bâtiments étudiés. Celles-ci restent subjectives et sujettes à interprétation. Le CSOA étant récemment construit selon des normes de développement rigoureuses n'a pas été évalué.

** Ne constitue pas une étude de vétusté.

** / *** Les évaluations des principaux enjeux techniques, de l'adéquation entre le bâtiment et son usage ainsi que du niveau d'optimisation des espaces se sont entre autres basées sur les témoignages d'usagers rencontrés lors des visites des bâtiments. Ces données devront être vérifiées par l'arrondissement.

Portrait de l'offre culturelle, communautaire et sportive dans les bâtiments municipaux

QUALITÉ DES BÂTIMENTS



B_1 Maison des jeunes / logement: salle de détente de la maison des jeunes



B_2 Bibliothèque Robert-Bourassa et Galerie d'Outremont: intérieur de la bibliothèque



B_3 CPE / DATSA: éclairage en second jour de certaines salles du CPE



B_4 1311 Saint-Viateur: rez-de-chaussée



B_5 MIAM: atelier



B_6 Mairie, salle du conseil et 544 Davaar: intérieur de la salle du conseil



B_7 CCI : couloir intérieur au CCI donnant sur l'aréna



B_8 Maison Holmes-McFarlane : case d'escalier, étage supérieur

Portrait de l'offre culturelle, communautaire et sportive dans les bâtiments municipaux

INCLUSIVITÉ DES BÂTIMENTS

L'inclusivité et l'accessibilité des bâtiments est évaluée en tenant compte de leur degré d'accessibilité en transports collectifs et actifs, d'accessibilité universelle, ainsi que du spectre de la clientèle ciblée.

Le tableau de la figure 33 propose une évaluation par un système de points sur la base des observations effectuées sur le terrain, et de l'ensemble de la documentation fournie par l'arrondissement. La gradation s'échelonne de 1 à 3, du plus au moins favorable, selon le détail expliqué ci-contre.

La méthode d'analyse différenciée ADS+ est employée pour garantir l'atteinte d'objectifs croisés en matière d'inclusivité.

On constate que la majorité des bâtiments ont été conçus et construits à une époque où l'enjeu de l'inclusivité n'était pas aussi présent. Il reste donc difficile à évaluer avec les données disponibles dans le cadre de cette étude que le degré d'attente des objectifs de cette méthode par les bâtiments de l'arrondissement.

Le tableau révèle que la clientèle cible des équipements de l'arrondissement est très large et des efforts majeurs restent à faire pour garantir une parfaite accessibilité universelle de l'ensemble des bâtiments.

BÂTIMENT	ACCESSIBILITÉ EN T.A./T.C.	ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE **	PRINCIPAUX UTILISATEURS					COMPATIBILITÉ DES PUBLICS	MESURES SPÉCIFIQUES INCLUSIVITÉ	NOTES
			18 MOIS - 5 ANS	5 - 12 ANS	ADOLESCENTS	ADULTES	AÎNÉS			
B1_Maison de jeunes / logement	2.0	3.0						1.0	2.0	Toilettes mixtes par défaut
B2_Bibliothèque Robert-Bourassa	2.0	1.0						1.0	2.0	
B3_CPE/DATSA	1.0	1.0						2.0	3.0	
B4_1311 Saint-Viateur	2.0	3.0						N/A	N/A	Bâtiment vacant
B5_MIAM	2.0	2.0						1.0	1.0	
B6_Mairie, salle du conseil et 544 Davaar	2.0	2.0						1.0	3.0	
B7_CCI	1.0	1.0						1.0	2.0	
B8_Maison Holmes-McFarlane	2.0	3.0						N/A	N/A	Bâtiment vacant
Légende:	Accessibilité en T.A. / T.C.:	Accessibilité universelle**:						Compatibilité des publics:	Mesures spécifiques en matière d'inclusivité:	
1.0	1_T.C. structurant et/ou pistes cyclables à proximité, trottoirs en bon état	1_Accessibilité universelle possible						1_Cohabitation enrichissante	1_Mesures spécifiques revendiquée dans l'aménagement ou l'usage	
2.0	2_T.C. à proximité, environnement permettant des déplacements actifs sécuritaires	2_Accessibilité universelle possible sous réserve de travaux mineurs						2_Cohabitation nécessitant des compromis	2_Mesures spécifiques naturelles dans l'aménagement ou l'usage	
3.0	3_Éloignement des T.C., emploi des T.A. peu convivial, voire dangereux	3_Accessibilité universelle engageant des travaux majeurs						3_Cohabitation désagréable ou générant un sentiment d'insécurité	3_Pas de mesure spécifique	

Fig.33_Évaluation du degré d'inclusivité des bâtiments

Note: Les notes attribuées se basent sur l'observation des différents bâtiments étudiés. Celles-ci restent subjectives et sujettes à interprétation. Le CSOA étant récemment construit selon des normes de développement rigoureuses n'a pas été évalué.

** Seules les parties de bâtiments ouvertes au grand public ont été prises en compte pour ce classement. Cette évaluation ne constitue pas une étude d'accessibilité exhaustive. Il se pourrait que des travaux soient à prévoir pour parfaire l'accessibilité de locaux bénéficiant de meilleures notes.

Portrait de l'offre culturelle, communautaire et sportive dans les bâtiments municipaux

INCLUSIVITÉ DES BÂTIMENTS



B_1 Maison des jeunes / logement : escalier menant au logement de l'étage



B_2 Bibliothèque Robert-Bourassa et Galerie d'Outremont: marches entre deux espaces dans la partie jeunes



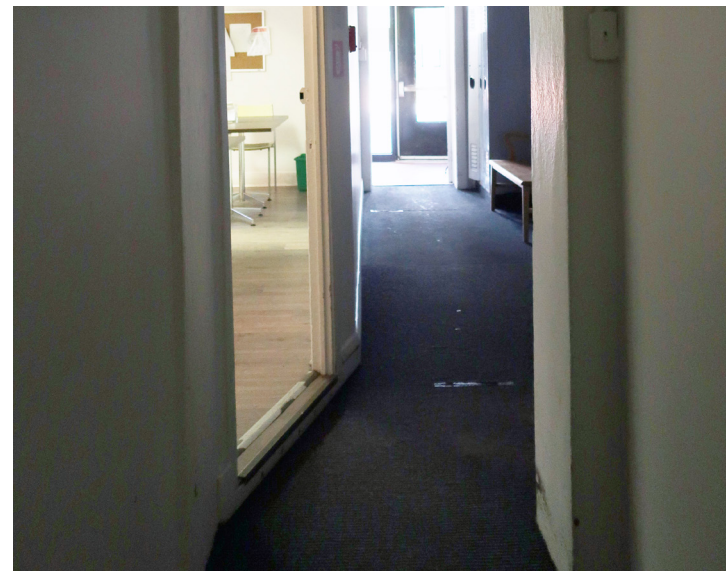
B_3 CPE / DATSA : béton fissuré sur la rampe d'accès à l'entrée principale



B_4 1311 Saint-Viateur: vestibule de l'entrée principale



B_5 MIAM : absence de rampe pour accéder à l'entrée principale



B_6 Mairie, salle du conseil et 544 Davaar: couloirs étroits et seuils de portes au 543 Chemin de la Côte-Sainte-Catherine, limitant l'accessibilité universelle des espaces de travail des employés



B_7 CCI : monte-personne pour l'accès universel aux gradins de l'aréna

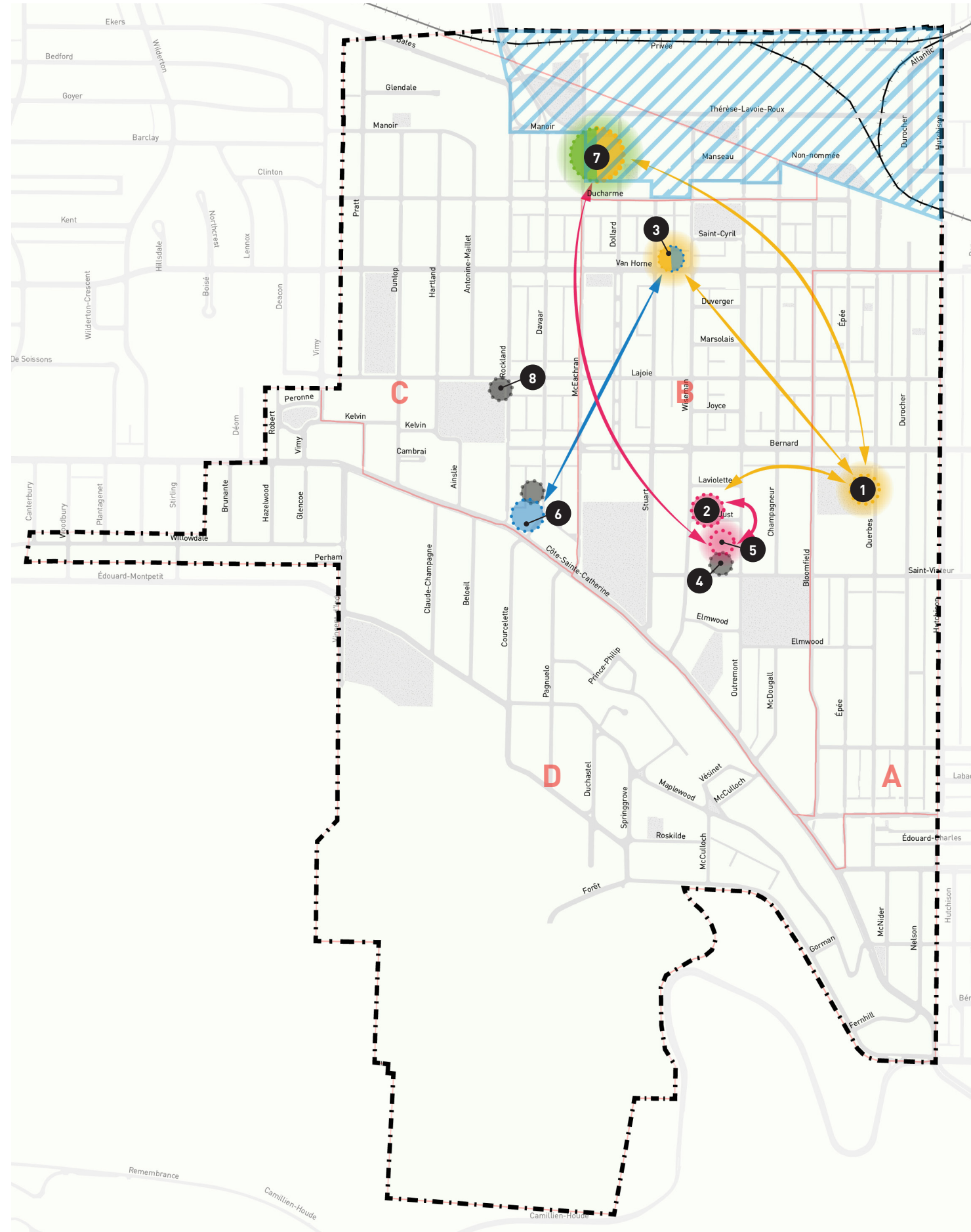


B_8 Maison Holmes-McFarlane : escaliers d'accès à l'entrée principale

Portrait de l'offre culturelle, communautaire et sportive dans les bâtiments municipaux

FAITS SAILLANTS

- Rayonnement de l'offre culturelle dépassant l'échelle de l'arrondissement;
- Bonne accessibilité des bâtiments en transports actifs et collectifs;
- Bâtiments comportant une localisation urbaine stratégique, notamment près de la station de métro Outremont;
- Proximité entre les bâtiments et les parcs de l'arrondissement. Certains bâtiments sont intégrés aux parcs (ex.: Maison des jeunes et Maison Holmes-McFarlane);
- Majorité de bâtiments proposant une offre monofonctionnelle, comme un service communautaire. Seule la maison des jeunes et le CCI sont équipés d'un espace-café;
- Bâtiments patrimoniaux participant à l'identité de l'arrondissement d'Outremont;
- État de vétusté important de certains bâtiments, notamment les plus anciens;
- Architecture contemporaine emblématique peu présente. La bibliothèque, le CCI, la MIAM ou encore la CSOA sont certes des bâtiments récents, mais de facture discrète.
- Nombreux bâtiments patrimoniaux de typologie résidentielle à reconverter (ex.: Maison Holmes-McFarlane et 544 Davaar);
- Principes du développement durable peu intégrés dans l'aménagement des bâtiments, en particulier les plus anciens;
- Usages des bâtiments à consolider avec les besoins (ex.: usages temporaires à pérenniser à la DATSA et le CPE, insuffisance des superficies disponibles);
- Déficit en infrastructure sportive intérieure, dont une piscine et un gymnase intérieur;
- Enjeux majeurs en matière d'accessibilité universelle, notamment pour les bureaux des employés de tous les bâtiments;
- Décentralisation de l'offre culturelle, communautaire et sportive sur le territoire.



- Limites de l'arrondissement d'Outremont
 - Limite des districts
 - A** District Claude-Ryan
 - B** District Joseph-Beaubien
 - C** District Jeanne-Sauvé
 - D** District Robert-Bourassa
 - ▨ Secteur Nouvel Outremont
 - Bâtiment à vocation administrative à l'étude
 - Bâtiment à vocation culturelle à l'étude
 - Bâtiment à vocation communautaire à l'étude
 - Bâtiment à vocation sportive à l'étude
 - Bâtiment vacant à l'étude
 - ↔ Relation entre les usages des bâtiments
 - Besoin potentiel d'espace supplémentaire pour répondre à l'usage
- Bâtiments à l'étude:
- 1 Maison des jeunes d'Outremont
 - 2 Bibliothèque Robert-Bourassa et Galerie d'Outremont
 - 3 1431 et 1435 Van Horne
 - 4 1311 Saint-Viateur
 - 5 Maison internationale des arts de la marionnette
 - 6 Mairie, salle du conseil et 544 Davaar
 - 7 Centre communautaire intergénérationnel - Aréna
 - 8 Maison Holmes-McFarlane

Fig.34. Carte sommaire des vocations des bâtiments et des synergies potentielles relativement à l'offre culturelle, communautaire et sportive qu'on y trouve et aux clientèles attirées

05. DIAGNOSTIC ET ENJEUX

À la suite de l'analyse des besoins et de l'offre, la section suivante permet de mettre en lumière une série d'enjeux qui devront être relevés dans les prochaines années. Ces enjeux permettront de guider la recherche de solutions pour mieux répondre aux besoins.

Diagnostic et enjeux

L'analyse des besoins et de l'offre culturelle, sportive et communautaire a permis de faire ressortir **6 enjeux** qui devront être relevés par l'arrondissement d'Outremont dans les prochaines années:

1_ Une iniquité environnementale de l'offre en fonction des districts

Le portrait des besoins a permis de révéler des disparités environnementales sur le territoire d'Outremont en ce qui a trait à la quantité et la qualité des parcs. Alors que le district Claude-Ryan enregistre le plus haut niveau de défavorisation sociale et matérielle, la plus forte densité, le plus important nombre de jeunes enfants, des familles nombreuses, la population la moins scolarisée, c'est également le district présentant le moins d'hectares de parcs, le moins d'infrastructures et d'équipements sportifs, un niveau élevé de vétusté des parcs, et le plus d'îlots de chaleur urbains. À contrario, le district Jeanne-Sauvé se caractérise par une population davantage âgée et aisée, et le plus important ratio de parcs. L'enjeu est donc de mieux équilibrer l'offre sur le territoire d'Outremont et de l'adapter aux besoins du contexte d'insertion, de sorte qu'elle devienne davantage équitable pour les populations en présence.

Cette offre devra également être adaptée à l'arrivée de nombreux ménages et d'usagers sur le territoire, grâce au développement du Nouvel Outremont. En effet, l'arrivée du campus MIL et de logements sociaux viendra changer la démographie d'Outremont en diversifiant le type d'usagers en présence (étudiants, employés, etc.).

2_ L'actualisation nécessaire des équipements, des parcs et des bâtiments

L'arrondissement d'Outremont se caractérise par un riche patrimoine en ce qui concerne ses parcs et ses bâtiments qui ont pour la plupart vus le jour entre les années 1900 et 1930. Cependant, un grand nombre d'entre eux enregistre aujourd'hui un niveau de vétusté élevé. Certains bâtiments et parcs sont fortement dégradés alors que d'autres doivent être mis aux normes, par exemple en ce qui a trait à l'accessibilité universelle. Enfin, certains bâtiments ne sont pas adaptés à l'usage ou à l'offre qu'ils comportent. On retrouve notamment des usages publics dans des bâtiments de typologie résidentielle. Ceci influence non seulement l'expérience des usagers des parcs mais limite également le pouvoir attractif d'Outremont dans une logique de compétition inter-arrondissement.

L'enjeu consiste donc en la réalisation d'investissements afin de renouveler les parcs et les bâtiments les plus vétustes, à les moderniser et les doter d'une identité singulière et une facture

contemporaine, tout en demeurant respectueux du patrimoine bâti et naturel. Il s'agit également de concilier le patrimoine avec les besoins actuels et les équipements pouvant répondre à ses besoins.

3_ Le développement durable à considérer comme cadre de référence pour les interventions futures dans les parcs et les bâtiments

Devant la nécessité d'actualiser les équipements de son territoire, il s'agira pour l'arrondissement d'Outremont de saisir l'opportunité de le faire en respect des principes du développement durable. En effet, si le campus MIL est exemplaire à ce niveau, il sera nécessaire d'en faire de même pour les parcs et les bâtiments publics existants et qui comporteront des travaux dans les prochaines années. Ainsi, il sera important de considérer le développement durable comme cadre de référence omniprésent et d'intégrer des principes d'émblée, tels que l'augmentation de la biodiversité, la gestion des matières résiduelles, la gestion naturelle des eaux pluviales, l'utilisation de matériaux recyclables et locaux, la réduction de la consommation d'énergie, etc. Une adaptation des principes de développement durable sera nécessaire de manière à concilier cette priorité à l'héritage patrimonial des parcs et des bâtiments d'Outremont.

Cette réflexion arrive au moment où l'arrondissement est en cours d'élaboration de plusieurs initiatives de planification en ce sens et un arrimage devra se faire pour maximiser les retombées positives de ces projets (plan de gestion des matières résiduelles, plan de la foresterie urbaine, etc.) en réduisant leur impact négatif sur l'environnement. Cet arrimage devra également viser l'atteinte des cibles montréalaises et à plus grande échelle également.

4_ Une décentralisation de l'offre intérieure et des bâtiments publics

L'arrondissement bénéficie de nombreuses infrastructures culturelles, sportives, municipales et communautaires sur le territoire, notamment un centre de création, une salle de diffusion, une bibliothèque, une salle communautaire, etc. Cependant, cette offre est décentralisée et dispersée et ces équipements se retrouvent surtout dans des secteurs moins denses. Une réflexion s'impose sur la répartition des équipements sur le territoire, à savoir si d'une part ceux-ci occupent la localisation la plus intéressante, si des opportunités immobilières pourraient être envisagées de façon à créer des synergies entre les bâtiments, leurs usages et les parcs de l'arrondissement. Ainsi, des regroupements stratégiques en pôles pourraient être envisagés afin de mutualiser les besoins, l'espace et les équipements culturels, sportifs, communautaires et municipaux.

5_ Des carences au niveau de l'adéquation entre les besoins et l'offre en parcs et en bâtiments publics

L'analyse de l'offre et des besoins a fait ressortir la nécessité de proposer plus de diversité dans les aménagements et dans l'offre culturelle et sportive intérieure et extérieure. D'ailleurs, le sondage a mis en lumière le besoin d'offrir des activités hivernales plus intéressantes dans les parcs, des cafés, des espaces pour pratiquer l'agriculture urbaine, un lieu pour louer de l'équipement ou se changer, etc. Ceci est d'autant plus vrai que les bâtiments publics disposent d'une offre généralement monofonctionnelle (habituellement un seul service). Certains bâtiments proposent également des usages temporaires qui gagneraient à devenir permanents.

Une réflexion s'impose ainsi au niveau de l'adaptation des parcs à une offre culturelle et sportive extérieure. Les parcs visés par des travaux de réaménagement présentent une opportunité en ce sens, avec l'ajout d'équipement comme par exemple une scène, de l'équipement électrique, un écran pour le cinéma en plein air, mais aussi à un service de location d'équipements sportifs comme des patins, des skis de fond, luges ou vélos d'hiver. Cette offre bonifiée contribuerait à animer les parcs, augmenter leur fréquentation et de renforcer le sentiment d'appartenance des Outremontais(es).

La potentielle nécessité de combler les besoins en terrain de soccer et de baseball, en jeux d'eau, en gymnase intérieur et piscine intérieure sont également à considérer dans l'aménagement futur des parcs.

Ainsi, il convient de préciser la vocation des bâtiments et des parcs pour assurer une adéquation optimale de l'offre qu'on y retrouve et des besoins des usagers qui les fréquentent. Autrement dit, alors que certains espaces bénéficient d'un caractère polyvalent, d'autres tirent profit d'une vocation plus spécifique.

6_ Une difficulté à fournir des équipements d'envergure sur le territoire

Une réalité de l'arrondissement d'Outremont concerne le fait que le territoire est presque entièrement construit et qu'il présente un faible ratio en parcs, ainsi qu'une offre majoritairement constituée de miniparcs et de parcs de voisinage. La carence remarquée en terrains sportifs d'envergure (soccer et baseball), un gymnase intérieur ainsi qu'une piscine intérieure, couplée à l'absence de terrain disponible complexifie les solutions possibles à mettre de l'avant. Même si un terrain est rendu disponible, la nécessité de procéder à des acquisitions foncières à coût élevé limite les possibilités offertes pour combler ces besoins. Cela revient à des enjeux financiers où l'arrondissement devra prioriser les interventions à faire pour consolider l'offre.

06. VISION, PRINCIPES DIRECTEURS ET PRATIQUES D'INSPIRATION

Répondant aux principaux enjeux relevés dans le diagnostic et prenant en compte les résultats des différents exercices consultatifs, la section suivante se projette dans le futur et détaille à travers une série d'objectifs les grands principes qui guideront les choix stratégiques des prochaines années concernant l'ensemble des parcs et des bâtiments municipaux d'Outremont.

Vision et principes directeurs

La vision proposée pour orienter le présent plan directeur repose sur une analyse fine de la réalité du territoire, touchant tant aux infrastructures physiques actuellement en place, à leur histoire, qu'aux besoins des citoyen(e)s et des employés exprimés lors de la démarche de participation publique.

Des principes directeurs articulent la vision et dictent les priorités de l'arrondissement d'Outremont au regard de ses parcs et ses bâtiments publics.

La vision et les principes directeurs se déclinent en une série d'objectifs spécifiques qui exposent la portée des interventions à poser pour mettre en oeuvre le plan directeur. Ces objectifs se reflètent dans le plan d'action présenté à la section suivante.

Des pratiques inspirantes se rattachent également aux principes directeurs et illustrent concrètement certaines mesures pouvant être appliquées. Ces pratiques présentent des approches novatrices qui visent à répondre aux divers enjeux auxquels l'arrondissement fait face, que ce soit en matière d'accessibilité, d'équipements, de développement durable, de sécurité, d'animation, etc. Ces pratiques s'inspirent des principales tendances en matière des parcs et bâtiments publics et tiennent en considération les besoins variés des différentes clientèles (enfants, jeunes, adultes, aînés). La nature des interventions est variable et peut porter sur la planification, la rénovation ou le réaménagement ainsi que l'animation et la programmation.

ÉNONCÉ DE VISION

La vision peut ainsi être énoncée de la manière suivante :

LE **RÉSEAU** DE PARCS ET DE BÂTIMENTS MUNICIPAUX D'OUTREMONT RÉPOND AUX **BESOINS** ACTUELS ET FUTURS DE LA POPULATION PAR DES AMÉNAGEMENTS **INCLUSIFS, DURABLES** ET **FAVORABLES AU BIEN-ÊTRE** DE TOUS, METTANT EN VALEUR LA RICHESSE **PATRIMONIALE** DE L'ARRONDISSEMENT TOUT EN GARANTISSANT SON **ATTRACTIVITÉ**.

PRINCIPES DIRECTEURS

La vision se décline en quatre (4) grands principes directeurs:



PRINCIPE 1. Répondre aux besoins actuels et futurs de tous les Outremontais et Outremontaises



PRINCIPE 2. Offrir un réseau d'espaces publics variés, vivants et animés



PRINCIPE 3. Construire une offre résiliente et durable dans un contexte urbain dense



PRINCIPE 4. Concilier richesse patrimoniale et transformation urbaine

MOTS CLÉS

Sur cette base, la vision inclut une série de thématiques pouvant être résumées par les mots clés suivants:



Source: Journal Métro



Source: Alexandre Denis



Principes directeurs et pratiques d'inspiration



PRINCIPE 1. RÉPONDRE AUX BESOINS ACTUELS ET FUTURS DE TOUS LES OUTREMONTAIS ET OUTREMONTAISES

L'arrondissement d'Outremont s'engage à corriger l'iniquité environnementale de l'offre en parcs et bâtiments publics et amender les carences observées quant à l'adéquation entre les besoins et l'offre.

Ce premier principe directeur reconnaît l'importance de rénover et restaurer les parcs et les bâtiments existants afin qu'ils répondent aux besoins essentiels des usagers avant tout.

Ainsi, il importe que les aménagements et les équipements des parcs et des bâtiments publics soient fonctionnels, accessibles et inclusifs pour tous, quel que soit l'âge ou réalité socioéconomique.

De manière à ce que les interventions reflètent les besoins actuels et anticipent l'évolution de ceux-ci, l'arrondissement d'Outremont favorise la participation citoyenne dans une approche ADS+.

Objectifs

- Viser une répartition équitable de l'offre en parcs et espaces verts en bonifiant l'offre dans le district Claude-Ryan;
- Garantir l'accessibilité universelle de tous les parcs et bâtiments;
- Prendre des mesures encourageant l'inclusivité de toutes les clientèles des parcs et bâtiments publics;
- Actualiser les infrastructures existantes afin de répondre aux besoins de première nécessité assurant le confort et la sécurité de la population;
- Favoriser un mode de vie actif par une offre en équipements et installations adaptée à la pratique sportive et de loisirs;
- Informer la population et prendre en compte leurs souhaits manifestés dans des consultations publiques.

Pratiques d'inspiration

Accessibilité universelle et design inclusif

Cette pratique vise à rendre l'environnement extérieur et intérieur accessible et fonctionnel pour tous, en éliminant tout obstacle potentiel, quelles que soient les limitations des clientèles qui fréquentent les parcs et les bâtiments publics. Quelques caractéristiques de l'environnement extérieur et intérieur devront être adaptées en ce sens, tel que des revêtements de sols réguliers, des sentiers piétons larges, de l'éclairage suffisant, des accès de plain-pied, de la signalisation simple, etc. (fig. 35 et 36). D'une part, l'identification de ces obstacles à l'accès et à la fréquentation des lieux appelle à la planification et au réaménagement. D'autre part, plusieurs installations conçues selon un design inclusif peuvent être aménagées (fig. 37). Les mesures renforçant l'accessibilité, la sécurité et le confort des lieux profitent donc à tous, et font partie intégrante du design.

Besoins de première nécessité

Cette pratique porte sur les équipements, les installations et le mobilier qui comblent les besoins de base des usagers des parcs et des bâtiments publics. Parmi ces besoins, on entend avoir du mobilier urbain stratégiquement situé pour ponctuer le parcours et se reposer, avoir accès à un espace où se réchauffer en période hivernale et où l'on dispose d'installations sanitaires inclusives. Offrir aux employés de l'arrondissement des espaces de travail fonctionnels et conviviaux fait également partie des besoins. Les interventions en ce sens portent principalement sur la planification et le réaménagement ou rénovation des espaces existants (fig. 38 à 40).

Inclusivité à tous les usagers

Cette pratique aspire à rendre les parcs et les bâtiments publics plus invitants auprès de la population. Les besoins des différents groupes d'usagers sont pris en considération afin d'améliorer l'attractivité des lieux publics auprès des citoyen(ne)s de tous âges (enfants, jeunes, adultes et aînés) et dans une optique multigénérationnelle (fig. 41 et 42). Par ailleurs, cette pratique vise à renforcer les parcs et bâtiments publics comme points d'ancrage pour la communauté, d'en faire des lieux favorables à la rencontre et l'appropriation citoyenne. Les interventions stimulant les initiatives citoyennes et les opportunités de socialisation sont mises de l'avant-plan (fig. 43). Les actions pouvant être réalisées portent donc sur tous les spectres: planification, réaménagement ou rénovation aussi bien que programmation et animation.



Fig.35. Place Valois au design inclusif, Hochelaga-Maisonneuve, Montréal

Source: Vivre en ville



Fig.36. Rampe d'accès, Centre culturel Jacques-Auger Espace René-Provost, Gatineau

Source: Keroul



Fig.37. Aire de jeu universellement accessible, Parc Lac à Loutre, Sud-Ouest, Montréal

Source: Nicolas Brasseur



Fig.38. Chalet du parc Camille, Ahuntsic-Cartierville, Montréal

Source: Jean-Guy Lambert

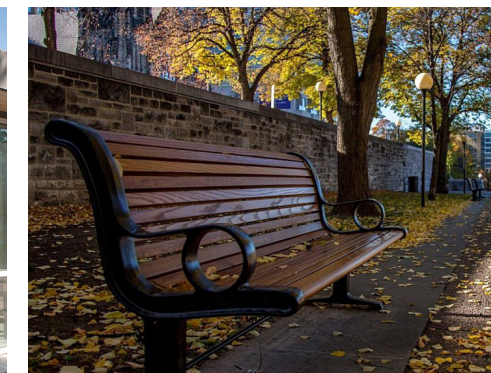


Fig.39. Bancs, Québec

Source: Commission de la capitale nationale



Fig.40. Fontaine d'eau à niveaux variés, Parc du Boisé de la Marconi, Drummondville

Source: L'Express



Fig.41. Skatepark adapté aux jeunes et aux adultes, Plateau-Mont-Royal, Montréal

Source: Rousseau-Lefebvre



Fig.42. Gym extérieur, parc Raymond Blain, Ville-Marie, Montréal

Source: Radio-Canada



Fig.43. Agriculture urbaine et initiative citoyenne, Jardin des Patriotes, Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, Montréal

Source: AU/LAB

Principes directeurs et pratiques d'inspiration



PRINCIPE 2. OFFRIR UN RÉSEAU D'ESPACES PUBLICS VARIÉS, VIVANTS ET ANIMÉS

L'arrondissement s'engage à assurer la planification cohérente et judicieuse de son offre intérieure et extérieure de manière à ce que les parcs et les bâtiments publics soient distinctifs, variés, animés tout au long de l'année et qu'ils reflètent l'identité culturelle de l'arrondissement.

Forte de son offre culturelle, communautaire et sportive décentralisée, l'arrondissement d'Outremont énonce sa volonté d'établir un réseau de parcs et de bâtiments publics comportant des pôles locaux. En effet, cette mise en réseau se base sur la création de synergies dans l'offre intérieure et extérieure ainsi que sur la complémentarité des vocations des lieux et des équipements.

Enfin, par ce principe, l'arrondissement d'Outremont souhaite renforcer les liens de mobilité entre les lieux publics et améliorer leur visibilité, notamment le mont Royal.

Objectifs

- Établir une programmation des espaces et des usages complémentaire au sein des différents parcs et bâtiments et ce, pour les 4 saisons de l'année;
- Intégrer l'offre intérieure des bâtiments à la dynamique et l'animation des parcs et espaces publics;
- Améliorer la visibilité des parcs et les liens actifs entre ceux-ci afin de consolider leur mise en réseau;
- Soutenir la vie culturelle et communautaire dans les parcs par une offre en équipements et infrastructures adaptés;
- Adapter l'offre sportive et de loisirs aux besoins évolutifs et aux tendances émergentes;
- Choisir une programmation adéquate pour les bâtiments vacants et pérenniser les actuels usages temporaires.

Pratiques d'inspiration

Complémentarité et compatibilité de l'offre

Cette pratique vise à proposer une offre diversifiée d'équipements culturels, communautaires et sportifs. L'objectif n'est pas de répéter les mêmes installations à travers le territoire sans égard au contexte. Il s'agit plutôt de tirer profit des composantes physico-spatiales des lieux ainsi que du profil des utilisateurs potentiels pour déterminer judicieusement la vocation et les usages pouvant être réalisés sur le site. Ainsi, à l'échelle de l'arrondissement, la programmation des espaces se veut complémentaire, appelant à des vocations multiples qui plairont à différents groupes d'utilisateurs (fig. 44 et 45). Elle se veut également compatible avec le contexte local et l'espace urbain disponible (fig. 46). Les actions pouvant être réalisées portent sur la planification, le réaménagement ou rénovation ainsi que la programmation et l'animation.

Vie culturelle

Tout comme les sports et les loisirs, la culture se manifeste et se développe dans les espaces publics. Les parcs sont donc des lieux qui favorisent la créativité et l'expression artistique. Ce sont des espaces propices aux pratiques artistiques amateurs, telles que la musique, aux événements culturels, aux activités de loisirs d'expression ou d'interprétation culturelle (ex.: botanique, patrimoine, etc.). L'animation culturelle peut être spontanée, appelant à la polyvalence et la flexibilité des aménagements, tels qu'un piano extérieur, un mur destiné aux graffitis, etc. (fig. 47 et 48). Elle peut aussi être organisée, ce qui peut exiger l'accès à des équipements spécifiques, par exemple une scène ou des équipements sonores (fig. 49). Les actions pouvant être réalisées portent donc sur tous les spectres: la planification, le réaménagement ou rénovation ainsi que la programmation et l'animation.

Animation 4 saisons

Alors que l'usage récréatif des espaces publics diminue en période hivernale, cette pratique aspire adapter les choix d'aménagement et de programmation aux variations saisonnières. L'animation 4 saisons est favorisée par diverses stratégies: une conception résiliente et sensible aux contraintes saisonnières (ex.: déneigement, cycle gel et dégel, etc.), une planification misant sur le confort des usagers quant au positionnement du mobilier au regard de l'ensoleillement ou des corridors de vents (fig. 50) et quant à l'accès à un espace intérieur de refuge (ex. chalet de parc, espace café, etc.) (fig. 51) ainsi qu'une programmation stimulant la pratique de loisirs d'hiver (ex.: patinoire, ski de fond, etc.) (fig. 52).



Fig.44._Parc à vocation récréative et sportive
Source: YMCA



Fig.45._Parc à vocation contemplative
Source: CSLE

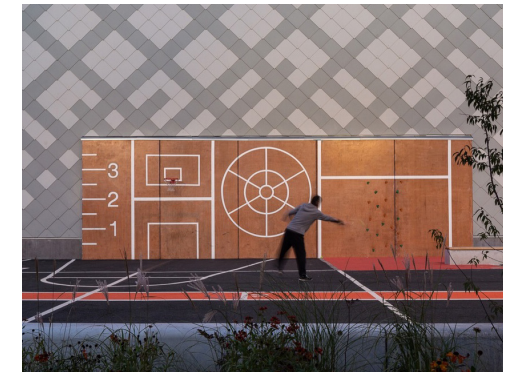


Fig.46._Espace récréatif adossé à un bâtiment public, Rotebro Sports Hall, Sollentuna, Suède
Source: Thomas Zaar



Fig.47._Microbibliothèque, Ville-Marie, Montréal
Source: La Bible urbaine



Fig.48._Piano public invitant à la spontanéité, Outremont, Montréal
Source: Ville de Montréal



Fig.49._Équipement technique adapté aux événements culturels, Parc Molson, Rosemont-La-Petite-Patrie, Montréal
Source: XYZT Technologie Culturelle

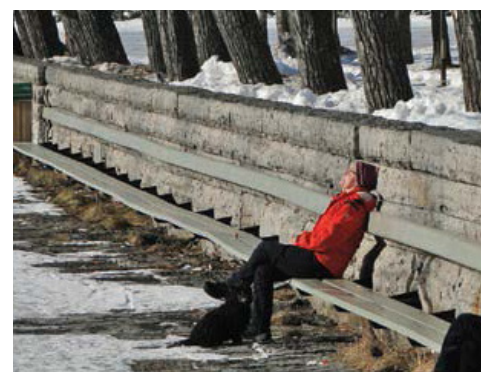


Fig.50._Positionnement du mobilier tirant profit du microclimat (plein soleil)
Source: Olivier Legault



Fig.51._Brasero, Parc Grovehill, Lachine, Montréal
Source: Pépinière et co



Fig.52._Cours de yoga hivernal, Parc Laurier, Plateau-Mont-Royal, Montréal
Source: Pop Spirit

Principes directeurs et pratiques d'inspiration



PRINCIPE 3. CONSTRUIRE UNE OFFRE RÉILIENTE ET DURABLE DANS UN CONTEXTE URBAIN DENSE

L'arrondissement d'Outremont s'engage à considérer les principes du développement durable comme cadre de référence dans ses choix de planification et d'aménagement relatifs aux parcs et aux bâtiments publics. L'adoption de pratiques écoresponsables vise à consolider les services écosystémiques des parcs qui sont des îlots de fraîcheur, améliorent la qualité de l'air, jouent un rôle essentiel à la biodiversité urbaine et au cycle de l'eau. De plus, ce principe directeur vise à réduire l'empreinte environnementale des infrastructures municipales, notamment ses bâtiments, et à renforcer la résilience de ceux-ci. L'application des principes de développement durable est conciliée avec l'héritage patrimonial des parcs et des bâtiments publics.

Face à un territoire fortement construit et ne comportant que très peu d'espaces vacants, l'arrondissement d'Outremont mise sur la polyvalence de ses aménagements et l'optimisation des espaces restreints pour bonifier son offre. D'une part, dans un juste équilibre entre la spécialisation des espaces et la polyvalence, l'arrondissement concilie la multiplicité des besoins dans l'espace disponible en favorisant les aménagements s'adaptant à des vocations multiples. D'autre part, l'arrondissement s'engage à mettre à profit des espaces résiduels, tels que les toits et les dessous de viaduc, pour en faire des espaces conviviaux qui participent à la vitalité des quartiers. Également, la consolidation des points d'ancrage communautaires que sont les équipements collectifs et les parcs par l'ajout d'usages commerciaux et communautaires d'appoint s'inscrit dans ce sens.

Objectifs

- Tendre vers la transition écologique dans les interventions;
- Opter pour une approche en développement durable adaptée à la réalité des parcs et bâtiments;
- Aménager les espaces paysagers de manière à maximiser la biodiversité et à en faciliter l'entretien;
- Optimiser le potentiel des espaces disponibles;
- Encourager les programmations mixtes, polyvalentes et le partage des infrastructures;
- Saisir les opportunités pour la réalisation d'équipements d'envergure qui compléterait l'offre sportive et de loisirs.

Pratiques d'inspiration

Aménagement durable

Cette pratique vise à évaluer les interventions écoresponsables pouvant être posées dans les parcs et les bâtiments publics afin d'améliorer le bilan durable de l'arrondissement. Le développement durable comporte plusieurs principes touchant tant la gestion des eaux de pluie, l'énergie, la gestion des matières résiduelles, ainsi que le verdissement. D'une part, dans les parcs, le type d'espèces floristiques à privilégier pour soutenir la biodiversité (fig. 53 et 54), la gestion différenciée des espaces verts et l'intégration de mesures de gestion in situ des eaux pluviales sont quelques exemples d'interventions. D'autre part, dans les bâtiments, l'utilisation de matériaux écoresponsables, l'intégration d'équipements à faible consommation énergétique et l'atteinte de certification environnementale (fig. 55) sont quelques exemples de stratégies. L'inclusion de ces stratégies peut être un défi face à un cadre bâti datant d'une certaine époque. Des choix de rénovation réalistes pour le contexte d'insertion sont de mise. Les actions pouvant être réalisées portent essentiellement sur le réaménagement ou la rénovation.

Polyvalence des équipements et optimisation des espaces disponibles

Alors que les équipements et les installations des parcs sont souvent destinés à des usages spécifiques ou des groupes d'utilisateurs ciblés (ex.: les aires de jeux pour enfants ou les plateaux sportifs), on observe un engouement pour les aménagements polyvalents. Ceux-ci se prêtent à des vocations multiples et permettent d'optimiser l'espace disponible (fig. 56 et 57). Un design flexible est de mise pour s'assurer de la complémentarité des usages pouvant être faits de l'espace. Par exemple, un terrain multisport dont les dimensions se prêtent à la pratique de divers sports ou même la tenue d'un événement rassembleur, un skatepark jouant le rôle de bassin de rétention lors de pluie importante, etc. (fig. 58). Les actions pouvant être réalisées portent donc sur tous les spectres: la planification, le réaménagement ou rénovation ainsi que la programmation et l'animation.

Espaces communautaires et commerciaux complémentaires d'appoint

Cette pratique tend à consolider la vocation rassembleuse des lieux et équipements publics en y intégrant des espaces communautaires et commerciaux d'appoint. Par exemple, l'ajout d'un espace café ou une salle communautaire multifonctionnelle dans les complexes sportifs, les bibliothèques ou les chalets de parc (fig. 59 et 60). Les actions pouvant être réalisées portent principalement sur la planification et le réaménagement ou la rénovation.

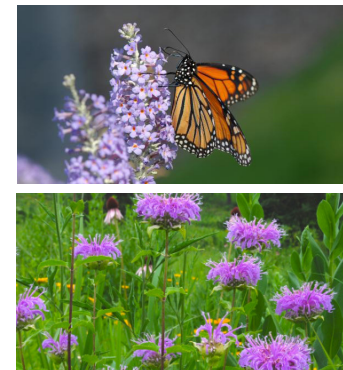


Fig.53.Espèces mellifères
Source: Cultive ta vie



Fig.54.Hôtel à insectes
Source: Nathalie Saint-Pierre



Fig.55.Pavillon d'accueil du Parcours Guoin ayant obtenu la certification LEED Or et étant un à énergie nette zéro, Ahunatic-Cartierville, Montréal
Source: BBBL



Fig.56.Convivialité des petits espaces, Briggen Park Passage, Nordhemsgatan, Suède
Source: Mareld



Fig.57.Mise à profit des espaces résiduels, Espace Faubourg Québec, Ville-Marie, Montréal
Source: Ville de Montréal



Fig.58._Terrain multisport l'été devant une patinoire l'hiver, Vejle, Danemark



Source: Bascon



Fig.59._Espace café, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Montréal
Source: Lambert et fils



Fig.60._Salle d'escalade incluant un espace de détente et de restauration d'appoint, Bromont
Source: Backboneboulder

Principes directeurs et pratiques d'inspiration



PRINCIPE 4. CONCILIER RICHESSE PATRIMONIALE ET TRANSFORMATION URBAINE

Se distinguant par son identité architecturale et paysagère patrimoniale, l'arrondissement d'Outremont souhaite assurer la pérennité de cet héritage et sa mise en valeur. Il souhaite que le patrimoine bâti d'Outremont préserve ses qualités, tout en permettant à celui-ci d'évoluer et de refléter les nouveaux besoins des résident(e)s. La question patrimoniale est essentielle pour l'arrondissement d'Outremont, qui a dès les débuts de son histoire a été soucieux de la qualité de son tissu urbain et de la place fondamentale du paysage dans l'attrait des milieux de vie proposés.

Ainsi, par ce principe directeur, l'arrondissement cherche à actualiser ses infrastructures dans le respect de la qualité architecturale patrimoniale qui les compose et dans le but d'améliorer leur attractivité auprès des citoyen(ne)s.

L'arrondissement aspire à accueillir et à encadrer une transformation urbaine de ses équipements et de son territoire de manière à ce qu'elle contribue positivement à la qualité de vie de ses quartiers, notamment au regard du Nouvel Outremont. Il s'agit également d'une opportunité de répondre à un enjeu récurrent qui est celui d'augmenter la capacité de l'arrondissement à fournir des équipements d'envergure sur son territoire.

Objectifs

- Actualiser le patrimoine existant dans le respect et la mise en valeur de l'esprit de conception d'origine;
- Encourager une architecture et une architecture de paysage contemporaine significative, de qualité et composant avec le contexte d'insertion pour les nouvelles interventions;
- Viser une intégration harmonieuse du Nouvel Outremont au paysage et à la dynamique Outremontaise.

Pratiques d'inspiration

Sensibilité à l'esprit et aux composantes spatiales du lieu

Afin que les interventions apportées participent à la consolidation du patrimoine existant et futur tout en répondant aux besoins évolutifs de la population, cette pratique propose de baser tout projet d'aménagement sur une approche sensible des composantes patrimoniales du cadre bâti et paysager d'Outremont. La justesse de l'intervention projetée repose sur un ensemble de grands principes qui permettent une finalité harmonieuse et garante de l'intégrité patrimoniale du lieu. Il s'agit d'une part de bien comprendre la composition d'origine du bâtiment ou du parc (style, forme, caractéristiques distinctives) et le contexte dans lequel il s'insère. De plus, il convient de saisir la valeur historique, symbolique, sociale et identitaire associée au lieu et par la suite de faire preuve d'une grande sensibilité dans la programmation et les choix d'aménagement (fig. 61). Par exemple, dans la reconversion de bâtiments publics, la vocation du lieu et le type d'usages pouvant y être exercés mettent à profit le potentiel spatial existant (fig. 62). De plus, le respect des composantes d'origine se reflète non seulement dans la conservation et la rénovation d'éléments caractéristiques, mais aussi dans le choix des matériaux, l'implantation, la volumétrie et le traitement des façades, notamment au regard de nouveaux gestes architecturaux et de potentielles extensions des bâtiments publics.

Architecture distinctive et de qualité

Tout en s'inscrivant dans une certaine continuité, l'actualisation du patrimoine est l'occasion d'apporter une touche contemporaine de qualité dans le cadre bâti et paysager. À cet égard, l'écriture architecturale contemporaine est privilégiée lors d'extension de bâtiments existants (fig. 63 et 64). Les principes d'intégration privilégiés sont la recherche de l'harmonie entre le bâtiment principal et l'extension, la préservation de la prédominance du cadre bâti d'origine et la création d'une composition architecturale visuellement distinguable du bâtiment principal. Cette distinction architecturale peut également permettre l'émergence de points de repère urbains. L'architecture contemporaine n'est pas uniquement articulée autour de choix esthétiques, mais également autour de choix de performance et de durabilité du bâtiment liés aux notions de développement durable.

De même, la construction de nouveaux équipements collectifs constitue une occasion de faire rayonner l'attractivité municipale par une architecture distinctive, durable et de qualité.

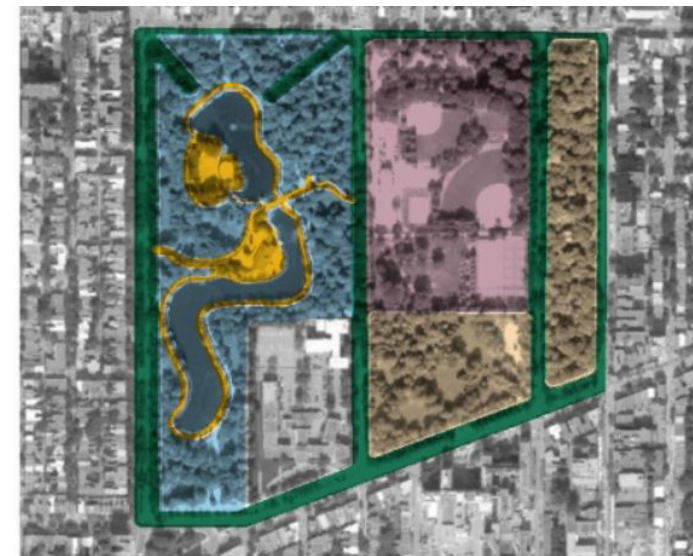


Fig.61._Plan directeur du parc Lafontaine élaboré à partir des unités paysagères d'origine, Plateau-Mont-Royal, Montréal

Source: Association des architectes paysagistes du Canada

- Le cadre
- Le pittoresque
- Le classique
- Le moderne
- Le fonctionnel

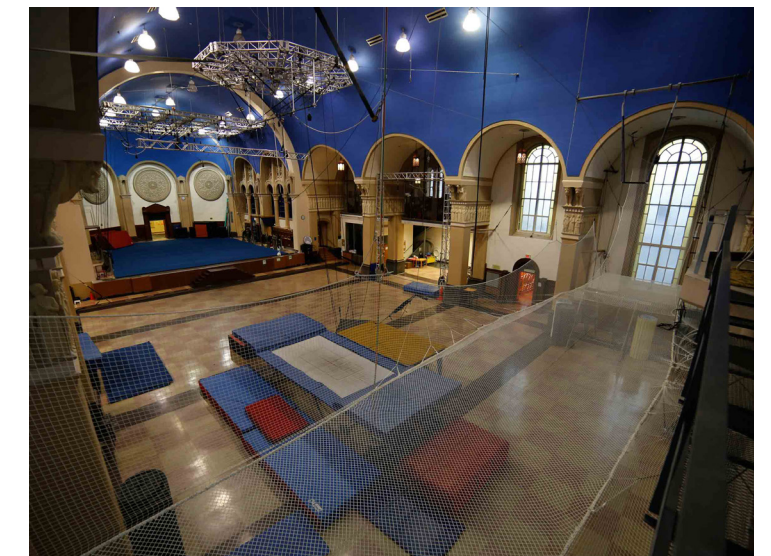


Fig.62._Utilisation de la hauteur sous plafond pour un nouvel usage, École de Cirque, Québec

Source: École de Cirque de Québec

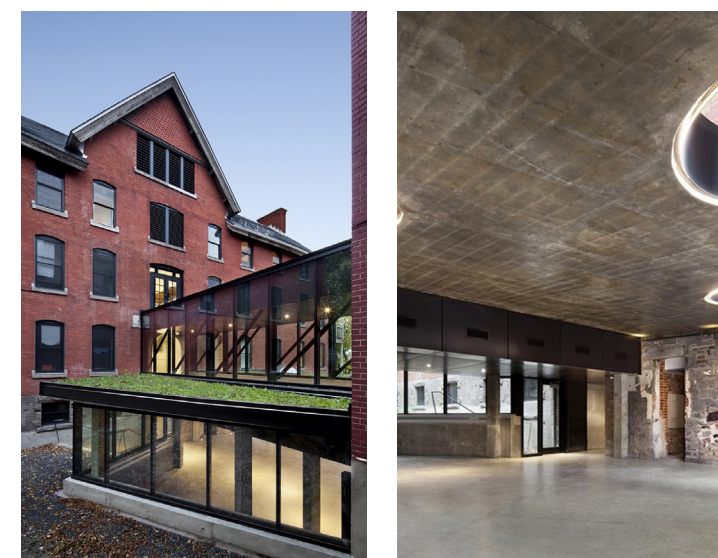


Fig.63._Rénovation et agrandissement contemporain, Maison patrimoniale Notman, Plateau-Mont-Royal, Montréal

Source: Sid Lee



Fig.64._Conversion d'une maison patrimoniale en bibliothèque et extension contemporaine, Montmagny

Source: Vivre de Montmagny

07. ORIENTATIONS PROGRAMMATIQUES

La présente section fait état des choix programmatiques préliminaires faits au cours de l'élaboration du Plan directeur pour orienter la structuration de l'offre au sein des parcs et des bâtiments municipaux, et donc guider les aménagements ou réaménagements suggérés de ceux-ci.

Orientation programmatiques pour l'ensemble du réseau de parcs et bâtiments

La présente section propose des orientations programmatiques préliminaires pour la restructuration de l'offre au sein des parcs et des bâtiments municipaux. Ces prémices conceptuelles serviront notamment de base pour les actions proposées. Toutefois, une réflexion plus poussée sur la complémentarité entre les équipements et la localisation des usages restera à mener.

FAIRE ÉMERGER DES POLARITÉS AU SEIN D'UN RÉSEAU CONSOLIDÉ

Un des éléments clés de la stratégie d'aménagement proposée est de trouver un équilibre entre réseau et polarité. En effet, opter pour une organisation hybride de l'offre sur le territoire comporte un double avantage:

- D'une part, une offre en parcs et espaces verts dispersés, mais complémentaires permet d'atteindre un maximum de citoyens et de tendre vers l'équité territoriale. De plus, cette organisation spatiale répond à la réalité outremontaise et à sa culture paysagère intégrée au tissu urbain. Par ailleurs, intégrée au réseau de parcs, l'offre sportive et de loisirs pour les enfants permet de répondre à un besoin courant en espaces extérieurs.

À ce propos, le réseau d'espaces publics peut-être valorisé par la mise en place de parcours thématiques sur le territoire. Ceux-ci permettraient de connecter les différents lieux tout en soulignant certaines de leurs spécificités. Une telle mesure s'inscrirait dans une opération de communication plus globale visant la mise en valeur de l'offre outremontaise.

- D'autre part, proposer des pôles thématiques facilite l'entretien et simplifie l'orientation des citoyens vers les services publics. Ces pôles s'articulent autour de bâtiments ou d'infrastructures conséquentes avec des fonctions spécifiques, puis se diffusent dans les espaces publics alentour. Ainsi, deux types des pôles se distinguent:
 - Les pôles auxquels les citoyens ont recours plus ponctuellement et dont les services sont centralisés sur le territoire. Ces pôles uniques regroupent les fonctions administratives et culturelles;
 - Les pôles vers lesquels les citoyens se dirigent plus quotidiennement et qui peuvent donc être démultipliés. Ces pôles de proximité correspondent aux usages communautaires et sportifs.

La carte de la page 59 (fig. 65) spatialise certaines bases de réflexion sur l'organisation de l'offre en mettant en valeur:

- les fonctions des parcs et des bâtiments existants;
- les vocations de pôles se dégageant naturellement sur le territoire;
- les vocations recommandées pour les bâtiments vacants;
- l'idée de parcours thématiques reliant les différents équipements venant concrétiser l'idée de mise en réseaux de ceux-ci.

Les études professionnelles liées à la concrétisation de ces orientations de planification de l'offre au sein de l'arrondissement feront d'ailleurs l'objet d'une intervention spécifique ciblée dans le plan d'action.

NOUVELLES VOCATIONS POUR LES BÂTIMENTS VACANTS

L'arrondissement d'Outremont et différents groupements citoyens de sa juridiction ont déjà entamé la réflexion sur l'avenir possible des différents bâtiments vacants. En effet, ceux-ci seraient à même de répondre aux besoins exprimés de différentes associations culturelles et communautaires, ou encore des services municipaux. Les paragraphes suivants détaillent les principales pistes aujourd'hui étudiées.

Il faut toutefois souligner que ces orientations programmatiques sont données de manière préliminaire et qu'elles devront être validées par des études de faisabilité techniques et financières spécifiques.

Orientation programmatiques pour l'ensemble du réseau de bâtiments et de parcs

B3_1431, 1435 VAN HORNE: MAIRIE, SALLE DU CONSEIL ET BUREAUX DE L'ARRONDISSEMENT



B3_1431, 1435 Van Horne

Les bureaux de la mairie d'arrondissement actuellement situés dans le bâtiment B6_Mairie, salle du conseil et 544 Davaar pourraient être rapatriés dans le bâtiment B3_1431, 1435 Van Horne une fois le CPE Frisson de Colline relocalisé.

Cette recommandation présente les avantages suivants:

- Constitution d'un pôle administratif;
- Proximité du bâtiment B3_1341, 1435 Van Horne avec la station de métro Outremont, assurant une bonne accessibilité et visibilité des services municipaux;
- Bureaux de la DATSA déjà implantés dans le bâtiment;
- Facilite les possibilités de garantir l'accessibilité universelle des locaux pour tous les employés.

Certaines réserves sont à considérer pour la validation de cette proposition. De manière non exhaustive, soulignons les enjeux relatifs:

- Au stationnement pour les visiteurs;
- À l'espace disponible par rapport aux besoins.

B4_1311, 1315 SAINT-VIAEUR: MUSÉE INTERNATIONAL DE LA MARIONNETTE



B4_1311 avenue Saint-Viateur

Le bâtiment vacant B4_1311, 1315 Saint-Viateur pourrait accueillir un nouveau Musée International de la Marionnette.

Cette recommandation présente les avantages suivants:

- Programme en accord avec la consolidation du pôle culturel;
- Proximité de la MIAM (lieu de recherche et création dans le domaine des arts de la marionnette) et continuité avec le Festival de Casteliers (vecteur de diffusion artistique);
- Proximité avec le parc Outremont pour la diffusion en extérieur;
- Espace libre considérable sur le terrain permettant une flexibilité programmatique;
- Équipement intergénérationnel et multiculturel (Les arts de la marionnette font partie de nombreuses cultures.);
- Notoriété de la discipline et rayonnement potentiel de la ville à l'échelle locale et internationale.

Parmi les réserves à considérer pour la validation de cette proposition, soulignons:

- La vétusté du bâtiment et les contraintes liées à sa distribution intérieure actuelle (notamment pour garantir l'accessibilité universelle);
- L'espace disponible par rapport aux besoins.

Partenaire communautaire: Casteliers

B6_MAIRIE, SALLE DU CONSEIL ET 544 DAVAAR: CENTRE D'HISTOIRE ET DES ARCHIVES



B6_Mairie, salle du conseil et 544 Davaar:

Le bâtiment B6_Mairie, salle du conseil et 544 Davaar pourrait être réaffectés dans son ensemble à un nouveau Centre d'Histoire et des Archives d'Outremont.

Cette recommandation présente les avantages suivants:

- Centralisation et mise en valeur des archives dispersées, organisées de manière anarchique sur le territoire et actuellement inaccessibles au public;
- Bâtiment à valeur patrimoniale;
- Proximité de l'Université de Montréal.

Les principales réserves à considérer pour la réalisation de cette proposition sont les suivantes:

- Contraintes liées à la distribution intérieure actuelle (notamment pour garantir l'accessibilité universelle);
- Capacité portante de la structure;
- Éloignement du nouvel Outremont et du Campus Mill.

Partenaire communautaire: Société d'Histoire d'Outremont

B8_MAIISON HOLMES-MCFARLANE: MAISON DE LA FAMILLE ET DE LA NATURE



B8_Maison Holmes-McFarlane

Le bâtiment actuellement vacant B8_Maison Holmes-McFarlane pourrait héberger un lieu dédié aux familles d'Outremont.

Cette recommandation présente les avantages suivants:

- Lien avec le parc Joyce (tennis, arboretum et jeux pour enfants);
- Typologie résidentielle du bâtiment.

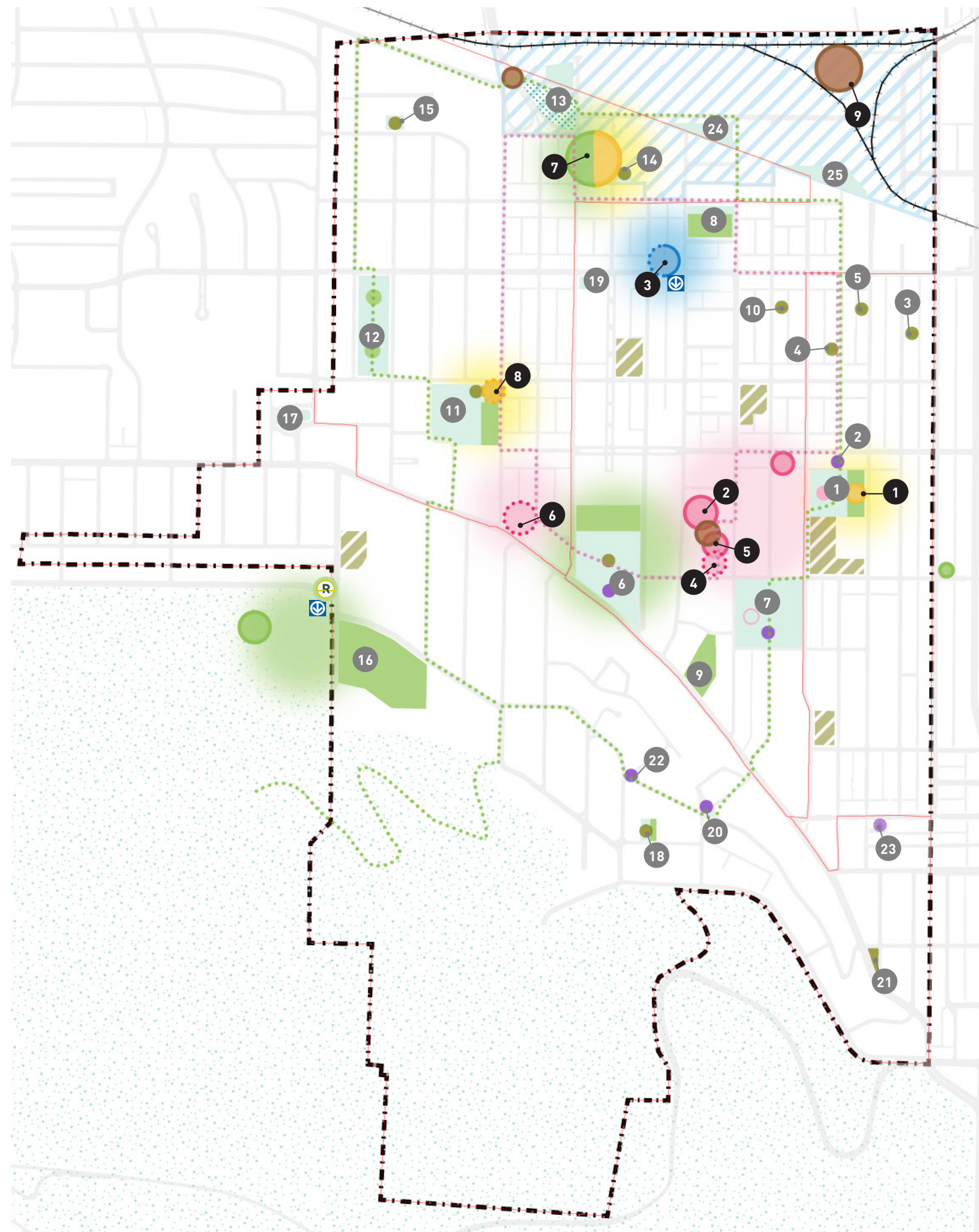
Certains les enjeux sont à considérer pour la concrétisation de cette orientation. En particulier, ceux en lien avec le caractère patrimonial du bâtiment sont à relever. La conservation de ses caractéristiques d'origine pourrait présenter des contraintes pour:

- L'acoustique;
- L'accessibilité universelle;
- L'adaptation de l'aménagement à la clientèle jeune public (potentiels enjeux de sécurité au niveau de l'escalier central).

Partenaire communautaire: Outremont en famille

AUTRE BÂTIMENT VACANT: 34 SAINT-JUST

Bâtiment à démolir.



- Limites arrondissement Outremont
- Limite districte
- 🚇 Station de métro existante
- 🚊 Station REM (mise en service 2022)

- Bâtiment existant à vocation:

 - 🟠 Technique
 - 🟡 Administrative
 - 🟢 Culturelle
 - 🟣 Communautaire
 - 🟤 Sportive

- Vocation à encourager dans les bâtiments vacants:

 - 🌸 Administrative
 - 🌸 Culturelle
 - 🌸 Communautaire
 - 🌸 Sportive

- Vocation existante dans les parcs:

 - 🌿 Contemplative
 - 🐾 Canin
 - 👦 Jeux pour enfants
 - 🎒 Parc-école
 - 🏛️ Commémorative
 - 🎨 Culturelle
 - 🏃 Sportive

- 🌸 Vocation culturelle à encourager dans les parcs

- Mise en réseau:

 - ⋯ Exemple de boucle culturelle (env. 3.5 km)
 - ⋯ Exemple de boucle sportive (env. 6 km)

- Pôle à favoriser à vocation dominante:

 - 🌸 Administrative
 - 🌸 Culturelle
 - 🌸 Communautaire
 - 🌸 Sportive

- 1 Parc Saint-Viateur et chalet
- 2 Place Marcelle-Ferron
- 3 Mini-parc Durocher
- 4 Mini-parc De L'Épée
- 5 Mini-parc Querbes
- 6 Parc et chalet Beaubien
- 7 Parc et chalet Outremont
- 8 Parc John-F.-Kennedy
- 9 Parc et chalet F.-X.-Gameau
- 10 Mini-parc Champagneur
- 11 Parc et chalet Joyce
- 12 Parc et chalet Pratt
- 13 Parc canin
- 14 Parc Irma-LeVasseur
- 15 Parc Jacques-Tessier
- 16 Terrain sportif Vincent-D'Indy
- 17 Parc Jacques-Parizeau
- 18 Parc Oakwood
- 19 Parc Raoul-Dandurand
- 20 Place du Vésinet
- 21 Mini-parc Ludger-Beaugard
- 22 Place Délia-Tétreault
- 23 Place Kate-McGarrigle
- 24 Parc Pierre-Dansereau
- 25 Place Alice Girard
- 1 Maison des jeunes d'Outremont
- 2 Bibliothèque Robert-Bourassa et Galerie d'art
- 3 1431 et 1435 Van Horne
- 4 1311 Saint Viateur
- 5 Maison internationale des arts de la marionnette
- 6 Mairie et bureaux d'arrondissement, et salle du conseil d'arrondissement
- 7 Centre communautaire intergénérationnel - Aréna
- 8 Maison Holmes-McFarlane
- 9 Cour de services d'Outremont Atlantique

Fig.65. Carte des orientations de vocation à consolider dans le réseau de parcs, espaces publics et bâtiments à l'étude

08. PLAN D'ACTION

La présente section expose les éléments de mise en oeuvre à déployer à court, moyen et long terme pour concrétiser la vision établie par le plan directeur. Les actions identifiées sont établies à diverses échelles: celle de l'arrondissement, celle des différents districts qui le composent et celle des parcs et des bâtiments spécifiques.

Méthodologie

PRIORISATION

L'ordre de priorité des différentes interventions proposé sera déterminé en tenant compte des différents critères suivants:

- Priorités identifiées dans le programme d'investissement
- Comparaison de l'ampleur de travaux réalisables pour un budget donné (idée du 'mile construit')
- Priorités revendiquées par la ville : développement durable, inclusivité et accessibilité
- Priorités politiques
- Besoins exprimés par les citoyens et différents acteurs communautaires : Focus group / consultations publiques
- Analyse de l'adéquation entre l'offre et le besoin réalisée dans le cadre du Plan directeur
- Rééquilibrage de l'offre entre les différents districts
- Mise en valeur du réseau et établissement de pôles de service
- État de vétusté constaté lors des relevés terrain réalisés dans le cadre de cette étude et des études de vétusté fournies par la ville
- Ordre rationnel du processus de développement de projets d'aménagement
- Urgence

Il est à noter que l'impact des interventions sur le long terme devra être évalué avant d'engager concrètement celles-ci. En effet, chaque décision en matière d'aménagement a des répercussions sur les besoins en entretien, et donc sur les budgets et la main d'œuvre alloués. Il est donc primordial d'anticiper le cycle de vie des aménagements proposés ainsi que les capacités de l'arrondissement avant de lancer les projets.

Cette préoccupation va de pair avec l'importance d'opter pour une approche axée sur le développement durable dans les choix qui seront pris par les décideurs dans le cadre de la mise en application du présent plan d'action.

PRINCIPALES ACTIONS

Les différentes actions proposées pour réaliser la vision énoncée dans le présent Plan directeur dans le respect des principes directeurs et les objectifs qui en découlent se déclinent en différents niveaux d'aménagement.

- Planification
 - Aménagement
 - Réaménagement
 - Mise aux normes
 - Rénovation / remplacement
 - Animation
- Interventions majeures ou mineures

PHASAGE

La nature des différentes actions envisagées dans le cadre du Plan d'action et leur niveau de priorité permettent d'échelonner les interventions dans le temps. Afin de pouvoir servir de base à une stratégie d'intervention et d'investissement cohérente, des actions concrétisant la vision, les orientations et les objectifs exprimés dans le présent Plan directeur sont ainsi identifiées de manière continue ou à court, moyen et long terme.

Les "actions continues" désignent des interventions commençant à court terme et s'échelonnant dans le temps: elles devront être mises en oeuvre de manière régulière. Ce type d'action devra donc faire l'objet de budget récurrent dans les programmes d'immobilisation.

Les actions à "court terme" correspondent aux actions qui devront être prises d'ici 0 à 3 ans, soit à l'horizon 2023. Ces actions sont généralement associées à une défaillance évidente nuisant à l'usage, un besoin urgent ou une priorité politique.

Les actions à "moyen terme" sont envisagées d'ici 4 à 6 ans, soit à l'horizon 2026. Ces actions répondent à un besoin moins urgent, qui nécessite la réalisation d'une action à court terme ou un élément de planification en amont, ou qui engage des coûts plus conséquents.

Les actions à "long terme" seront réalisées au-delà des 6 prochaines années, après 2026. Elles répondent à des besoins moins urgents, des interventions plus lourdes, ou anticipent des préoccupations futures. Cette temporalité sera également celle de la concrétisation des éléments de planification engagés à court ou moyen terme. Ces actions seraient réalisées après l'actualisation quinquennale du présent Plan directeur.

ACTUALISATION DU PLAN DIRECTEUR

Pour que la stratégie de mise en oeuvre de la vision, des orientations et des objectifs reste pertinente, le présent Plan directeur devra être mis à jour aux 5 ans.

En effet, à moyen terme, il sera déjà possible de constater les effets des premières actions engagées. Cela permettra une certaine rétroaction sur celles-ci, et sur la manière de les mettre en oeuvre.

De plus, d'ici là, le contexte du Plan directeur aura potentiellement évolué tant au niveau politique que sociodémographique ou encore en matière de l'offre complémentaire privée. Les grandes planifications urbaines, telles que le *Plan Climat* ou encore le *Plan de développement culturel*, auront également commencé à être mises en application. En conséquence, les besoins des citoyens et les choix de priorisation sur les réponses à la demande auront probablement évolué.

Enfin, mettre à jour le Plan directeur sera l'occasion d'intégrer les nouveaux enjeux qui émergeront dans les cinq prochaines années. Ceux-ci risquent d'être nombreux, notamment en lien avec le développement du Campus Mill et du Nouvel Outremont. Ces nouveaux quartiers présentent un ADN qui diffère du tissu outremontais historique, et hébergeront une nouvelle population considérable sur le territoire. La cohabitation entre les différents secteurs d'Outremont et l'apparition de manière plus concrète de nouveaux besoins pour les habitants seront alors à considérer.

La mise à jour du Plan directeur concernera donc tout autant la partie analyse du portrait du territoire, de l'offre et du besoin, que la vision, les orientations et les objectifs, ou encore la partie mise en oeuvre et la priorisation des actions.

Actions stratégiques concernant l'ensemble du réseau de bâtiments et de parcs

∞: Continu
C: Court terme
M: Moyen terme
L: Long terme

PLANIFICATION ET ACTIONS STRATÉGIQUES À PRÉVOIR

Les actions suivantes doivent être prises dans une vision d'ensemble pour assurer la cohérence des différentes interventions qui seront menées au sein du réseau de parcs, places et bâtiments de l'arrondissement d'Outremont. Elles peuvent correspondre à:

- des études (catégorie « études professionnelles » dans le tableau suivant)
- des stratégies à définir en amont en matière de gestion (catégorie « stratégie de gestion » dans le tableau suivant) ou d'usage (catégorie « philosophie d'usage » dans le tableau suivant)
- ou encore à des actions concrètes à entreprendre de manière continue sur l'ensemble des parcs ou bâtiments à l'étude (catégorie « aménagements transversaux » dans le tableau suivant).

DESCRIPTION ACTION	PHASAGE	NOTES
ÉTUDES PROFESSIONNELLES		
Dans une vision globale, consolider le réseau et affirmer les pôles de services: - Revoir la programmation de chacun des équipements des différents des parcs de manière à favoriser la complémentarité entre ceux-ci et à en favoriser l'entretien; - Confirmer les nouvelles vocations prévues des bâtiments vacants; - Confirmer les emplacements définitifs prévus pour les usages temporaires (bureaux de la DATSA et CPE); - Évaluer le besoin d'acquérir ou de se départir de certains bâtiments publics.	C et ∞	- Veille immobilière requise; - Inclure le Nouvel Outremont dans la réflexion globale; - Emplacement futur du CPE prévu dans le projet des Clercs de Saint-Viateur; - Suivre les développement du Plan Climat de la ville centre; - Valider les options de durabilité / certification pour les nouveaux bâtiments.
Développer d'une signalétique propre au réseau de l'arrondissement.	L	
STRATÉGIES DE GESTION		
En accord avec la politique de reconnaissance des organismes, développer et pérenniser des partenariats entre l'arrondissement, les organismes dédiés aux sports et loisirs, et le milieu institutionnel pour avoir accès à des espaces récréatifs intérieurs et extérieurs.	C et ∞	- Repenser l'offre de loisirs et sports suite à l'entente «Réflexe» signée avec le CSSMB; - Évaluer et s'assurer de rendre accessible les équipements de loisirs et de sports de toutes les écoles assujetties à l'entente «Réflexe».
En accord avec la politique de reconnaissance des organismes et le Plan de développement culturel de l'arrondissement, instauration, poursuite et pérennisation des partenariats entre l'arrondissement et les organismes dédiés aux arts et à la culture.	C et ∞	- Ces partenariats peuvent concerner tant l'aménagement, l'occupation que l'animation des parcs et bâtiments relevant de l'arrondissement; - Tirer profit de la présence d'organismes comme MU sur le territoire.
AMÉNAGEMENTS TRANSVERSAUX		
Améliorer de la sécurité devant les mini-parcs.	C et ∞	Mesures d'apaisement de la circulation, stratégie de gestion des accès et des clôtures.
Améliorer l'éclairage des parcs et en particulier celui des aires de jeux pour enfants.	C et ∞	- Participe au sentiment de sécurité (Vision ADS+); - Munir l'éclairage des parcs du Système de gestion intelligent éclairage (SGIE); - Réduire la consommation énergétique et la pollution lumineuse en utilisant des lampes DEL.
Améliorer l'accessibilité universelle des bâtiments et des parcs, en prenant en compte des particularités de la saison hivernale.	C et ∞	Généraliser le déneigement écologique des principaux sentiers. (conservation de la neige au sol, réutilisation de la neige accumulée à des fins récréatives, etc.)
Offrir des toilettes publiques non genrées dans les principaux parcs (parcs de quartier et parcs de voisinage).	C et ∞	- Intégrer cet élément programmatique à tous les nouveaux parcs et bâtiments; - Profiter des opérations de rénovation pour intégrer cet élément dans les parcs ou bâtiments existants; - Élaborer un programme de mise à niveau pour les parcs ou bâtiments existants non concernés par d'autres travaux; - Remplacer/ installer des équipements faible débit afin de réduire la consommation d'eau.
Rénover ou remplacer le mobilier urbain en misant sur des choix plus écologiques et durables	M et ∞	Sur la base du Plan directeur réalisé par des experts en cours.
En complément de l'offre rendue accessible par le biais des partenariats, se munir d'équipements sportifs répondant aux besoins. Favoriser notamment les terrains multisports.	M et ∞	- Offre en piscine intérieure assurée par un partenariat durable avec le YMCA; - Pour les potentiels équipements complémentaires à prévoir, une meilleure définition des polarités vs réseau en amont est nécessaire pour définir le meilleur emplacement pour ces équipements; - Tenir compte de la pratique libre dans l'évaluation de la capacité de l'offre à répondre aux besoins.
Centraliser les archives municipales dans un nouveau lieu culturel à développer et en favoriser la démocratisation auprès du grand public et l'interprétation.	M	- Bâtiment envisagé par les parties prenantes: B4_1311 Saint-Viateur; - Un concours d'architecture sera requis; - Envisager une certification durable pour ce projet phare (Ex : Carbon Zero ou PassiveHaus.).
Aménager un skate park.	L et ∞	- Veille foncière; - Évaluer l'opportunité d'intégration d'un tel équipement lors de la reconfiguration du chemin Bates ou de l'aménagement du parc P3.

Actions stratégiques concernant l'ensemble du réseau de bâtiments et de parcs

∞: Continu
C: Court terme
M: Moyen terme
L: Long terme

DESCRIPTION ACTION	PHASAGE	NOTES
AMÉNAGEMENTS TRANSVERSAUX (suite)		
Conception et réalisation des (1 ou 2) parcours thématiques connectant les différents parcs.	L	Étude d'experts requise.
Mise en place de panneaux signalétiques dans le cadre de la mise en valeur du réseau de parc.	L	Faisant suite à l'étude visant à développer une signalétique propre au réseau de l'arrondissement.
PHILOSOPHIE D'USAGE		
Prévoir des horaires de pratique libre dans l'offre d'accès aux différents équipements sportifs.	∞	
Assurer les outils pour la communication avec les citoyens en ce qui concerne tant leur information que leur rétroaction afin de garder une veille sur les besoins et d'actualiser les équipements au fur et à mesure.	∞	
Assurer l'animation 4 saisons des parcs.	C et ∞	- Mobilier et équipements 4 saisons; - Animation des parcs par des activités variées (gyms pour aînés, etc.) et des événements culturels (spectacles, expositions, etc.) en adéquation avec la main-d'œuvre et les budgets disponibles.
Actualisation et clarification de la réglementation en vigueur dans les parcs. Amélioration de sa communication aux citoyens.	M et ∞	Permettre des aires de jeux libres (vélo, ballons, etc..) et des espaces d'exercices canins non clôturés.
Optimiser la présence régulière de gardiens de parcs pour veiller à la sécurité, l'entretien et la propreté de ces espaces publics.	M	Adéquation avec la main-d'œuvre et les budgets disponibles.

Actions stratégiques concernant l'ensemble du réseau de bâtiments et de parcs

PLANIFICATION ET ACTIONS STRATÉGIQUES EN COURS SE FINALISANT À COURT TERME

Les actions suivantes correspondent aux actions globales de planification ou stratégiques qui touchent l'ensemble du réseau qui sont déjà engagées et dont l'aboutissement est prévu à court terme.

DESCRIPTION ACTION	Échéancier	NOTES
ÉTUDES PROFESSIONNELLES		
Plan de foresterie urbaine et plan maître de plantation	Livraison 2021	
Analyse des GES avec la perspective d'analyse du cycle de vie	Livraison 2021	
Plan d'action de diminution des GES	Livraison 2021	
Repenser l'offre de loisirs et sports suite à l'entente avec le CSSMB	Livraison 2022	
Plan directeur des rues et des ruelles résilientes et sécuritaires	À venir	
Analyse de 2020 et consultation sur la piétonnisation de Bernard durant l'été	À venir	
Analyse de la piétonnisation de l'avenue Dollard, temporaire et permanente	À venir	
Mise à jour de la planification du Nouvel Outremont (école, viaduc, parc P3, liens cyclables, etc.)	À venir	Suivi assuré par l'équipe de la direction de l'urbanisme, à la ville centre.
Consultation sur la réfection Van Horne (dépendant de l'échéancier de la Ville)	À venir	Suivi assuré par l'équipe de la direction de l'urbanisme, à la ville centre.
STRATÉGIES DE GESTION		
Définition des meilleures pratiques en gestion écologique des parcs et espaces verts	Livraison 2021	Dépôt en conseil en septembre 2021.
Plan d'action annuel de propreté, gestion des matières résiduelles et zéro déchet	Livraison 2021	
Programme École en transition	Livraison 2021	Premières contributions octroyées au printemps 2021
Politique de reconnaissance des organismes	Livraison 2022	Prochaines étapes: - 2022: Cadre de référence de l'arrondissement - 2023: Programmes de soutien
AMÉNAGEMENTS TRANSVERSAUX		
Ruelles vertes	En continu	7 projets en cours de réalisation et 5 projets en planification
Verdissement des saillies (Saint-Joseph et autres) et plan de déminéralisation	Livraison 2021	
Mise en œuvre du projet citoyen sur l'avenue Durocher (suite à la refonte du stationnement)	Livraison 2022	
Nouveaux dos d'âne	Livraison automne 2021	
Nouveaux achats supports à vélos	En continu	
Sécurisation des ruelles problématiques	Sur demande	
Piétonnisation de l'avenue Bernard 2021 - Phase 1 du projet des rues piétonnes et partagées	À venir	
PHILOSOPHIE D'USAGE ET RÉGLEMENTATION		
Création de la Table de concertation Bon Voisinage	Livraison 2021	Partenaire: Organisme Institut du Nouveau Monde (INM)
Comité de sécurisation	Livraison 2021	
Mise en œuvre du nouveau parcours de balai	Livraison 2021	
Harmonisation des règlements de nuisances de l'arrondissement	À venir	
Révision des règlements avec l'approche ADS+	À venir	
Révision du modèle de fonctionnement des tennis	À venir	
Réflexion sur les modes d'agriculture urbaine, jardins communautaires et jardins collectifs	À venir	
Amélioration de l'entretien des parcs, méthodes plus écologiques	À venir	
Prochaines étapes de la refonte des règlements d'urbanisme	À venir	

Actions stratégiques par district

PLANIFICATION ET ACTIONS STRATÉGIQUES LOCALISÉES

D'autres actions de planification ou stratégiques doivent être entreprises de manière plus localisée. Celles-ci sont répertoriées par district dans le tableau ci-contre.

∞: Continu
C: Court terme
M: Moyen terme
L: Long terme

DESCRIPTION ACTION	PHASAGE	NOTES
DISTRICT: Claude-Ryan		
Prévoir l'aménagement d'un nouveau parc.	M et ∞	- Veille foncière. - Analyse d'opportunité alternative (partenariats, parcs sur toiture, etc.).
Étudier la possibilité de mettre en place de nouveaux jeux d'eau dans le secteur.	M et ∞	
Relocaliser le logement au-dessus de la Maison des Jeunes d'Outremont (530 avenue Querbes)	M	- Veille immobilière requise; - Envisager la possibilité de relocaliser ce logement dans le bâtiment B4_1311 Saint-Viateur; - S'assurer de la réponse au besoin en hébergement pour les organismes partenaires notamment dans le cadre de l'entente avec le Comité de jumelage.
DISTRICT: Joseph-Beaubien		
Planifier un nouvel espace public sur le terrain à proximité du bâtiment B4_1311 Saint-Viateur assurant une continuité avec le lien vers la bibliothèque devant le bâtiment B5_MIAM.		Envisager une place en l'honneur de l'artiste Micheline Legendre.
P6_Beaubien: Prévoir une programmation événementielle régulière ou ponctuelle de la terrasse du chalet.	C et ∞	Développer une programmation spécifique à cet espace.
P6_Beaubien: Consolider la vocation sportive du parc et intégrer un plateau multisport.	C et ∞	- Étude professionnelle en cours; - Phase 1 de la conception de la zone sportive.
P9_F.-X. Garneau: Étudier des usages complémentaires aux courts de tennis.	C	Ex.: Tables de ping-pong.
S'assurer de la réponse aux besoins des jeunes dans l'offre des salles de travail.	∞	Envisager de prévoir des salles complémentaires à celles de la bibliothèque dans d'autres locaux du secteur.
B3_1431, 1435 VanHorne: Confirmer la faisabilité de la nouvelle vocation envisagée (Mairie, salle du conseil et bureaux de l'arrondissement) et engager le processus de rénovation du bâtiment en conséquence.	L	Consolider le pôle administratif.
B4_1311 Saint-Viateur: Confirmer la faisabilité de la nouvelle vocation envisagée (Musée international de la marionnette) et engager le processus de rénovation en conséquence du bâtiment vacant.	C	- Consolider le pôle culturel; - Envisager la relocalisation du logement de l'arrondissement dans ce bâtiment; - Envisager son agrandissement intégrant les critères de durabilité; - Partenariat possible avec Casteliers.
DISTRICT: Jeanne-Sauvé		
B6_Mairie, salle du conseil et 544 Davaar: Confirmer la faisabilité de la nouvelle vocation envisagée pour l'ensemble des trois bâtiments (Centre d'Histoire et des archives d'Outremont).	C	- Exploiter le caractère historique du bâtiment pour ancrer la nouvelle vocation culturelle proposée; - Partenariat possible avec la Société d'histoire d'Outremont.
B7_CCI: Repenser la programmation du bâtiment.	C	- Analyse de l'offre de service, afin de connaître les besoins pour l'espace et évaluer notamment la pertinence de conserver des salles de banquet; - Revoir la configuration de l'espace à la lumière des nouveaux besoins, notamment du niveau le plus bas du CCI; - Revoir l'isolation entre l'aréna et les locaux du niveau le plus bas du CCI.
B8_Maison Holmes-McFarlane: Confirmer la faisabilité de la nouvelle vocation envisagée (Maison de la famille et de la nature) et engager le processus de rénovation en conséquence du bâtiment vacant.	M	- Constituer un pôle communautaire ; - Mettre à profit la proximité avec le parc Joyce dans le nouvel usage; - Prendre en compte l'énoncé patrimonial de 2018 dans le nouvel usage; - Partenariat possible avec Outremont en famille.
DISTRICT: Robert-Bourassa		
P17_Jacques-Parizeau: Prévoir une programmation estivale pour le parc dans l'espace libre servant de patinoire en hiver, tout en conservant le caractère intime et vert du quartier.	M	Revoir les aménagements paysagers et augmenter la diversité de la végétation (notamment des strates arbustives et des vivaces) afin d'améliorer la qualité paysagère du parc en période estivale.

LISTE DES FIGURES

Liste des figures

Fig.1._Carte des parcs, espaces publics et bâtiments à l'étude	7	Fig.34._Carte sommaire des vocations des bâtiments et des synergies potentielles relativement à l'offre culturelle, communautaire et sportive qu'on y trouve et aux clientèles attirées	47
Fig.2._Parc Outremont, Mont-Royal en arrière-plan, vers 1910	10	Fig.35._Place Valois au design inclusif, Hochelaga-Maisonneuve, Montréal	52
Fig.3._Terrain de tennis à Outremont, vers 1910	10	Fig.38._Chalet du parc Camille, Ahuntsic-Cartierville, Montréal	52
Fig.4._Théâtre Outremont, 1943	10	Fig.41._Skatepark adapté aux jeunes et aux adultes, Plateau-Mont-Royal, Montréal	52
Fig.5._Site du projet MIL Montréal et ses abords, territoire visé par le PDUES	11	Fig.36._Rampe d'accès, Centre culturel Jacques-Auger Espace René-Provost, Gatineau	52
Fig.6._Carte des districts électoraux	15	Fig.39._Bancs, Québec	52
Fig.7._Carte de la densité de population	16	Fig.42._Gym extérieur, parc Raymond Blain, Ville-Marie, Montréal	52
Fig.8._Carte de la concentration de la pauvreté selon la mesure MPC	16	Fig.37._Aire de jeu universellement accessible, Parc Lac à Loutre, Sud-Ouest, Montréal	52
Fig.9._Classification des parcs selon leur typologie et leur niveau de service	21	Fig.40._Fontaine d'eau à niveaux variés, Parc du Boisé de la Marconi, Drummondville	52
Fig.10._Illustration du modèle théorique	21	Fig.43._Agriculture urbaine et initiative citoyenne, Jardin des Patriotes, Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, Montréal	52
Fig.11._Inventaire des parcs et superficies	22	Fig.44._Parc à vocation récréative et sportive	53
Fig.12._Comparaison des ratios de parcs en hectares par 1000 habitants de certains arrondissements montréalais	22	Fig.47._Microbibliothèque, Ville-Marie, Montréal	53
Fig.13._Classification des parcs selon leur typologie et leur niveau de service	23	Fig.50._Positionnement du mobilier tirant profit du microclimat (plein soleil)	53
Fig.14._Ratio des parcs en fonction des districts et du poids démographique actuel et projeté	23	Fig.45._Parc à vocation contemplative	53
Fig.15. Carte des rayons de desserte en fonction des typologies de parcs	24	Fig.48._Piano public invitant à la spontanéité, Outremont, Montréal	53
Fig.16. Carte de l'accessibilité à un parc à 5 minutes de marche	25	Fig.51._Brasero, Parc Grovehill, Lachine, Montréal	53
Fig.17._Carte de l'accessibilité aux parcs en transport collectif et actif	26	Fig.46._Espace récréatif adossé à un bâtiment public, Rotebro Sports Hall, Sollentuna, Suède	53
Fig.18._Inventaire des infrastructures et équipements	27	Fig.49._Équipement technique adapté aux évènements culturels, Parc Molson, Rosemont-La-Petite-Patrie, Montréal	53
Fig.19._Comparaison des ratios d'infrastructures avec d'autres territoires	27	Fig.52._Cours de yoga hivernal, Parc Laurier, Plateau-Mont-Royal, Montréal	53
Fig.20._Carte de l'inventaire des infrastructures et équipements	28	Fig.53.Espèces mellifères	54
Fig.21._Carte de la canopée	30	Fig.56.Convivialité des petits espaces, Briggen Park Passage, Nordhemsgatan, Suède	54
Fig.22._Carte des îlots de fraîcheur et de chaleur	30	Fig.59._Espace café, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Montréal	54
Fig.23._Évaluation du niveau de déficience des parcs et espaces publics	32	Fig.54.Hôtel à insectes	54
Fig.24._Inventaire des bâtiments de l'arrondissement à l'étude et de leur fonction	37	Fig.57.Mise à profit des espaces résiduels, Espace Faubourg Québec, Ville-Marie, Montréal	54
Fig.25._Carte de l'accessibilité aux parcs en transport collectif et actif	39	Fig.55.Pavillon d'accueil du Parcours Gouin ayant obtenu la certification LEED Or et étant un à énergie nette zéro, Ahuntsic-Cartierville, Montréal	54
Fig.26. Carte de l'accessibilité aux bâtiments à 5 minutes de marche	40	Fig.58._Terrain multisport l'été devant une patinoire l'hiver, Vejle, Danemark	54
Fig.27._Carte de la densité de population	40	Fig.60._Salle d'escalade incluant un espace de détente et de restauration d'appoint, Bromont	54
Fig.28._Carte de la concentration de la pauvreté selon la mesure MPC	40	Fig.61._Plan directeur du parc Lafontaine élaboré à partir des unités paysagères d'origine, Plateau-Mont-Royal, Montréal	55
Fig.29._Carte des établissements complémentaires	41	Fig.63._Rénovation et agrandissement contemporain, Maison patrimoniale Notman, Plateau-Mont-Royal, Montréal	55
Fig.30._Comparaison des ratios d'infrastructures avec d'autres territoires	42	Fig.62._Utilisation de la hauteur sous plafond pour un nouvel usage, École de Cirque, Québec	55
Fig.31._Inventaire des infrastructures et équipements	42	Fig.64._Conversion d'une maison patrimoniale en bibliothèque et extension contemporaine, Montmagny	55
Fig.32._Évaluation de la qualité des bâtiments	43	Fig.66._Carte des orientations de vocation à consolider dans le réseau de parcs, espaces publics et bâtiments à l'étude	81
Fig.33._Évaluation du degré d'inclusivité des bâtiments	45		

